

Réclamations espagnoles

LES HERITIERS D'UNE ACTRICE ESPAGNOLE, AUTREFOIS CÉLÈBRE, VEULENT SE FAIRE RECONNAÎTRE COMME ENFANTS NATU- RELS DU ROI ALPHONSE XII

Un artiste des music-halls de Madrid, Carlos Allen Perkins, demande aussi aux tribunaux de déclarer qu'il est le cousin naturel du roi

Madrid, 10. — La proposition d'ac- corder une pension de 250,000 pesetas à l'enfant Alphonse, fils de Don Carlos de Bourbon et de la princesse des Asturies, qui a épousé dernièrement, en Angleterre, la princesse Louise d'Orléans, a été approuvée par le conseil d'Etat et va maintenant devant les Cortes. Mais elle a soulevé plusieurs complications, dont une des plus intéressantes est fournie par les procès intentés, en vue de recevoir également des pensions, par les enfants naturels d'Alphonse XII par Elena Sanz, une ancienne actrice espagnole bien connue, et un cousin na- tuel du roi, Carlos Allen Perkins, un acteur de second ordre mais très po- pulaire dans les music-halls de la ca- pitale.

Un grand nombre des pensions ac- cordées aux branches collatérales de la famille royale ont été supprimées durant les troubles dynastiques de la première moitié du siècle dernier et la révolution de 1868 et n'ont pas été rétablies lors de la restauration. La réclamation de Perkins remonte à sa grand-mère, la fameuse infante Char- lotte, qui a provoqué la guerre car- liste en obligeant Ferdinand VII à

Le traite d'arbitrage

UNE CONVENTION POURVOYANT A L'ARBITRAGE DE TOUS LES DIF- FÉREND POSSIBLES ENTRE LA FRANCE ET LES ETATS- UNIS A ETE SIGNÉE, HIER, PAR LE SECRÉTAIRE ROOT ET L'AMBASSADEUR JUSSERAND

De semblables traités ont déjà échoué devant le sénat américain, qui réclamait le droit de déterminer les questions à soumettre à l'arbitrage, et on se demande quel sera le sort de celui-ci

Washington, 10. — Le secrétaire d'E- tat Root et l'ambassadeur Jusserand ont signé un traité pourvoyant à l'ar- bitrage de toutes les questions qui pourront s'élever entre la France et les Etats-Unis. Le traité devra être soumis au sénat américain et au par- lement français, avant d'être mis en vigueur. Ses dispositions sont tenues secrètes en attendant cette formalité. Il est entendu cependant qu'il a été rédigé conformément aux recomman- dations de la conférence de La Haye, qui constatant l'impossibilité de con- clure un traité général d'arbitrage et qui pût recevoir l'assentiment et l'appui de toutes les grandes puis- sances adopta une résolution recom- mandant que les différentes puis- sances signataires entreprennent de fai- re entre elles des arrangements spé- ciaux en vue de l'arbitrage de leurs différends.

On croit que cette convention res- semble, dans ses termes, à celle pré- sentée par le secrétaire Olney et lord Russell, pourvoyant à l'arbitrage des différends possibles entre les Etats-Unis et la Grande-Bre- tagne, et que le sénat américain refusait d'approuver. La faillite du traité Olney-Pauncefote et d'une con- vention subséquente négociée par le secrétaire Hay avec l'ambassadeur britannique, a été causée par le fait que le sénat insistait sur son droit de déterminer les questions qui pour- raient être soumises à l'arbitrage. Le traité était disposé à approuver, le traité pourvu que l'exécutif acceptât les amendements obligant le prési- dent à permettre au sénat d'exprimer son approbation ou sa désapprobation avant qu'il ne soit proposé de soumettre une question à l'arbitrage. Les exécutifs alléguèrent un tel as- sentiment détruirait les fins du traité et qu'il était superflu parce que le président possédait le droit constitu- tionnel de négocier n'importe quand, un traité d'arbitrage aussi bien que n'importe quel autre traité, et qu'il n'avait aucun besoin d'un traité gé- néral d'arbitrage conférant ce droit.

Il n'entreprit jamais, en conséquence, d'obtenir l'assentiment de la Grande Bretagne aux traités tels qu'amén- gés.

Etant donné la règle que le texte d'un traité ne doit pas être rendu public avant qu'il ait reçu l'approba- tion du sénat, il est impossible d'ap- prendre comment le secrétaire Root a pu surmonter l'obstacle apparem- ment insurmontable à la ratification d'un tel traité provenant de l'insis- tance du sénat sur son droit de dé- terminer quelles questions seront soumises à l'arbitrage.

Une convention réglant l'échange de matières postales entre les Etats- Unis et la France a aussi été signée aujourd'hui, au département, par le secrétaire Root et l'ambassadeur Jusserand.

Paris, 10. — Le fait que des négocia- tions en vue de la conclusion d'un traité d'arbitrage entre les Etats- Unis et la France était pratiquement inconnu des journaux français, qui n'ont pas discuté cette question. La nouvelle qu'un traité de ce genre avait été signé paraît dans les jour- naux du matin, mais avec peu ou pas de commentaires.

UNE HORRI- BLE BONNE

Elle nourrissait avec des épingles et des allumettes l'enfant confié à sa garde.

Mineola (Long Island) 10. — Aurélie Lightbourne, bonne d'enfant chez Wil- liam J. Purdy, à Rockville Centre, (Long Island), poursuivie pour voies de fait contre un bébé de deux ans, à qui elle avait fait avaler des épingles et des allumettes, vient d'être enfermée dans la prison du comté de Nassau. On a acquis la certitude que l'estomac de l'enfant était plein d'épingles de sûreté, d'allumettes et autres petits objets.

La bonne avait été récemment con- vertie par les Baptistes et a avoué avoir fait avaler des épingles au bé- bé dans l'espoir que cela le rendrait malade, que la mère s'en occuperait davantage et qu'elle aurait ainsi plus de temps de libre.

LE PARC NATIONAL

(Dépêche spéciale)

Ottawa, 10. — Les honorables MM. Gouin et Turgeon sont à Ottawa au- jourd'hui. Ils ont eu une entrevue avec Sir Wilfrid Laurier relativement à la coopération des gouvernements d'Ottawa et de Québec à la célébra- tion du tricentenaire de la fondation de Québec. L'été prochain. On a aussi traité de la question de l'éta- blissement d'un parc national sur les champs de bataille des Plaines d'A- braham. Les ministres provinciaux ont reçu l'assurance que le gouverne- ment fédéral souscrirait sa part — au moins de \$300,000. Une commission gouvernementale compo- sée de députés sera nommée pour voir à l'administration de ces fonds et à la surveillance de toute l'entreprise.

LA SANTÉ DU ROI

Sa Majesté souffre d'un mal de gorge qui lui cause des insomnies et est allé se remettre à Bright- ton.

Londres, 10. — Le roi Edouard est allé aujourd'hui à Brighton en vue d'obtenir un changement d'air. Sa Majesté a beaucoup souffert de la gorge depuis quelque temps, ce qui lui a causé des insomnies. Sir Félix Setton, médecin extraordinaire du roi, a soigné Sa Majesté.

L'INFLUENCE DE BONI

On croit que le comte de Castel- lane réussira à faire rappeler le prince de Radolin, l'ambassadeur d'Allemagne à Paris.

(Service Spécial du "Canada") Paris, 10. — Le bruit court encore dans les cercles bien informés que le prince de Radolin, l'ambassadeur d'Al- lemande, va bientôt être rappelé. Si ce fait se réalise, il prouvera que le comte Boni de Castellane jouit d'une certaine influence dans les cercles diplo- matiques.

Le prince refuse de discuter cette nouvelle, mais des amis de la famille de Castellane, avec laquelle les de Ra- dolin sont depuis longtemps à cou- teaux tirés, disent que l'ambassadeur d'attend plus pour quitter Paris que son gouvernement lui ait trouvé quel- que autre part un poste équivalent.

Par suite d'un différend quelconque, la princesse de Radolin et sa cousine, la comtesse Jean de Castellane, ne se parlent plus depuis plusieurs années. La situation est réellement devenue critique au moment du divorce du comte Boni de Castellane, quand Mme de Radolin témoigna sa sympa- thie à Mme Anna Gould et l'engagea à accepter les propositions matrimo- niales du prince de Sagan, ce qui lui aurait procuré une position enviable, non seulement en France, mais encore parmi les membres de l'aristocratie allemande.

Le comte Boni de Castellane devint furieux quand il eut vent de cette in- trigue et depuis lors il s'est toujours employé, tant dans les cercles mo- narchiques que politiques, à rendre la situation des Radolin intenable. Ses amis disent que c'est à ses efforts que l'on devra le rappel de l'ambassadeur.

EVENEMENTS D'HAÏTI

Le gouvernement d'Haïti demande que le général Firmin et ses par- tisans, qui se sont réfugiés dans les consulats, lui soient livrés.

(Service spécial du "Canada") Port au Prince, 10. — Les troupes de Gomaives, St-Marc, etc., au Port au Prince sont encore sous le drapeau et les troupes continuent à faire le pays.

Il y a encore quelques troupes révo- lutionnaires armées qui parcourent le pays, mais leur capture n'est qu'une question de temps.

Deux sujets britanniques, d'origine française, dont M. Miot, ancien consul à Haïti, et St-Marc, un subalterne d'un dominicain ont été expulsés du pays pour avoir pris une part trop active au mouvement révolutionnaire.

Le gouvernement haïtien demande que les révolutionnaires qui se sont réfugiés dans les consulats à Gomaives lui soient remis. Il déclare qu'ils sont coupables d'avoir enfreint la loi commune, et qu'ils doivent subir leur procès devant les cours de justice ré- gulières qui ont qualité pour juger dans un cas semblable. Les consuls se refusent à accéder aux demandes pressantes du gouvernement.

Le navire de guerre des Etats-Unis, "Eagle", le croiseur français, "d'Est- rées" et le croiseur anglais "Indefatigable" sont à l'ancre, ici.

Le général Firmin et ses partisans seraient jugés au cas où ils seraient livrés aux autorités à Port-au-Prince. Firmin fut la tête dirigeante de la révolution de 1902 contre le pré- sident Alexis Nord.

LA LOI DE LYNCH

Un nègre a été pendu à un poteau de télégraphe, dans le Mississip- pi, hier, pour avoir violé une blanche.

Brookhaven (Mississippi), 10. — Eli Pigot, un nègre qui a assailli, il y a quelques semaines, une jeune fille blanche, Miss Williams, a été enlevé ce matin à la compagnie militaire de Jackson et aux députés-shérifs qui en avaient la garde, et lynché à un poteau de télégraphe à moins de deux cents verges de la prison. Il devait subir son procès aujourd'hui. Plus de deux mille citoyens ont pris part à l'exécution.

La situation au Portugal

SENHOR ALPOIN, UN DES ADVERSAIRES LES PLUS ACHARNÉS DE FRANCO, DECLARE QU'IL APPUIERA LE NOUVEAU GOUVERNE- MENT

Il y a eu presque une émeute, hier soir, parmi la foule qui se pres- sait pour voir les restes du roi Carlos et du prince royal

Lisbonne, 10. — Les funérailles du régicide Boina ne donneront lieu à aucun incident, les différents partis politiques ayant convenu de cesser toute lutte pour le présent. Le gou- vernement fait aussi tout en son pou- voir pour amener un état de choses plus paisible.

Senhor Jose Maria Alpoim, l'organi- sateur le plus actif de l'opposition à Franco, est revenu à Lisbonne, ar- rivant d'Espagne, où il avait dû s'enfuir afin de ne pas être arrêté en vertu du dernier décret promulgué par Franco. Senhor Alpoim a déclaré à des amis que Franco a été la cause de l'assassinat du roi Carlos et du prince royal et que lorsqu'il a promis que sa dictature finirait bien- tôt, il n'en croyait rien.

Senhor Alpoim, qui deviendra proba- blement un des personnages les plus im- portants du royaume, a aussi déclaré que tant que Franco a été au pouvoir il (Alpoim) a été républicain, mais qu'il va maintenant appuyer le gou- vernement.

Turin, 10. — La reine douairière du Portugal, Maria Pia, a télégraphié à sa sœur, la princesse Clotilde, qu'elle ira passer quelque temps avec elle dès que sa santé le lui permettra.

Bordeaux, 10. — L'ancien premier ministre du Portugal, Senhor Franco, a quitté Bordeaux ce matin, avec sa femme et son fils, par le train de Marseille. Ce n'est que vingt minu- tes avant l'heure du départ du train que Senhor Franco a demandé son compte d'hôtel. Les employés de l'hôtel ont eu juste le temps de réu- nir les bagages et de les transporter à la gare.

Senhor Franco, paraît bien remis à la suite de son séjour ici. Il a été accompagné à la gare par des détec- tives français, mais personne n'est allé lui dire adieu.

Lisbonne, 10. — Plusieurs journaux, entre autres le "Seculo", journal in- dépendant, ont demandé aujourd'hui la grâce de tous ceux qui sont en prison pour crimes politiques. Ce journal déclare que le roi Manuel a calmé la démocratie, mais ne l'a pas désarmée, et ajoute : "Pour con- quérir la démocratie, le roi doit se

L'IDEE DE GUILLAUME

L'empereur croit que les relations entre la France et l'Allemagne devront se borner, pendant long- temps encore, à de simples for- mules de politesse.

(Service spécial du "Canada") Berlin, 10. — Une agence télégraphi- que de cette ville publie une informa- tion intitulée "L'empereur Guillaume et les Français", et qui avertit les Français de ne pas trop compter sur l'Allemagne ou des autres puissances signataires de l'acte d'Algésiras, "si par hasard leur attitude devenait moins correcte".

"Nous savons, ajoute l'agence, que l'empereur ne s'est jamais laissé in- fluencer par les sympathies que lui inspire la culture française pour ap- précier les possibilités d'un rappro- chement politique. Ce serait une er- reur complète d'interpréter dans un tel sens les marques de sympathie que l'empereur a témoignées si souvent, en sa qualité d'hôte, aux invités français de Kiel et d'ailleurs. L'em- pereur désire, il l'a bien souvent ré- pété devant ses familiers, que les relations qui unissent la diplomatie et la bonne société des deux pays soient les meilleures, ainsi que celles qui unissent les deux peuples mêmes; mais il est bien éloigné de nourrir des espérances optimistes en matière politique. Le moment d'une union fraternelle entre les deux peuples n'est pas encore venu. Nous de- vons au contraire nous contenter en- core longtemps des relations de poli- tesse qu'impose à deux nations civi- lisées l'estime réciproque. Cette conception, qui est partagée par les hommes qui dirigent la politique du pays, est la seule qui soit juste. C'est pourquoi nous espérons qu'on s'y tiendra encore longtemps."

Le projet de loi établissant des cours pour les jeunes délinquants et des lieux de détention spéciaux pour les enfants au lieu de les envoyer dans les prisons communes. Il propose de plus que l'emprisonnement des enfants soit complètement abol. Un effort sera tenté en vue de mettre fin au chiffre alarmant de pertes de vies des jeunes enfants par suite de l'hy- gienisme des parents. Les statistiques démontrent que seize cents enfants périssent chaque année, causés dans leur lit par leurs parents ivres, et à l'avenir les parents seront punis pour de semblables accidents. Les incendies sont responsables d'un nom- bre presque égal de pertes de vies d'enfants, et le projet édicte des pei- nes sévères contre les parents qui laissent leurs enfants seuls dans des pièces où ils ne sont pas protégés contre le feu.

Le projet de loi établissant des cours pour les jeunes délinquants et des lieux de détention spéciaux pour les enfants au lieu de les envoyer dans les prisons communes. Il propose de plus que l'emprisonnement des enfants soit complètement abol. Un effort sera tenté en vue de mettre fin au chiffre alarmant de pertes de vies des jeunes enfants par suite de l'hy- gienisme des parents. Les statistiques démontrent que seize cents enfants périssent chaque année, causés dans leur lit par leurs parents ivres, et à l'avenir les parents seront punis pour de semblables accidents. Les incendies sont responsables d'un nom- bre presque égal de pertes de vies d'enfants, et le projet édicte des pei- nes sévères contre les parents qui laissent leurs enfants seuls dans des pièces où ils ne sont pas protégés contre le feu.

ERREUR DE PHARMACIEN

Elle cause la folie d'un grand mé- decin.

(Dépêche spéciale) Saranac Lake, N. Y., 10. — Quand le Docteur W. M. Warren, spécialiste bien connu ici et à Lake Placid où il demeurait, disparut l'an dernier, l'on disait qu'il était allé faire une cure. Or, on vient d'apprendre qu'il est traité à l'hôpital des aliénés St-Laurent de Ogdensburg, N. Y. C'est une erreur de pharmacien dans la prépa- ration d'une prescription qui est cause de cette folie.

Le docteur Warren souffrait d'un rhume et un médecin lui prescrivit un sirop qu'il ordonna immédiatement à la pharmacie de Placid Lake. Deux jours après il avait complètement perdu la raison. L'analyse de ce si- rop a porté les médecins de l'asile St-Laurent à conclure que la folie avait été occasionnée par ce sirop.

Le docteur Warren avait été gradué à l'Université de Michigan et il était membre de plusieurs sociétés médica- les.

POUR PROTÉGER LES ENFANTS

Une mesure importante a été é- posée, hier, par le gouvernement, devant le parlement britannique.

Londres, 10. — Si un projet de loi qui a subi sa première lecture à la chambre des communes cet après-midi est adopté, les jeunes amateurs de cigarettes n'auront pas beau jeu pour se livrer à leur plaisir favori. Le projet de loi est une mesure du gou- vernement, et amende la loi actuelle pour la protection des enfants. Elle défend de fumer avant l'âge de seize ans, édicte des peines contre toute personne âgée de moins de seize ans surprise à fumer dans les rues ou les places publiques et contre ceux qui vendent des cigarettes à des personnes âgées de moins de vingt ans.

Le projet de loi établit aussi des cours pour les jeunes délinquants et des lieux de détention spéciaux pour les enfants au lieu de les envoyer dans les prisons communes. Il propose de plus que l'emprisonnement des enfants soit complètement abol. Un effort sera tenté en vue de mettre fin au chiffre alarmant de pertes de vies des jeunes enfants par suite de l'hy- gienisme des parents. Les statistiques démontrent que seize cents enfants périssent chaque année, causés dans leur lit par leurs parents ivres, et à l'avenir les parents seront punis pour de semblables accidents. Les incendies sont responsables d'un nom- bre presque égal de pertes de vies d'enfants, et le projet édicte des pei- nes sévères contre les parents qui laissent leurs enfants seuls dans des pièces où ils ne sont pas protégés contre le feu.

Le projet de loi établissant des cours pour les jeunes délinquants et des lieux de détention spéciaux pour les enfants au lieu de les envoyer dans les prisons communes. Il propose de plus que l'emprisonnement des enfants soit complètement abol. Un effort sera tenté en vue de mettre fin au chiffre alarmant de pertes de vies des jeunes enfants par suite de l'hy- gienisme des parents. Les statistiques démontrent que seize cents enfants périssent chaque année, causés dans leur lit par leurs parents ivres, et à l'avenir les parents seront punis pour de semblables accidents. Les incendies sont responsables d'un nom- bre presque égal de pertes de vies d'enfants, et le projet édicte des pei- nes sévères contre les parents qui laissent leurs enfants seuls dans des pièces où ils ne sont pas protégés contre le feu.

Le projet de loi établissant des cours pour les jeunes délinquants et des lieux de détention spéciaux pour les enfants au lieu de les envoyer dans les prisons communes. Il propose de plus que l'emprisonnement des enfants soit complètement abol. Un effort sera tenté en vue de mettre fin au chiffre alarmant de pertes de vies des jeunes enfants par suite de l'hy- gienisme des parents. Les statistiques démontrent que seize cents enfants périssent chaque année, causés dans leur lit par leurs parents ivres, et à l'avenir les parents seront punis pour de semblables accidents. Les incendies sont responsables d'un nom- bre presque égal de pertes de vies d'enfants, et le projet édicte des pei- nes sévères contre les parents qui laissent leurs enfants seuls dans des pièces où ils ne sont pas protégés contre le feu.

ROOSEVELT ET LE CONGRES

Le message du président semble avoir alarmé outre mesure l'opi- nion publique.

(Dépêche spéciale) Washington, 10. — Les membres du congrès sont désignés, dans le der- nier message présidentiel, comme une "menace aux affaires". Alors que le pays était plus calme qu'on ne s'y attendait par suite de la publication du message, et que les prix des va- leurs ne furent pas affectés trop pro- fondément, malgré les prédictions des alarmistes; il y eut incontestablement un grand nombre de demandes de ren- seignements adressés aux membres du congrès, particulièrement aux leaders des chambres, au sujet de la façon dont seront suivies les recom- mandations du président.

En réponse à ces demandes, la plus grande partie des membres ont envoyé des faits rassurants.

Dans l'opinion des membres du con- grès, il ne serait pas sage de tenter quoi que ce soit contre les corpora- tions ou contre les compagnies de chemins de fer pendant cette session.

FIL DE BROCHE

POUR GUVES DE CHARGEMENT, ÉLÉVATEURS, HAUBANS, TRANSMISSION, ETC.

Toutes les longueurs et largeurs en assortiment.

The Dominion Wire Rope Co., Ltd. Phone Main 8420-8421 New Jersey

FUMEZ LE MARITIMA à 10 cts

C'est un excellent Cigare fait de tabac CLAIR HAVANE.

(En vente dans tous les Hôtels et Restaurants de premier ordre.)

L'OBSERVANCE DU DIMANCHE

La Lord's Day Alliance a continué, avant-hier, son œuvre à Winnipeg avec plus de vigueur que jamais.

Winnipeg, 10. — La Lord's Day Al- liance a continué hier sa croisade avec plus de vigueur que jamais. Deux cents personnes, à peu près, ont été ajoutées à la liste de celles qui doi- vent être poursuivies pour infraction à la loi, ce qui porte à près de cinq cents le nombre de ces personnes. Les accusés se sont mis ensemble pour dé- fendre chaque cause séparément et la porter devant le plus haut tribunal. On estime qu'il y a maintenant assez de causes pour occuper la cour pen- dant un an. La Lord's Day Alliance dit que tous les dimanches la police ajoutera à la liste tous les viola- teurs de la loi.

NOUVEAU CABINET

La reine de Hollande approuve le nouveau ministère formé par le député Haenskorik.

La Haye, 10. — La reine Wilhelmine a approuvé la constitution du nouveau cabinet formé par le premier ministre Haenskorik. Le dernier cabinet a été démissionné le 25 décembre, à la suite de la défaite du gouvernement sur la question des estimés de l'armée. Jonkheer R. de Marres Van Swinderen, ministre de Hollande à Wash- ington, est le ministre des affaires étrangères dans le nouveau cabinet.

SUICIDE DE TROIS BANQUIERS

Trois banquiers se suicident le même jour. — On croit que les pertes d'argent en sont la cause.

Fort Worth, Texas, 10. — L. C. Hutchins, âgé de 50 ans, second vice- président de la North Worth National Bank s'est suicidé hier en se tirant un coup de revolver. Le mauvais é- tat de santé de la victime est donné comme étant la cause du suicide.

Eric C. Gambrell, âgé de 38 ans, s'est suicidé hier soir dans la cham- bre d'hôtel qu'il occupait ici. Gam- brell était le fils du Dr B. Gambrell, le prédicateur baptiste bien connu. Le défunt laisse une veuve et un fils de 6 ans.

San Antonio, Texas, 10. — C. A. Beasley, président de l'American Bank and Trust Co., à Houston, s'est suicidé hier dans la soirée. On l'a su par motif le mauvais état de sa santé.

Connersville, Ind., 10. — Francis T. Root, président de la First Na- tional Bank, s'est suicidé hier en se tirant une balle de revolver dans la tête. Le défunt faisait partie de plusieurs compagnies. On donne pour motif le mauvais état de santé.

LA MISERE A PHILADELPHIE

Entre 35,000 et 50,000 personnes souffrent de la faim dans un des plus grands centres industriels du monde entier.

Philadelphie, 10. — Un appel deman- dant de l'aide pour la population pau- vre du district de Kensington de Philadelphie, un des plus grands centres industriels du monde, a été fait hier à une réunion de l'union centrale du travail. L'union a entendu une dé- légation de la union des ouvriers textiles qui a déclaré qu'il y a dans le dis- trict de Kensington entre 35,000 et 50,000 hommes, femmes et enfants qui ont besoin de secours.

"Je suggère, dit un des délégués, de faire une démonstration afin de mon- trer aux citoyens de Philadelphie où ils pourraient mieux employer leur argent. L'autre jour, on a prélevé \$1,000 pour envoyer aux patients d'Afri- que. On a aussi envoyé des navires chargés de farine pour venir en aide aux Russes, victimes de la famine. Cette ville ne pourrait-elle aussi em- pêcher les gens de mourir de faim dans ses propres limites?"

LA MARINE AMÉRICAINE

Le comité des affaires navales, en dépit des efforts du président, ne recommande que deux cuirassés.

Washington, 10. — Par un vote de treize voix contre cinq, le comité des affaires navales de la chambre des représentants a rejeté aujourd'hui la recommandation du président Roose- velt que le Congrès autorise à la pré- sente session la construction de qua- tre cuirassés au coût de \$2,000,000, puis, par un vote unanime, a inclus dans les crédits de la marine une au- torisation de construire deux cui- rassés du type "Delaware", au coût de \$2,500,000 chacun.

Le représentant Hobson a annoncé, à l'issue de la séance du comité, qu'il présentera un rapport de la minorité recommandant l'autorisation de qua- tre cuirassés. "Mais l'autorisation ne suffit pas, dit-il. Elle devrait inclure un crédit, afin que les travaux de construction puissent être commencés sans un moment de retard inutile. Même dans ce cas, il se passera né- cessairement trois ans avant que les navires puissent être mis en service, et ce pays n'a pas le temps d'atten- dre."

Le comité était réellement en fa- veur d'autoriser quatre cuirassés, mais l'attitude et le vote de la ma- jorité ont été exprimés par le pré- sident Foss, quand il a dit: "L'ex- périence a démontré qu'il est plus pro- fitable, en fin de compte, de com- mencer par recommander ce que vous savez que la chambre acceptera. Une recommandation pour la construction de quatre cuirassés ne pourrait être adoptée à cette session."

Le crédit naval, tel qu'amendé par le comité, comporte un total de \$101,000,000 soit \$24,000,000 de moins que le montant demandé par le département de la marine.

LA GUERRE DES BOXEURS

Certaines dépouilles seront ven- dues à New-York.

(Service Spécial du "Canada") New-York, 10. — Mme Edwin H. Conger, veuve de l'ancien ministre des Etats-Unis en Chine, veut vendre à New-York, sa précieuse collection d'objets d'art chinois qu'elle a achetés des soldats, des alliés étrangers, au siège de Pékin, en 1900. Plusieurs ont été enlevés des palais impériaux, des temples et des universités. La plupart des articles de valeur ont été achetés par Mme Conger à des ventes militaires, ce qui lui a permis d'ac- quérir à de bas prix les plus pré- cieux objets d'art des Fils du Ciel. Sa collection se compose de 1200 ar- ticles. Le plus important est une clo- che enlevée au Temple de l'Agriculture pendant la rébellion des Boxeurs. Elle est de cuivre et d'or et gravée de plusieurs symboles de divinités et d'inscriptions. Les mandarins se sont vu dépouiller de leurs trésors, de leurs bijoux et, en outre, se vit enlever un rosaire de 108 grains. Des robes de soie, des sabres, des pots en porcelaine de toutes les dynasties des empereurs se trouvent aussi dans la collection de Mme Conger. On dit que ces pots de porcelaine ne peuvent plus se refabriquer.

Le message du président semble avoir alarmé outre mesure l'opi- nion publique.

(Dépêche spéciale) Washington, 10. — Les membres du congrès sont désignés, dans le der- nier message présidentiel, comme une "menace aux affaires". Alors que le pays était plus calme qu'on ne s'y attendait par suite de la publication du message, et que les prix des va- leurs ne furent pas affectés trop pro- fondément, malgré les prédictions des alarmistes; il y eut incontestablement un grand nombre de demandes de ren- seignements adressés aux membres du congrès, particulièrement aux leaders des chambres, au sujet de la façon dont seront suivies les recom- mandations du président.

En réponse à ces demandes, la plus grande partie des membres ont envoyé des faits rassurants.

Dans l'opinion des membres du con- grès, il ne serait pas sage de tenter quoi que ce soit contre les corpora- tions ou contre les compagnies de chemins de fer pendant cette session.

ECHOS

L'HON. HORACE ARCHAMBAULT

Le Ministre des Postes et du Travail a donné vendredi dernier, un déjeuner en l'honneur du Président du Conseil législatif au Club Rideau.

Les honorables Sir W. Laurier, Fisher, Dandurand MM. les sénateurs Casgrain, Kerr, Choquette, MM. Logan, M. P., Macdonald, M. P., MM. Read et A. Létourneau étaient au nombre des invités.

AU NOUVEAU-BRUNSWICK

Samedi après-midi, une convention du parti ministériel, réunie à Burton, a choisi comme candidats pour le comté de Sudbury aux élections prochaines le Dr. Peake, d'Oranville, et M. W. M. Thorrold, de Magogville.

Le colonel H. H. McLean, de St. John, qui sera candidat fédéral dans Sudbury-Queen aux élections générales a refusé dans un vigoureux discours les critiques faites de l'administration libérale par M. Hazen et ses partisans.

La campagne se poursuit activement par toute la province. Les ministériels ont les meilleures chances de succès.

Les candidats ministériels, dans le comté de Northumberland ont été choisis jeudi dernier à Chatham. Ce sont: MM. Robert Murray, W. Anderson, S. W. Miller et W. C. Winslow.

LES LICENCES A TORONTO

Il est rumour à Toronto que les commissaires des licences auraient donné leur démission, à la suite de l'action du conseil de ville qui a diminué de 34 le nombre des licences d'hôtel à accorder.

Toutefois, l'un de ces commissaires a déclaré qu'il n'avait pas démissionné et l'hon. M. Whitney dit qu'il n'a pas connaissance d'aucune démission.

LES MINISTRES PROVINCIAUX

L'hon. M. Gouin et l'hon. M. Turgeon étaient, hier, à Ottawa, où ils ont eu une entrevue avec le gouverneur fédéral, au sujet des fêtes du tri-centenaire.

Le premier ministre passera la journée d'aujourd'hui à Montréal. Une réunion du conseil des ministres aura lieu demain, aux bureaux du gouvernement.

L'HON. DR WILLOUGHBY

L'hon. Dr Willoughby, ministre sans-portfolio dans le gouvernement Whitney, n'a pu encore reprendre son siège à la Législature. L'état de sa santé donne des inquiétudes.

Agé de 64 ans, M. Willoughby représente Northumberland Est à la Législature, depuis 1886.

LA QUESTION DU CHARBON EN COLOMBIE

Le Dr McGuire, député de Vancouver demandera ces jours-ci à la Législature d'ordonner une enquête sur les opérations de la combine du charbon dans la Colombie Anglaise.

M. McGuire entend prouver que c'est en Colombie que le charbon mou se paie le plus cher, si l'on considère que la province possède quelques-uns des plus riches réservoirs de charbon du monde. Les houillères de la passe du Nid de Corbeau, à elles seules, fournissent plus de quarante millions de tonnes de charbon. Au sortir de la mine à la passe du Nid de Corbeau, le charbon se vend \$2 la tonne; au mines de l'île de Vancouver, il se vend \$4.50 la tonne (par suite de la différence du coût de la production). Or, en Colombie, le prix moyen de la tonne de charbon, est de \$7.50. La moitié du charbon extrait des mines colombiennes est exporté aux Etats-Unis où il se vend moins cher qu'en Colombie.

Symptômes d'épuisement nerveux.

Mal de tête.
Manque de sommeil.
Perte de mémoire.
Découragement et mélancolie.
Palpitation du cœur.
Dégoût de tout exercice.
Vertiges, évanouissement, accablement.
Inhabilité à appliquer son esprit.
Faiblesse musculaire et tremblement.
Contraction des muscles et des nerfs.

Tels sont les maux infaillibles dont souffrent les malheureuses victimes du mal de nerfs, et dont la vie est épuisée. Toujours le travail, jamais le repos. L'épuisement des nerfs est lent, ainsi doit être le traitement. Les traitements par l'électricité ou par massage; les bains froids sont excellents pour adoucir le mal; mais le vrai restaurateur des nerfs qu'il faut alors c'est la nourriture pour les nerfs du Dr Chase.

Mme A. Ward, 219 rue Dundas Woodstock, Ont., dit: "J'avais mauvais sommeil, j'étais nerveuse et sujette au mal de tête. La nourriture pour les nerfs du Dr Chase me fut très efficace, en ce qu'elle a calmé mes nerfs, m'a rendu le sommeil et chassé mon mal de tête."

Je recommande fortement la Nourriture pour les nerfs du Dr Chase, comme un récepteur puissant du système et un réparateur de nerfs.

Chez les marchands à 50 cents ou chez Edmondson, Bates & Co., Toronto. Demandez l'almanach du Dr Chase pour 1908. 264-1-g.

RESILIATION DE VENTE

Une action pour la résiliation d'un contrat de vente au montant de \$11,500 vient d'être intentée par M. Albert Cousineau, restaurateur licencié, contre MM. J. H. Montpetit et Arcadius Clérout. Le demandeur était possesseur d'une licence pour un débit de boisson qu'il vendait aux débiteurs. Ceux-ci devaient payer par termes. Comme il n'a pas pu remplir cette obligation imposée par le contrat de vente, M. Cousineau demande la résiliation de celui-ci.

Lettre parlementaire

Une question de subvention de chemin de fer

LES PRISONNIERS LIBERES SUR PAROLE

L'enseignement technique. — Le service maritime sur le sud-africain

(Service spécial du "Canada")

Ottawa, 10.—Puis-je de députés, en Chambre, cet après-midi. La difficulté des communications et le retard des trains en est la cause sans doute. Les procédures initiales sont assez longues. La Chambre, en comité, examine quelques bilis privés, dont celui de M. Bickerdike (concernant la Caisse des Veuves et orphelins des ministres presbytériens) qui est remis à plus tard.

Le ministre répond à quelques questions, auxquelles nous touchons plus loin. La motion de M. Armstrong, demandant un état montrant quelles mesures prend le gouvernement pour faire lever l'embargo sur le bétail canadien en Angleterre, est adoptée sans discussion.

On passe ensuite à une motion de M. Northrup, qui demande une copie de tous les papiers, écrits et lettres échangés entre le gouvernement et le chemin de fer de Belleville et Hastings Nord, ou le chemin de fer du Grand Tronc, ou tout autre chemin de fer, ou toute personne agissant pour le compte d'un chemin de fer, touchant le paiement des subventions au chemin de fer de Belleville et Hastings Nord. M. Northrup remarque qu'une subvention, destinée à une compagnie supposée, a été reçue par le Grand Tronc. Il veut que la compagnie qui touche la subvention remplisse aussi les obligations qui y sont attachées.

M. W. F. MacLean, on le devine, traite la question, mais au point de vue de ses théories; il est rappelé à l'ordre quand il tente de faire entrer dans la discussion son fameux principe de 2c par mille comme prix du passage à bord des trains, et reprend son siège.

L'hon. M. Graham explique que cette affaire n'est pas neuve et que la correspondance en question a déjà été déposée il y a quelques années. C'est sous le régime de l'ex-ministre des finances, M. Foster et l'ex-ministre des chemins de fer, M. Haggart que la subvention a été payée à la compagnie supposée, dont a parlé M. Northrup. Il est d'avis, lui aussi, en principe que les compagnies de chemins de fer devraient remplir les conditions dans lesquels la subvention leur est accordée. Il voudrait que le statut donné à la Commission des Chemins de fer le pouvoir et le moyen d'y remédier. Mais jusqu'à aucune remède n'a été proposé.

Rien n'établit non plus que le Grand Tronc, après avoir touché la subvention, n'a pas rempli raisonnablement les conditions requises. Plusieurs orateurs discutent cette question et la résolution est adoptée vers la fin de l'après-midi. Le premier ministre exprime l'avis, au cours de la discussion, qu'il importait simplement que la subvention ait été accordée à la compagnie qui assumait les obligations, et c'est ce qui est arrivé, dans le cas présent.

On passe ensuite à une motion de M. Foster demandant: "Etat faisant connaître le nombre des prisonniers relâchés, depuis l'année 1896, par le ministre de la Justice, avant l'expiration de leurs sentences, leurs noms, la durée de leurs sentences, la date de leur libération, les raisons de telle libération et le nom de l'avocat qui a fait les démarches afin d'obtenir telle libération."

M. Foster croit qu'il ne faut pas abuser de la faveur faite à certains prisonniers et que l'opinion publique n'est généralement pas en faveur de la relaxation.

L'hon. M. Aylesworth voit dans cette motion une attaque déguisée de son administration. Il affirme qu'il a toujours accordé le plus grand soin et l'attention la plus assidue à l'exercice de la clémence vis-à-vis des prisonniers. Il tient à rejeter toute insinuation à cet égard. Le ministre de la Justice déclara sans aucune restriction que jamais il n'a reçu la moindre demande de libération en faveur d'un prisonnier, pour des raisons ou avantages politiques.

De 40 à 50 demandes sont faites, chaque semaine, pour la clémence du ministre, elles sont examinées par un officier du département de grande expérience et qui présente son rapport au ministre. Il croit que l'exercice de cette clémence doit être enlevé au gouvernement et confié à la magistrature, les juges ne peuvent être chargés de cette lourde responsabilité.

L'opinion de l'hon. M. Aylesworth sur cette question est des plus importantes, le ministre de la Justice étant un des avocats les plus expérimentés du Dominion.

Il croit, pour résumer cette opinion, que la coutume du "ticket of leave" est très louable, pourvu qu'on l'applique avec discrétion et discernement. C'est un encouragement au repentir et une aide puissante au redressement moral des prisonniers.

Et il soutient que l'exercice et le contrôle en doivent appartenir au gouvernement et non aux cours de justice, comme cela est présentement. Le ministre de la Justice, au cours de son éloquent discours, revient sur le cas d'un banquier cité par M. Foster. Mais le nom du banquier n'avait pas été donné, cette partie de la discussion, n'offre aucun intérêt particulier. Ce cas se greffe sur la règle générale.

Il termine en déclarant qu'il n'a aucune objection à produire un état faisant connaître le nombre de prisonniers relâchés, mais il ne croit pas devoir approuver la motion sous sa présente forme. Il ne voit pas que l'on doive donner notamment les noms des criminels. Il est inutile de leur donner une malheureuse publicité. Il y a à la Chambre ne doit pas en passer.

M. Foster, en réplique, se défend d'une telle insinuation mais il ne dit pas pourquoi il a fait sa motion si extensive. Il se contenta de lire quelques articles de la presse sur ce sujet.

Il se prononce carrément contre le système actuel du "ticket of leave", quoique sa motion, comme il l'explique, ne soit qu'une demande d'information.

Il est prêt à ne pas exiger les noms

des criminels sur la proposition du ministre de la Justice, mais il tient à obtenir le nom des avocats qui ont fait les démarches, afin de prévenir, dit-il, le favoritisme. Le premier ministre fait remarquer que certains des documents sont confidentiels.

M. Foster répond qu'il ne demande pas ceux-ci. Le texte de la motion est modifié, la motion ne portera que sur le "nombre des demandes pour faire libérer, etc." "les noms des criminels" sont retranchés et on ajoute "autant que cela est faisable." Ce qui exclut les cas confidentiels. Ainsi modifiée la motion est adoptée.

Une motion de M. Lake est aussi adoptée, demandant les soumissions et demandes originales concernant les concessions forestières (Nos 1229-1236-1238-1272). Le premier ministre déclare que le gouvernement produira ces documents entre les mains du greffier, mais ils devront être retournés au département, suivant le précédent créé il y a deux semaines.

La fin de la séance est consacrée à une résolution de M. Guthrie:

"Que cette Chambre exprime le vœu qu'il soit nommé sans délai une commission chargée de s'enquérir de la nécessité d'un enseignement technique en Canada et de faire rapport sur les moyens à prendre pour obtenir l'enseignement désiré."

M. Guthrie veut confier au pouvoir fédéral le soin de promouvoir l'enseignement technique, qui, selon lui, n'est pas compris dans l'enseignement réservé aux provinces par l'acte de l'Amérique du Nord. Il énumère les différentes branches de l'enseignement technique, et insiste sur son importance nationale.

Ce sujet est aussi traité par MM. Smith, (Oxford) et Cockshutt; Puis le débat est ajourné.

Et la Chambre s'ajourne alors, vers onze heures et demie, après une journée parlementaire féconde et variée.

M. McLean, le nouveau député de Huron sud, a été présenté à la Chambre, cet après-midi, par Sir Wilfrid Laurier et l'hon. M. Graham aux acclamations de la droite.

M. Chisholm, (Huron) a appris que la ligne de paquebots Elder Dempster reçoit une subvention annuelle pour un service mensuel de communication directe avec l'Afrique du Sud; la compagnie, de fournir un emmagasinage frigorifique pour les denrées périssables. Le gouvernement n'est pas informé que ce service ne soit pas fourni régulièrement.

L'hon. M. Aylesworth a déclaré à M. Léonard, que les préjets de pénitencier, n'ont pas le droit de se mêler de politique; mais le gouvernement n'a pas été averti que le préfet de St-Vincent de Paul ait usé de son influence à cet effet.

F. R.

CHOPIN INTIME

Le pianiste Kowalski fait une conférence sur le maître dramatique et interprète ses œuvres

C'est devant un auditoire nombreux et choisi, qu'en la coquette salle du Y. M. C. A., hier soir, le compositeur et pianiste, H. Kowalski, nous a parlé de Chopin, dont il fut l'élève en 1848, et nous en a interprété quelques-unes des œuvres principales.

"Chopin, dit M. Kowalski, était Polonais, mais de père Français, et dès l'âge de 10 ans il étonnait les meilleurs musiciens par la merveilleuse facilité avec laquelle il interprétait les morceaux les plus difficiles. Mais ce n'est qu'à l'âge de 18 ans que son génie de compositeur se fait voir. Il est alors à Vienne ayant quitté la Pologne, au lendemain de l'insurrection de 1831, insurrection qu'il terriblement réprimée, par les Russes, et qui laissera en lui une indélébile impression de tristesse, impression que se retrouvera dans beaucoup des œuvres du grand maître.

Chopin se rend de Vienne à Paris où il est fort bien accueilli à la cour de Louis-Philippe, et est lauréat et fêté par toute l'aristocratie fort éprise de romantisme en musique comme en littérature et son génie s'affirme et prend cet essor qui fait le "Conférencier s'écrier, "Chopin n'a pas eu de devanciers et n'aura pas de continuateurs."

Ce qui fait l'originalité du maître, c'est qu'il n'était d'aucune école. Chopin n'avait pas d'école et ne connaissait pas l'harmonie. Et les fautes d'harmonie commises par lui font cette originalité qu'on apprécie tant dans ses œuvres.

Chopin était un rêveur, un sensible, et un enthousiaste. Ses amours avec la célèbre femme de lettres George Sand, en font foi. Ici le sympathique conférencier termine un peu brusquement en disant que le grand musicien mourut à son retour d'un voyage qu'il avait fait à la Côte d'Azur. Cette fin un peu brusque nous fait penser à la remarque de certains d'un passé qu'il nous a fait.

Après une petite allocution en Anglais dans laquelle M. Kowalski a exécuté des morceaux de son répertoire, il a fait une conférence autrement qu'en français, ne possédant pas assez la langue anglaise, il se met alors au piano et interprète d'une façon originale et nouvelle une des délicieuses Valses du grand maître, ainsi une Berceuse du même, avec beaucoup de pitié et une délicatesse de toucher exceptionnelle.

A la seconde partie, M. Kowalski interprète une de ses œuvres avec une maîtrise toute particulière: "Autour de mon Clocher", "Le Cavalier Réveur", etc.

L'assistance a été portée en foule, vers M. Kowalski pour lui demander une seconde audition de ses œuvres.

NOTES PARLEMENTAIRES

(Service spécial du "Canada")

Le sénateur Power nous a parlé dernièrement, au Sénat, de l'embargo en Angleterre sur le bétail canadien.

La question est très importante. Le gouvernement a fait beaucoup pour le développement de l'industrie de l'élevage au Canada, et nous ne doutons pas qu'il accorde l'attention voulue à l'expansion de cette industrie, en faisant disparaître à l'étranger les obstacles qui retardent l'exportation de notre bétail.

Si vraiment le comte de Carrington, qui est chargé de l'entretien de l'armée anglaise, a attribué au bétail canadien, dans un discours, des défauts et maladies qu'il n'a pas, il peut importer de faire contrepois à cette opinion en créant une plus juste connaissance de notre marchandise.

Mais il est permis d'ajouter que cette opinion ne s'avère pour but que de favoriser le bétail anglais, et dans ce cas il y a là un cas de "bonafide" à élucider.

Nous ferons remarquer à ce propos que le traité franco-canadien nous ouvre un important marché, en France, pour cet article de notre commerce: nous avons déjà attiré l'attention du lecteur là-dessus.

La discussion des documents originaux et de l'amendement Lake a privé la Chambre de l'occasion d'étudier plus avant et de ratifier le traité franco-canadien.

La Chambre française nous a devancés en cette matière, et la nouvelle "trêve" vraisemblablement de deux ou trois semaines le même acte parlementaire, au Canada.

Nous pouvons bien espérer, pour la bonne réputation de notre parlement, qu'on n'appuiera pas trop sur les causes qui ont retardé la discussion de ce traité, à Ottawa.

La tempête dans un verre d'eau, soulevée par M. Ames, et la farce à la Pickwick, imaginée par M. Lake, sont des petites insanités d'antichambre au sujet desquelles il vaut mieux ne pas insister.

On pourrait attribuer aux députés de l'île du Prince-Edouard le fameux mot de Piron, en se référant à la rédaction: "Ils sont là quatre, et ils font du bruit comme quarante."

La plus mince question se rapportant à la toute coquette petite île soulevée de longs débats, auxquels, d'ailleurs, l'avant-garde de la gauche se mêle aussitôt.

Si l'île du Prince-Edouard n'a pas une nombreuse représentation, elle peut au moins se vanter d'avoir des députés prodigieusement représentatifs.

Victor Hugo disait du général Trochu que son nom était le participe passé de Trochopier.

Il n'eût pas manqué de signaler, — eût-il vécu de notre vie parlementaire, — de quel qualificatif le nom du trop célèbre M. Fowler le comparatif.

M. Fowler s'informera bientôt, auprès du ministre, si l'enlèvement des souliers dans la rivière Saint-Jean se fait par soumissions.

L'aveugle soumission de M. Fowler aux exigences de son parti lui fera sans doute voir, aux prochaines élections générales, comment s'opèrent l'enlèvement d'une vieille souche politique, dans le comté de King, N.B.

Le docteur Sproule, et M. Blais se sont inquiétés, avec une sollicitude digne du jardin des Hespérides, du fait que l'acte d'inspection des fruits ne paraît pas être mis en vigueur.

Le ministre de l'Agriculture leur a expliqué que tous les délinquants ont été poursuivis et punis selon la loi: le gouvernement peut faire appliquer la loi, mais il ne saurait, raisonnablement, empêcher ceux qui veulent commettre des fraudes de tenter de contourner cette loi.

Une inspection qui devrait inquiéter certains députés de la gauche, c'est celle que passera bientôt le peuple canadien sur les fruits secs électoraux de 1901.

M. Monk a donné avis de la résolution suivante: "Que c'est le devoir du gouvernement d'entrer en négociations avec le gouvernement de la province de Québec en vue de faire disparaître tous les obstacles s'opposant à l'abolition des barrières de péage sur les chemins de l'île de Montréal."

Depuis quelques temps, M. Monk, député de Jacques-Cartier, sautille du pont de Québec aux barrières de Montréal, rêvant de construire l'arc de triomphe de son parti sur les ruines du pont, et de s'ouvrir les voies de son comté en y faisant disparaître les barrières.

Don Quichotte pense à la gloire des siens; Sancho Pança songe à sa "bedide" élection.

F. R.

LES CANADIENS DES ETATS-UNIS

Ils inviteront Sir Wilfrid Laurier à prendre part aux grandes fêtes nationales de Cohoes.

Il a été finalement décidé que les Canadiens des Etats-Unis fêteraient cette année la Saint-Jean-Baptiste à Cohoes, N.Y. Plus de 250 sociétés canadiennes de toutes les parties de l'Union Américaine ont déjà répondu à l'appel et promis leur concours aux Canadiens de Cohoes. Une délégation composée de MM. Israel Bédard, avocat, Frank Tessier et Wilfrid Polin était de passage en notre ville, hier, en route pour Ottawa, afin de demander à Sir Wilfrid Laurier d'être présent à cette fête. On estime que 40,000 Canadiens participent à cette démonstration du 24 et 25 juin prochain et que ce sera une fête sans précédent, dépassant même la grande convention qui fut tenue à Cohoes en 1885 et qui a eu une si grande répercussion.

On célébrera en même temps le 40e anniversaire de la fondation de la société St-Jean-Baptiste à Cohoes, ainsi que la formation de la première paroisse canadienne en cette ville.

POUR GUERIR UN RHUME EN UN JOUR

Prenez les Tablettes de "LAXATIVE BROMO". Les pharmaciens remettent l'argent si elles n'ont pas d'effet. La signature de E. W. GROVE est sur chaque boîte. 25c. 266-ma-2e-pg.

Quand vous irez à NEW-YORK arrêtez au

HOTEL NAVARRE

à l'épreuve du feu

7ème Avenue et 35ème rue

30 pieds à l'ouest de BROADWAY.

Maximum de luxe et minimum de

dépense.

PLAN EUROPEEN

\$1.50 par jour avec bain.

\$2.00 par jour avec bain.

Appartements à \$3.50 en montant

ECRIVEZ POUR BROCHURE.

STEARNS & DABB, Propriétaires.

194-1-ma-n.

Accessible, tranquille et élégant. A

cinq minutes de marche des théâtres,

cafés, clubs, Nouveaux "Grill

Rooms", Hollandais, les plus grands

de la ville. Les chais à câble naissent

devant l'hôtel pour tous les che-

mins de fer.

PLAN EUROPEEN

\$1.50 par jour avec bain.

\$2.00 par jour avec bain.

Appartements à \$3.50 en montant

ECRIVEZ POUR BROCHURE.

STEARNS & DABB, Propriétaires.

194-1-ma-n.

CHRONIQUE

La coquetterie de Joséphine et ses débordements matrimoniaux

(Pour le "CANADA")

L'on pourrait croire que la puissance politique d'un empereur, d'un roi, puisse permettre à sa compagnie toutes les fantaisies, tous les caprices. Qui dit impératrice laisse supposer une personne sacro-sainte devant laquelle on doit s'incliner, le mari, comme tout le monde, étant donné sa position qui le met à l'abri des petites querelles pouvant surgir dans les milieux bourgeois. Or, j'ai sous les yeux quelques intéressants documents qui nous montrent Napoléon Ier comme un mari tatillon, époucheur de comptes, serrant les cordons de la bourse, faisant des scènes à Joséphine pour ses prodigalités. Il y a là un curieux tableau que je tiens à vous présenter.

Napoléon fut toujours habillé simplement. Mais, si pour lui-même il méprisait le faste, il aimait à s'entourer d'une cour brillante. Le pré-torial de la cour impériale s'y prêtait d'ailleurs. Les hommes y rivalisaient avec les femmes pour la recherche des diamants, des broderies, des dentelles. Le maître de la France s'il enrichissait ses serviteurs, voulait qu'il lui fissent honneur du luxe qu'il mettait à même de satisfaire, et il lui arrivait quelquefois de dire à une dame qu'il avait vu vingt fois la robe avec laquelle elle se rendait à une invitation. Il se mêlait des détails de la toilette de sa femme. Lorsqu'il était encore consul, Joséphine ayant paru un jour de cérémonie, avec une robe qui lui déplaissait, il jeta son écharpe dessus afin qu'elle ne la remît plus une autre fois. La veille de la célébration du 14 juillet 1802, il lui dit: "Joséphine, ne te mets que de la parure et richement habillée, car tu es la reine de la fête."

Le ministre de l'Agriculture leur a expliqué que tous les délinquants ont été poursuivis et punis selon la loi: le gouvernement peut faire appliquer la loi, mais il ne saurait, raisonnablement, empêcher ceux qui veulent commettre des fraudes de tenter de contourner cette loi.

Une inspection qui devrait inquiéter certains députés de la gauche, c'est celle que passera bientôt le peuple canadien sur les fruits secs électoraux de 1901.

M. Monk a donné avis de la résolution suivante: "Que c'est le devoir du gouvernement d'entrer en négociations avec le gouvernement de la province de Québec en vue de faire disparaître tous les obstacles s'opposant à l'abolition des barrières de péage sur les chemins de l'île de Montréal."

Depuis quelques temps, M. Monk, député de Jacques-Cartier, sautille du pont de Québec aux barrières de Montréal, rêvant de construire l'arc de triomphe de son parti sur les ruines du pont, et de s'ouvrir les voies de son comté en y faisant disparaître les barrières.

Don Quichotte pense à la gloire des siens; Sancho Pança songe à sa "bedide" élection.

F. R.

LES CANADIENS DES ETATS-UNIS

Ils inviteront Sir Wilfrid Laurier à prendre part aux grandes fêtes nationales de Cohoes.

Il a été finalement décidé que les Canadiens des Etats-Unis fêteraient cette année la Saint-Jean-Baptiste à Cohoes, N.Y. Plus de 250 sociétés canadiennes de toutes les parties de l'Union Américaine ont déjà répondu à l'appel et promis leur concours aux Canadiens de Cohoes. Une délégation composée de MM. Israel Bédard, avocat, Frank Tessier et Wilfrid Polin était de passage en notre ville, hier, en route pour Ottawa, afin de demander à Sir Wilfrid Laurier d'être présent à cette fête. On estime que 40,000 Canadiens participent à cette démonstration du 24 et 25 juin prochain et que ce sera une fête sans précédent, dépassant même la grande convention qui fut tenue à Cohoes en 1885 et qui a eu une si grande répercussion.

On célébrera en même temps le 40e anniversaire de la fondation de la société St-Jean-Baptiste à Cohoes, ainsi que la formation de la première paroisse canadienne en cette ville.

POUR GUERIR UN RHUME EN UN JOUR

Prenez les Tablettes de "LAXATIVE BROMO". Les pharmaciens remettent l'argent si elles n'ont pas d'effet. La signature de E. W. GROVE est sur chaque boîte. 25c. 266-ma-2e-pg.

W. H. Scroggie

LIMITÉE

Rues Ste-Catherine, Université et Victoria

VENTE DE 75 cts

Croyant que les prix donnés dans cette annonce sont d'un intérêt plus vital pour nos clients, que les raisons d'être de cette vente, nous vous promettons, sans plus long préambule, nous vous engageons simplement de prendre soigneusement note des échantillons que notre seconde venue A UN SEUL PRIX rendra possible.

Une douzaine de Mouchoirs, valeur jusqu'à 10c chaque, pour 75c
12 verges de dentelle Valenciennes, française et allemande pour 13c
3 paires de jarretières valet 30c, chaque, pour 75c
Tricoté pour hommes, valeur \$1.00 et \$1.25 pour 75c
Bonneterie — valeur 25c et 50c, 4 paires pour hommes, femmes, et Souliers pour hommes, femmes, et enfants, valet jusqu'à \$1.50 la paire, pour 75c
Gants en Mocha, pour dames, valet \$1.00 et

LA SURDITE NEST PLUS

Une découverte sensationnelle. — La Lunette du Sourd

La Science triomphe

Il est fait grand bruit, dans les milieux scientifiques de France et de l'étranger, sur la découverte faite par le Pr Recuras, de Paris. Hier encore, à peine connu, cet éminent savant, après de laborieuses et patientes recherches, a opéré une véritable révolution dans la science otologique.

Grâce à l'OTOPHONIE, minuscule bijou, COMPLETEMENT INVISIBLE, se plaçant à l'oreille, la surdité la plus rebelle disparaît en même temps que les bourdonnements intolérables qui, si souvent, l'accompagnent.

Aux angoisses de l'infortuné sourd succède enfin la joie inespérée de pouvoir entendre avec la plus parfaite aisance.

L'OTOPHONIE est expédiée dans tous les pays du monde.

Il suffit de le demander par lettre à MONSIEUR LE DIRECTEUR DE L'INSTITUT OTOTOCHNIQUE DE FRANCE, 5, RUE BALLU, PARIS, en lui désignant un des appareils ci-dessous :

OTOPHONIE No 1, argent, pour surdité légère, ... 50 fr.
OTOPHONIE No 2, or, pour surdité ancienne, ... 125 fr.
OTOPHONIE No 3, spécial, or, pour surdité très ancienne, compliquée de forts bourdonnements, ... 250 fr.

Joindre le montant en mandat-poste international, chèque, etc. La brochure explicative sur l'OTOPHONIE est envoyée GRATUITEMENT sur simple demande.

264-1-y

ASSISES DE STE-SCHOLASTIQUE

Le rapport des grands jurés. — Quelques sentences.

Sainte-Scholastique, 10. — Les grands jurés ont terminé leur travail ce matin à onze heures et avant d'être remerciés de leurs travaux ils ont présenté le rapport suivant :

Après nos travaux finis nous avons visité le palais de justice de ce district notamment la prison commune sous la garde du shérif et du géolier. Nous sommes heureux de dire que la prison est dans une extrême propreté. Cependant il est à remarquer que l'appareil réservé au géolier et à la famille est insuffisant pour une bonne habitation. Le géolier est obligé actuellement de loger plusieurs membres de sa famille dans les cellules destinées aux prisonniers et d'utiliser même quelques-unes de ces cellules pour sa cuisine, ce cas se présente dans les termes des cours.

Nous prions donc le gouvernement de cette province de remédier à cet état de choses.

Les grands jurés sont d'opinion qu'ils ne sont pas assez suffisamment rémunérés pour leurs travaux durant le terme.

L'honorable juge Robidoux approuve cette dernière partie du rapport du grand juré et après les avoir remerciés il les a déchargés de leurs responsabilités.

Les sentences suivantes ont été prononcées :

Maria Chalmont, attentant à la pudeur, trois ans à l'école de Réformés, J. Taylor, tentative de suicide, trois mois de prison ; Alphonse Maher, accusé de vol, deux mois de prison ; Aimé Tisdale, viol, six mois de prison.

Vendredi à deux heures est commencé le procès de Phydine Beaulieu, accusé de vol.

Essayez le LONG TOM, tabac jaune à fumer.

UN SUICIDE SUR LA VOIE FERRÉE

Valleyfield, 10. — Le cadavre d'un homme a été trouvé hier matin, vers dix heures, sur la ligne du chemin de fer New-York Central, à 3 milles de la gare de Valleyfield. Le cadavre fut transporté à la station de police de Valleyfield, sur l'ordre du coroner Besner. L'homme paraît âgé d'environ 30 ans et l'on a pu rien découvrir qui puisse faire découvrir son identité. L'on croit à un suicide, car lorsqu'on a découvert le cadavre, le défunt tenait un revolver dans sa main droite, et deux balles ont été tirées : l'une dans la mâchoire, l'autre dans l'oreille gauche. Le coroner mènera probablement une enquête.

Le rapport des grands jurés. — Quelques sentences.

Sainte-Scholastique, 10. — Les grands jurés ont terminé leur travail ce matin à onze heures et avant d'être remerciés de leurs travaux ils ont présenté le rapport suivant :

Après nos travaux finis nous avons visité le palais de justice de ce district notamment la prison commune sous la garde du shérif et du géolier. Nous sommes heureux de dire que la prison est dans une extrême propreté. Cependant il est à remarquer que l'appareil réservé au géolier et à la famille est insuffisant pour une bonne habitation. Le géolier est obligé actuellement de loger plusieurs membres de sa famille dans les cellules destinées aux prisonniers et d'utiliser même quelques-unes de ces cellules pour sa cuisine, ce cas se présente dans les termes des cours.

Nous prions donc le gouvernement de cette province de remédier à cet état de choses.

Les grands jurés sont d'opinion qu'ils ne sont pas assez suffisamment rémunérés pour leurs travaux durant le terme.

L'honorable juge Robidoux approuve cette dernière partie du rapport du grand juré et après les avoir remerciés il les a déchargés de leurs responsabilités.

Les sentences suivantes ont été prononcées :

Maria Chalmont, attentant à la pudeur, trois ans à l'école de Réformés, J. Taylor, tentative de suicide, trois mois de prison ; Alphonse Maher, accusé de vol, deux mois de prison ; Aimé Tisdale, viol, six mois de prison.

Vendredi à deux heures est commencé le procès de Phydine Beaulieu, accusé de vol.

Essayez le LONG TOM, tabac jaune à fumer.

UN SUICIDE SUR LA VOIE FERRÉE

Valleyfield, 10. — Le cadavre d'un homme a été trouvé hier matin, vers dix heures, sur la ligne du chemin de fer New-York Central, à 3 milles de la gare de Valleyfield. Le cadavre fut transporté à la station de police de Valleyfield, sur l'ordre du coroner Besner. L'homme paraît âgé d'environ 30 ans et l'on a pu rien découvrir qui puisse faire découvrir son identité. L'on croit à un suicide, car lorsqu'on a découvert le cadavre, le défunt tenait un revolver dans sa main droite, et deux balles ont été tirées : l'une dans la mâchoire, l'autre dans l'oreille gauche. Le coroner mènera probablement une enquête.

Le rapport des grands jurés. — Quelques sentences.

Sainte-Scholastique, 10. — Les grands jurés ont terminé leur travail ce matin à onze heures et avant d'être remerciés de leurs travaux ils ont présenté le rapport suivant :

Après nos travaux finis nous avons visité le palais de justice de ce district notamment la prison commune sous la garde du shérif et du géolier. Nous sommes heureux de dire que la prison est dans une extrême propreté. Cependant il est à remarquer que l'appareil réservé au géolier et à la famille est insuffisant pour une bonne habitation. Le géolier est obligé actuellement de loger plusieurs membres de sa famille dans les cellules destinées aux prisonniers et d'utiliser même quelques-unes de ces cellules pour sa cuisine, ce cas se présente dans les termes des cours.

Nous prions donc le gouvernement de cette province de remédier à cet état de choses.

Les grands jurés sont d'opinion qu'ils ne sont pas assez suffisamment rémunérés pour leurs travaux durant le terme.

L'honorable juge Robidoux approuve cette dernière partie du rapport du grand juré et après les avoir remerciés il les a déchargés de leurs responsabilités.

Les sentences suivantes ont été prononcées :

Maria Chalmont, attentant à la pudeur, trois ans à l'école de Réformés, J. Taylor, tentative de suicide, trois mois de prison ; Alphonse Maher, accusé de vol, deux mois de prison ; Aimé Tisdale, viol, six mois de prison.

Vendredi à deux heures est commencé le procès de Phydine Beaulieu, accusé de vol.

Essayez le LONG TOM, tabac jaune à fumer.

UN SUICIDE SUR LA VOIE FERRÉE

Valleyfield, 10. — Le cadavre d'un homme a été trouvé hier matin, vers dix heures, sur la ligne du chemin de fer New-York Central, à 3 milles de la gare de Valleyfield. Le cadavre fut transporté à la station de police de Valleyfield, sur l'ordre du coroner Besner. L'homme paraît âgé d'environ 30 ans et l'on a pu rien découvrir qui puisse faire découvrir son identité. L'on croit à un suicide, car lorsqu'on a découvert le cadavre, le défunt tenait un revolver dans sa main droite, et deux balles ont été tirées : l'une dans la mâchoire, l'autre dans l'oreille gauche. Le coroner mènera probablement une enquête.

Le rapport des grands jurés. — Quelques sentences.

Sainte-Scholastique, 10. — Les grands jurés ont terminé leur travail ce matin à onze heures et avant d'être remerciés de leurs travaux ils ont présenté le rapport suivant :

Après nos travaux finis nous avons visité le palais de justice de ce district notamment la prison commune sous la garde du shérif et du géolier. Nous sommes heureux de dire que la prison est dans une extrême propreté. Cependant il est à remarquer que l'appareil réservé au géolier et à la famille est insuffisant pour une bonne habitation. Le géolier est obligé actuellement de loger plusieurs membres de sa famille dans les cellules destinées aux prisonniers et d'utiliser même quelques-unes de ces cellules pour sa cuisine, ce cas se présente dans les termes des cours.

Nous prions donc le gouvernement de cette province de remédier à cet état de choses.

Les grands jurés sont d'opinion qu'ils ne sont pas assez suffisamment rémunérés pour leurs travaux durant le terme.

L'honorable juge Robidoux approuve cette dernière partie du rapport du grand juré et après les avoir remerciés il les a déchargés de leurs responsabilités.

Les sentences suivantes ont été prononcées :

Maria Chalmont, attentant à la pudeur, trois ans à l'école de Réformés, J. Taylor, tentative de suicide, trois mois de prison ; Alphonse Maher, accusé de vol, deux mois de prison ; Aimé Tisdale, viol, six mois de prison.

Vendredi à deux heures est commencé le procès de Phydine Beaulieu, accusé de vol.

Essayez le LONG TOM, tabac jaune à fumer.

UN SUICIDE SUR LA VOIE FERRÉE

Valleyfield, 10. — Le cadavre d'un homme a été trouvé hier matin, vers dix heures, sur la ligne du chemin de fer New-York Central, à 3 milles de la gare de Valleyfield. Le cadavre fut transporté à la station de police de Valleyfield, sur l'ordre du coroner Besner. L'homme paraît âgé d'environ 30 ans et l'on a pu rien découvrir qui puisse faire découvrir son identité. L'on croit à un suicide, car lorsqu'on a découvert le cadavre, le défunt tenait un revolver dans sa main droite, et deux balles ont été tirées : l'une dans la mâchoire, l'autre dans l'oreille gauche. Le coroner mènera probablement une enquête.

Le rapport des grands jurés. — Quelques sentences.

Sainte-Scholastique, 10. — Les grands jurés ont terminé leur travail ce matin à onze heures et avant d'être remerciés de leurs travaux ils ont présenté le rapport suivant :

Après nos travaux finis nous avons visité le palais de justice de ce district notamment la prison commune sous la garde du shérif et du géolier. Nous sommes heureux de dire que la prison est dans une extrême propreté. Cependant il est à remarquer que l'appareil réservé au géolier et à la famille est insuffisant pour une bonne habitation. Le géolier est obligé actuellement de loger plusieurs membres de sa famille dans les cellules destinées aux prisonniers et d'utiliser même quelques-unes de ces cellules pour sa cuisine, ce cas se présente dans les termes des cours.

UN ENNEMI DES BARS

Sir Thomas Shaughnessy ordonne, au cours d'un voyage, la fermeture d'un bar situé dans un hôtel du C.P.R.

On raconte une anecdote très intéressante sur Sir Thomas Shaughnessy, président de la compagnie du Pacifique, qui vient de se révéler un ennemi implacable des bars.

Au cours d'un voyage à Moosejaw il descendit dans un hôtel du Pacifique et remarqua un superbe bar très bien situé et achalandé, installé dans une partie de l'hôtel.

Dès qu'il l'aperçut il ordonna immédiatement de fermer les portes. Le gérant fit respectueusement observer au président que la licence allait expirer dans quelques mois seulement, mais le président ne voulut rien entendre et réitéra l'ordre qui fut exécuté sur l'heure.

A son départ de Moosejaw les portes du bar étaient fermées et la pièce sera affectée à d'autres fins.

POUR LA PROTECTION DES FEMMES

Samedi après-midi, un groupe de dames et quelques messieurs se réunissaient chez le juge et Mme F. X. Choquet afin d'examiner les moyens à prendre pour rendre plus effectif l'action de la Société Protectrice des Femmes et des Enfants. On y a discuté l'importante question du travail des prisonniers.

Mme F. L. Béique présidait, en sa qualité de présidente de la Fédération Nationale Saint-Jean-Baptiste, qui veut prendre part à l'œuvre si humanitaire poursuivie par la Société Protectrice des Femmes et des Enfants.

M. S. Carsley, président et fondateur de la société de ce genre existant à Montréal, avait été invité. M. le sénateur Dandurand, M. le juge Choquet, M. Honoré Gervais, C.R., et plusieurs autres personnalités étaient présents.

Le rapport des opérations présenté par le bureau sortant accuse un surplus et a été jugé satisfaisant.

MORT DE L'INSPECTEUR-GENERAL J. R. MCOWEN

Samedi, à l'hôpital Royal Victoria, a rendu le dernier soupir, l'inspecteur général John R. McOWEN, de St-Jean, Terre-Neuve, après une assez longue maladie, qu'on espérait toujours pouvoir guérir. Ses restes mortels sont partis pour Terre-Neuve, où il doit être inhumé.

Né en Irlande, en 1844, il était fils d'officier de marine anglaise.

Il fit partie des Constables Irlandais Royaux et reçut, comme tel, plusieurs blessures dans une révolte à Belfast. Quand il arriva à Terre-Neuve, il fit partie des Constables.

En 1879 on le promut gouverneur du pénitencier colonial. En 1895, on le nomma inspecteur-général. Juge de paix, président de la Chambre des Commissaires contre l'incendie, membre de la Chambre des Ecoles, il s'acquitta de ses divers emplois en homme de cœur et sut se faire estimer.

Aux interruptions, vif succès pour Mlle De Lys, M. Duteil, Mme de Féraudy et M. Leduc.

Le public est sorti des Nouveautés enchanté de la « Maison d'Argile » et de son exquise interprétation et voilà encore une œuvre de succès qui s'annonce pour le théâtre des Nouveautés.

A l'étude pour la semaine du 17. « Le Bon Juge » de M. de Bismarck, de Bismarck, le maître de pièces gai.

UN ETRANGER MAL PRIS

Un procès assez intéressant se déroulera demain, en cour de police. Un Hollandais a déclaré se nommer François Van Lowerbosets, aura à répondre à la double accusation de vagabondage et de mendier sans permis.

Il paraîtrait que le prévenu s'est présenté ces jours derniers chez l'hon. L. O. Taillon, ancien premier ministre de la province de Québec, au domicile de M. Rodolphe Forget et au bureau de M. O. B. Daoust, courtier, dans le but d'obtenir un fort emploi en employant des trucs plus ou moins ingénieux. Il racontait, par exemple, que sa mère venait de mourir à l'étranger et qu'il avait dû se dépouiller d'un petit pécule, reste d'une fortune qu'il avait engloutie dans des spéculations malheureuses, pour la faire inhumer et faire venir au Canada ses deux petites sœurs.

Nos concitoyens touchés par les malheurs vrais ou supposés du Hollandais donnaient généreusement.

Vendredi soir, le détective Riopel arrêta l'accusé qui tenta, en route, de fausser compagnie à l'agent.

Il paraîtrait que les plaintes affluant contre le prévenu qui proteste énergiquement de son innocence.

M. RICHEY PROTESTE

M. Howard R. Richey, directeur général de la R. Richey Company, a déclaré qu'il pourrait prouver que les accusations portées contre lui étaient fausses, et qu'il fera éclater son innocence devant la cour.

Le rapport des grands jurés. — Quelques sentences.

Sainte-Scholastique, 10. — Les grands jurés ont terminé leur travail ce matin à onze heures et avant d'être remerciés de leurs travaux ils ont présenté le rapport suivant :

Après nos travaux finis nous avons visité le palais de justice de ce district notamment la prison commune sous la garde du shérif et du géolier. Nous sommes heureux de dire que la prison est dans une extrême propreté. Cependant il est à remarquer que l'appareil réservé au géolier et à la famille est insuffisant pour une bonne habitation. Le géolier est obligé actuellement de loger plusieurs membres de sa famille dans les cellules destinées aux prisonniers et d'utiliser même quelques-unes de ces cellules pour sa cuisine, ce cas se présente dans les termes des cours.

Nous prions donc le gouvernement de cette province de remédier à cet état de choses.

Les grands jurés sont d'opinion qu'ils ne sont pas assez suffisamment rémunérés pour leurs travaux durant le terme.

L'honorable juge Robidoux approuve cette dernière partie du rapport du grand juré et après les avoir remerciés il les a déchargés de leurs responsabilités.

Les sentences suivantes ont été prononcées :

Maria Chalmont, attentant à la pudeur, trois ans à l'école de Réformés, J. Taylor, tentative de suicide, trois mois de prison ; Alphonse Maher, accusé de vol, deux mois de prison ; Aimé Tisdale, viol, six mois de prison.

Vendredi à deux heures est commencé le procès de Phydine Beaulieu, accusé de vol.

Essayez le LONG TOM, tabac jaune à fumer.

UN SUICIDE SUR LA VOIE FERRÉE

Valleyfield, 10. — Le cadavre d'un homme a été trouvé hier matin, vers dix heures, sur la ligne du chemin de fer New-York Central, à 3 milles de la gare de Valleyfield. Le cadavre fut transporté à la station de police de Valleyfield, sur l'ordre du coroner Besner. L'homme paraît âgé d'environ 30 ans et l'on a pu rien découvrir qui puisse faire découvrir son identité. L'on croit à un suicide, car lorsqu'on a découvert le cadavre, le défunt tenait un revolver dans sa main droite, et deux balles ont été tirées : l'une dans la mâchoire, l'autre dans l'oreille gauche. Le coroner mènera probablement une enquête.

Le rapport des grands jurés. — Quelques sentences.

Sainte-Scholastique, 10. — Les grands jurés ont terminé leur travail ce matin à onze heures et avant d'être remerciés de leurs travaux ils ont présenté le rapport suivant :

Après nos travaux finis nous avons visité le palais de justice de ce district notamment la prison commune sous la garde du shérif et du géolier. Nous sommes heureux de dire que la prison est dans une extrême propreté. Cependant il est à remarquer que l'appareil réservé au géolier et à la famille est insuffisant pour une bonne habitation. Le géolier est obligé actuellement de loger plusieurs membres de sa famille dans les cellules destinées aux prisonniers et d'utiliser même quelques-unes de ces cellules pour sa cuisine, ce cas se présente dans les termes des cours.

Nous prions donc le gouvernement de cette province de remédier à cet état de choses.

Les grands jurés sont d'opinion qu'ils ne sont pas assez suffisamment rémunérés pour leurs travaux durant le terme.

L'honorable juge Robidoux approuve cette dernière partie du rapport du grand juré et après les avoir remerciés il les a déchargés de leurs responsabilités.

Les sentences suivantes ont été prononcées :

Maria Chalmont, attentant à la pudeur, trois ans à l'école de Réformés, J. Taylor, tentative de suicide, trois mois de prison ; Alphonse Maher, accusé de vol, deux mois de prison ; Aimé Tisdale, viol, six mois de prison.

Vendredi à deux heures est commencé le procès de Phydine Beaulieu, accusé de vol.

Essayez le LONG TOM, tabac jaune à fumer.

UN SUICIDE SUR LA VOIE FERRÉE

Valleyfield, 10. — Le cadavre d'un homme a été trouvé hier matin, vers dix heures, sur la ligne du chemin de fer New-York Central, à 3 milles de la gare de Valleyfield. Le cadavre fut transporté à la station de police de Valleyfield, sur l'ordre du coroner Besner. L'homme paraît âgé d'environ 30 ans et l'on a pu rien découvrir qui puisse faire découvrir son identité. L'on croit à un suicide, car lorsqu'on a découvert le cadavre, le défunt tenait un revolver dans sa main droite, et deux balles ont été tirées : l'une dans la mâchoire, l'autre dans l'oreille gauche. Le coroner mènera probablement une enquête.

Le rapport des grands jurés. — Quelques sentences.

Le Grand Tronc Pacifique dans l'Ouest

PAR UNE NOUVELLE CONVENTION DES CONTRATS DU LAC SUPERIEUR A WINNIPEG, CETTE PARTIE DE LA LIGNE SERA OUVERTE AU TRAFIC POUR LA NOUVELLE RECOLTE DE BLE

M. F. W. Morse, vice-président et intérimaire général du G. T. P., partait aujourd'hui pour Ottawa afin d'entrer en pourparlers avec la Commission Nationale du chemin de fer transcontinental, au sujet de la portion de la ligne entre Winnipeg et Lake Superior Junction. L'embranchement du Lac Supérieur, à partir de Thunder Bay jusqu'à la jonction qui doit être construite par MM. Tole et Larsen sera, on l'espère, construite beaucoup plus tôt qu'on ne l'avait espéré et plus tôt encore que ne peut le faire la Société des entrepreneurs qui sont maintenant à construire les 275 milles de ligne à l'est de Winnipeg à Lake Superior Junction et seront capables de compléter leur ouvrage. L'idée sera d'infuser plus d'énergie en vue d'un plus grand contrat et cela pour la

construction de la ligne à l'est de Winnipeg afin qu'elle soit terminée à l'automne, soit avec l'assistance de MM. Foley Bros. & Larsen, dont l'ouvrage est prêt de se terminer, soit qu'on engage la société McArthur & McDonald à employer un plus grand nombre de travailleurs.

Si le Grand Tronc Pacifique réussit dans sa démarche, il sera capable d'avoir la ligne entière d'Edmonton à Port Arthur prête au transport de la nouvelle récolte. En un mot, cela voudrait dire que 2,000 milles de ligne seraient terminés dans un peu plus d'un an. Il paraît n'y avoir aucune raison de douter maintenant que la partie de la ligne qui traverse la prairie ne puisse être prête au transport de la nouvelle récolte d'Edmonton à Thunder Bay.

Incendie à Latchford

Latchford, 10. — Un désastreux incendie s'est déclaré à Latchford, ville de l'Ontario, avant-hier soir, et a causé pour \$50,000 de dégâts. Plusieurs bâtiments ont été détruits parmi lesquels nous relevons le King Edward Hôtel, assuré pour \$14,000, l'Alexandra Hall, pertes, \$10,000, de assurances, l'Empire Lumber Co., pertes \$20,000 etc.

Incendie à Latchford

Latchford, 10. — Un désastreux incendie s'est déclaré à Latchford, ville de l'Ontario, avant-hier soir, et a causé pour \$50,000 de dégâts. Plusieurs bâtiments ont été détruits parmi lesquels nous relevons le King Edward Hôtel, assuré pour \$14,000, l'Alexandra Hall, pertes, \$10,000, de assurances, l'Empire Lumber Co., pertes \$20,000 etc.

Incendie à Latchford

Latchford, 10. — Un désastreux incendie s'est déclaré à Latchford, ville de l'Ontario, avant-hier soir, et a causé pour \$50,000 de dégâts. Plusieurs bâtiments ont été détruits parmi lesquels nous relevons le King Edward Hôtel, assuré pour \$14,000, l'Alexandra Hall, pertes, \$10,000, de assurances, l'Empire Lumber Co., pertes \$20,000 etc.

Incendie à Latchford

Latchford, 10. — Un désastreux incendie s'est déclaré à Latchford, ville de l'Ontario, avant-hier soir, et a causé pour \$50,000 de dégâts. Plusieurs bâtiments ont été détruits parmi lesquels nous relevons le King Edward Hôtel, assuré pour \$14,000, l'Alexandra Hall, pertes, \$10,000, de assurances, l'Empire Lumber Co., pertes \$20,000 etc.

Incendie à Latchford

Latchford, 10. — Un désastreux incendie s'est déclaré à Latchford, ville de l'Ontario, avant-hier soir, et a causé pour \$50,000 de dégâts. Plusieurs bâtiments ont été détruits parmi lesquels nous relevons le King Edward Hôtel, assuré pour \$14,000, l'Alexandra Hall, pertes, \$10,000, de assurances, l'Empire Lumber Co., pertes \$20,000 etc.

Incendie à Latchford

Latchford, 10. — Un désastreux incendie s'est déclaré à Latchford, ville de l'Ontario, avant-hier soir, et a causé pour \$50,000 de dégâts. Plusieurs bâtiments ont été détruits parmi lesquels nous relevons le King Edward Hôtel, assuré pour \$14,000, l'Alexandra Hall, pertes, \$10,000, de assurances, l'Empire Lumber Co., pertes \$20,000 etc.

Incendie à Latchford

Latchford, 10. — Un désastreux incendie s'est déclaré à Latchford, ville de l'Ontario, avant-hier soir, et a causé pour \$50,000 de dégâts. Plusieurs bâtiments ont été détruits parmi lesquels nous relevons le King Edward Hôtel, assuré pour \$14,000, l'Alexandra Hall, pertes, \$10,000, de assurances, l'Empire Lumber Co., pertes \$20,000 etc.

Incendie à Latchford

Latchford, 10. — Un désastreux incendie s'est déclaré à Latchford, ville de l'Ontario, avant-hier soir, et a causé pour \$50,000 de dégâts. Plusieurs bâtiments ont été détruits parmi lesquels nous relevons le King Edward Hôtel, assuré pour \$14,000, l'Alexandra Hall, pertes, \$10,000, de assurances, l'Empire Lumber Co., pertes \$20,000 etc.

Incendie à Latchford

Latchford, 10. — Un désastreux incendie s'est déclaré à Latchford, ville de l'Ontario, avant-hier soir, et a causé pour \$50,000 de dégâts. Plusieurs bâtiments ont été détruits parmi lesquels nous relevons le King Edward Hôtel, assuré pour \$14,000, l'Alexandra Hall, pertes, \$10,000, de assurances, l'Empire Lumber Co., pertes \$20,000 etc.

Incendie à Latchford

Latchford, 10. — Un désastreux incendie s'est déclaré à Latchford, ville de l'Ontario, avant-hier soir, et a causé pour \$50,000 de dégâts. Plusieurs bâtiments ont été détruits parmi lesquels nous relevons le King Edward Hôtel, assuré pour \$14,000, l'Alexandra Hall, pertes, \$10,000, de assurances, l'Empire Lumber Co., pertes \$20,000 etc.

Incendie à Latchford

Latchford, 10. — Un désastreux incendie s'est déclaré à Latchford, ville de l'Ontario, avant-hier soir, et a causé pour \$50,000 de dégâts. Plusieurs bâtiments ont été détruits parmi lesquels nous relevons le King Edward Hôtel, assuré pour \$14,000, l'Alexandra Hall, pertes, \$10,000, de assurances, l'Empire Lumber Co., pertes \$20,000 etc.

Incendie à Latchford

Latchford, 10. — Un désastreux incendie s'est déclaré à Latchford, ville de l'Ontario, avant-hier soir, et a causé pour \$50,000 de dégâts. Plusieurs bâtiments ont été détruits parmi lesquels nous relevons le King Edward Hôtel, assuré pour \$14,000, l'Alexandra Hall, pertes, \$10,000, de assurances, l'Empire Lumber Co., pertes \$20,000 etc.

Incendie à Latchford

Latchford, 10. — Un désastreux incendie s'est déclaré à Latchford, ville de l'Ontario, avant-hier soir, et a causé pour \$50,000 de dégâts. Plusieurs bâtiments ont été détruits parmi lesquels nous relevons le King Edward Hôtel, assuré pour \$14,000, l'Alexandra Hall, pertes, \$10,000, de assurances, l'Empire Lumber Co., pertes \$20,000 etc.

Incendie à Latchford

Latchford, 10. — Un désastreux incendie s'est déclaré à Latchford, ville de l'Ontario, avant-hier soir,

Le Canada

MONTREAL, 11 Février 1908.

LA LIMITATION DES APPELS

Le Conseil Privé et la Cour Suprême discutés en 1903

Le 4 mai 1903, l'hon. M. L. P. Demers, alors député des comtés de St-Jean et Iberville, proposait à la Chambre des Communes la seconde lecture d'un bill amendement les actes de la Cour Suprême et de la Cour d'Échiquier, de façon à donner à la Cour Suprême une juridiction exclusivement fédérale, c'est-à-dire à lui enlever toute juridiction sur des litiges n'intéressant que des citoyens de la même province et régis par les lois provinciales.

Dans le cours de son discours à ce sujet, il a dit :

"La juridiction du Conseil privé, lorsqu'il s'est prononcé sur l'interprétation de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord, 1867, ou sur d'autres lois de l'Empire, a toujours été vue avec respect et faveur par toutes les classes de la population. Mais quand on demande à ce tribunal de régler une question de mut mitoyen, ou l'enlèvement d'un terrain étranger et l'on diminue, pour ainsi dire son prestige. Le plaideur pauvre que l'on traîne devant ces tribunaux éloignés s'en étonne avec raison et l'opinion publique s'agite, comme elle s'est agitée relativement à cette cause du Pacifique Canadien et Roy."

Ici l'orateur cite une opinion de Lord Brougham datée de 1828, sur la juridiction du Conseil Privé, qu'il trouve une cour de révision insuffisante pour les questions de droits surgissant de la législation coloniale, l'administration des lois fédérales.

et il ajoute :

"Ces considérations s'appliquent également à la Cour Suprême."

Puis il cite les efforts tentés depuis sa création pour l'amender ou l'abolir :

Un bill de M. D. Girouard (aujourd'hui juge de la Cour Suprême) en 1881.

Un bill de Sir A. Campbell, au Sénat, en 1882.

A ce débat ont pris part : l'hon. M. Carroll, solliciteur général, qui a défendu la Cour Suprême ; M. Léonard, député de Laval, qui a appuyé le bill de M. Demers ; M. Henri Bourassa qui a parlé dans le même sens ; M. Borden, M. Fielding et M. Emerson, contre le bill, et l'hon. M. R. Lemieux qui a carrément pris le parti de la proposition de M. Demers.

On y a cité aussi l'opinion de M. Mills, depuis juge de la Cour Suprême, comme M. Girouard, qui en 1876, comme ce dernier en 1881, affirmait que la Cour Suprême, avec la juridiction qu'on lui a donnée, est constitutionnelle, l'article de la loi constitutionnelle de 1867 n'autorisait, à leur avis, la constitution d'une cour Suprême pour le Canada, que pour l'administration des lois fédérales.

L'INDUSTRIE DU BOIS DE SCIAGE DANS L'OUEST

Développée par la politique libérale

La politique libérale a été de vendre, dans l'Ouest, une certaine étendue de concessions forestières, une étendue suffisante pour déterminer les capitalistes à y créer des scieries.

Le gouvernement ne peut pas entreprendre lui-même cette industrie ; tout ce qu'il peut faire, c'est d'établir des conditions qui pourront offrir à ceux qui possèdent le capital et les connaissances nécessaires une perspective raisonnable de placement lucratif.

Celui qui veut établir une industrie de ce genre est obligé d'y placer \$150,000, \$300,000 ou \$500,000, en scieries et en améliorations aux rivières, aux chemins, etc. Il est inutile de compter que quelqu'un ira faire ces déboursés sans s'être assuré d'avance de concessions forestières d'où il pourra tirer tout le bois nécessaire au fonctionnement de ses scieries pendant 20 à 25 ans au moins. Celui qui ne prendrait pas cette précaution serait considéré comme un insensé.

Or comment pourrait-il s'assurer de

cet approvisionnement si le gouvernement ne vend pas de concessions forestières ? Le gouvernement fédéral a cru qu'il était nécessaire, pour permettre le développement de l'industrie du bois de sciage dans l'Ouest de vendre des concessions lorsqu'on les lui demandait. Qu'en est-il résulté ?

En 1896, la production du bois de sciage dans ces régions atteignait 34,000,000 de pieds ; en 1907 elle a été de 141,000,000 et d'ici à huit ou dix ans, elle atteindra de 400,000,000 à 500,000,000 de pieds.

Et le colon de l'Alberta, de la Saskatchewan, ne sera plus à la merci des marchands de bois de la Colombie Anglaise, ou des importateurs de bois des États-Unis, pour se procurer les matériaux de première nécessité pour son établissement dans nos fertiles prairies de l'Ouest.

Voilà, en quelques mots, toute l'économie de la politique du gouvernement libéral à l'égard des bois de l'Ouest. Cette politique a été honnête, non partisane, et a produit les résultats que l'on en attendait.

Gaminerie législative

Il est assez probable que le Lieutenant-Gouverneur de la Colombie Britannique, avisé par M. McBride, mettra immédiatement en vigueur l'Acte du Natal qui est pratiquement une mesure d'exclusion contre les Japonais.

Cet Acte est ULTRA VIRES. Il a été, depuis dix ans, l'objet d'au moins dix VETOS de la part du gouvernement fédéral. M. McBride fait tout cela.—Il sait de plus que l'arrangement conclu à Tokio, par l'hon. M. Lemieux met fin à toute émigration japonaise. Mais M. McBride veut insulter les Japonais et embarrasser le gouvernement fédéral.—Sa loi sera dénoncée aussitôt que le gouvernement fédéral l'aura reçue officiellement du Lieutenant-Gouverneur Dunsmuir.

M. McBride va hurler... pour la gaminerie. M. Bowser, son Procureur-Général, l'auteur de la loi, simulera une belle indignation et tout sera dit.

Le gouvernement McBride vient de commettre un acte de gaminerie législative.

Les jeunes délinquants

"Le châtiment n'empêche pas le crime. Le seul moyen de prévenir le crime c'est d'empêcher qu'aucun enfant ne grandisse criminel."

Cette maxime que l'œuvre des jeunes délinquants de Philadelphie imprime en tête de son rapport annuel, indique bien l'immense importance sociale du mouvement qui se développe en ce moment à Montréal. Nous trouvons dans ce rapport le résumé sui-

vant des progrès faits dans le monde entier par le système des tribunaux spéciaux et de la mise à l'épreuve en liberté.

Le premier tribunal des jeunes délinquants fut établi à Chicago en 1899.

Philadelphie eut son tribunal en juin 1901; vingt États ont depuis adopté une législation semblable et d'autres y travaillent.

Le département d'Etat à Washington publie un rapport des tribunaux de jeunes délinquants aux États-Unis. Le président Roosevelt a officiellement approuvé le système en le recommandant dans un message au Congrès.

Le Dr Baerueither, conseiller privé de l'Empereur d'Autriche-Hongrie, est venu à Philadelphie étudier le fonctionnement du système et les méthodes employées.

Le gouvernement anglais a demandé des rapports sur le sujet dans l'intention de proposer une législation de ce genre pour la Grande Bretagne.

Le Canada a envoyé à Philadelphie deux députés étudier le travail de la surveillance des enfants à l'épreuve. Mme Schoff a été invitée à faire une conférence sur le sujet dans l'édifice du parlement à Ottawa. Le gouverneur général, les membres du gouvernement et du parlement s'y sont fort intéressés.

Le gouverneur des Nouvelles Galles du Sud a aussi demandé des rapports du fonctionnement du système à Philadelphie.

La France, l'Allemagne, l'Italie, la Suède et la Belgique étudient aussi ce plan de réforme et la Suède et l'Allemagne l'ont déjà adopté en principe.

Ajoutons qu'un tribunal des jeunes délinquants fonctionne déjà à Ottawa.

Et nous espérons en avoir un bien-

La question japonaise

L'OPINION DU "TIMES" DE LONDRES

A propos de la mission de l'hon. M. Lemieux au Japon, le "Times" de Londres publie le 17 janvier dernier un éloquent article dont nous extrayons les passages suivants :

Le cabinet de Sir Wilfrid Laurier a fait preuve de beaucoup de sagesse en envoyant à Tokio un de ses membres les plus capables et les plus habiles pour discuter avec le gouvernement japonais la question difficile qui s'élève par suite des moyens violents employés en Colombie-Anglaise pour désapprouver l'immigration japonaise. La situation, comme nous l'avons déjà expliqué, était compliquée par le fait que le gouvernement canadien avait tout récemment adhéré, de son propre mouvement, à notre traité de commerce avec le Japon, qui accordait aux deux parties des avantages réciproques pour le commerce ainsi que pour l'émigration et l'immigration.

Le Canada, bien qu'il lui répugnât de renoncer à ces avantages commerciaux, comprit qu'une immigration sans restriction des Japonais dans ses ports de l'ouest constituait une sérieuse menace pour l'ordre public et pouvait mettre en danger la suprématie de la population blanche dans certaines parties du Dominion. Cette opinion était si fortement ancrée dans l'esprit public que le Canada eût été enclin à sacrifier complètement le traité si on n'avait pu s'entendre sur un modus vivendi.

Heureusement, M. Lemieux a si bien réussi dans sa mission qu'un compromis a été effectué, grâce auquel le traité reste en vigueur, cependant que l'immigration japonaise est restreinte. Les Japonais, comme il est bien naturel, ont refusé de faire aucune modification à la rédaction du traité qui affecte d'autres parties de l'Empire en dehors du Canada et ils n'ont pas voulu, non plus, forts des termes du traité, consentir à aucune convention écrite sur le sujet ; ils ont cependant établi volontairement des règlements d'administration intérieure, dont l'effet sera d'imposer des limites rigoureuses à l'immigration de leurs compatriotes en Colombie-Anglaise. D'autre part, le gouvernement canadien, comme il a le plein droit de le faire, a émis des instructions

interdisant l'entrée du Canada à tous autres étrangers que ceux qui viennent en droite ligne de leur pays d'origine. Par ce moyen, les immigrants japonais ne pourront plus continuer à étudier les règlements de leur propre pays en venant au Canada par l'Alaska et autres ports du Pacifique.

CETTE SOLUTION DE LA DIFFICULTE FAIT GRAND HONNEUR A TOUS LES INTERESSES. La presse canadienne sérieuse, bien que tout à fait convaincue des dangers d'une immigration sans restriction, a fait preuve d'une réserve louable et de bonne volonté à comprendre l'autre côté de la question. Le "Globe" de Toronto, par exemple, a récemment mis en vedette un article publié par un journal japonais et a salué avec empressement l'occasion de mettre sous les yeux de ses lecteurs l'opinion de nos alliés.

Quant à M. Lemieux lui-même, il semble qu'il ait exposé la situation avec beaucoup de tact au gouvernement japonais et qu'il ait su conquérir la sympathie générale dans toutes les classes de la société à Tokio. Ses efforts ont du reste été chaleureusement et efficacement appuyés par l'habileté diplomatique de Sir Claude MacDonald, notre ambassadeur.

Il n'est que juste cependant d'accorder le plus grand crédit en cette affaire aux Japonais eux-mêmes. Une fois de plus, ils ont prouvé qu'ils sont capables de juger les faits à leur valeur réelle et de ne pas se laisser entraîner par des questions d'importance secondaire. En cette occasion ils avaient à réagir contre une vive provocation, car leurs compatriotes avaient été honteusement traités par la population de Vancouver, mais ils ont su voir au-delà de l'insulte du moment présent et reconnaître la sérieuse difficulté dans laquelle leurs amis canadiens se trouvaient placés.

EN SOMME, CE PREMIER ESSAI DE NEGOCIATIONS SUR UNE DES QUESTIONS LES PLUS DIFFICILES DU JOUR A ETE SUIVI D'UN SUCCES HONORABLE, ce qui est de bon augure pour les futures tentatives de ce genre. En dépit, aussi, des regrettables émeutes de l'Ouest, LE GOUVERNEMENT CANADIEN A FAIT PREUVE DU CALME ET

DE LA DIGNITE QUI CONVIENT A DES HOMMES D'ETAT et cela devrait non seulement l'aider à obtenir à l'avenir de tous les Canadiens le respect des règles de la courtoisie envers les peu nombreux immigrants qui vont être reçus, mais, en outre, cela devrait accroître ses droits à une plus large part dans le gouvernement de l'Empire.

La mission de M. Lemieux au Japon est un exemple d'une des méthodes par lesquelles on peut arriver à une entente, qui est nécessaire, des différentes parties de l'Empire. A l'heure actuelle les hommes d'Etat coloniaux n'ont pas à s'occuper que des affaires de leur pays, ne valent pas toujours nettement les considérations qui importent au gouvernement impérial qui, lui, est responsable des lois intérieures de la mère-patrie, responsable de l'Inde et de toutes les colonies de la Couronne, et responsable de la défense de tout l'Empire. Pour un homme d'Etat colonial, essayer de se rendre compte par lui-même de toutes les difficultés, de toutes les complications qu'entraînent des négociations avec l'étranger, comme celles que Sir Claude MacDonald a aidé M. Lemieux à mener à bonne fin, c'est la meilleure leçon de choses qui puisse faire comprendre les responsabilités que ce pays a dû jusqu'à présent porter à lui seul.

Ces responsabilités-là, ont parfois, il faut le dire, été rendues plus lourdes par le fait que les hommes d'Etat coloniaux sont enclins à oublier que leurs actes peuvent affecter les relations du gouvernement central avec l'Inde ou le reste du monde.

De notre côté, nous ne nous souvenons pas toujours des difficultés particulières de ceux qui occupent les avant-postes, pour ainsi dire, dans un pays barbare.

Aussi plus souvent on pourra suivre l'exemple d'une action commune comme celle de M. Lemieux et de Sir Claude MacDonald, plus de chances d'aider nous-mêmes et les colonies, de nous bien comprendre, de partager mutuellement les mêmes points de vue et cela rendra plus facile cette vue et cette action en tout ce qui peut affecter l'intérêt général, qui est la base de tout empire digne de ce nom.

Il faut le bénéfice de son invention, son devoir social étant d'en faire le sacrifice au bénéfice de la société. Le socialisme admet la propriété privée chez les consommateurs mais la refuse aux industriels.

Toutes les inventions dont l'humanité profite aujourd'hui auraient-elles vu le jour si l'inventeur n'avait eu droit à la propriété de son invention et à un bénéfice plus grand que le manœuvre et l'entrepreneur qui se servent des puissances machines dues à l'invention des hommes de génie ? Ainsi de l'entrepreneur vis-à-vis de l'ouvrier et de l'ouvrier vis-à-vis du manœuvre.

Le socialisme, avec l'Etat Producteur, détruit l'initiative et tue l'ambition.

Le communisme aspire, lui, à l'Etat Paternel, distribuant à la fois les tâches et les produits. Les hommes vivraient en communauté. Tout appartiendrait à l'Etat qui fournirait tout à tous. Ce serait un Etat sommeillant avec des sujets endormis.

Si l'homme était un être idéal, toujours juste, toujours bon, toujours honnête et charitable, toujours intelligent, travaillant, actif et inventif, on n'aurait pas besoin de gouvernements, on se passerait même de religion. Les hommes pourraient vivre sans Etats, sans administration publique. L'amour suffirait à l'échange des produits. Les hommes pourraient vivre en communauté, comme on le fait dans les congrégations religieuses. Le communisme s'applique très bien à l'homme idéal, à la société sainte, mais tel n'est pas l'homme en réalité, telle n'est pas la société.

Le socialisme, allant moins loin que le communisme et l'anarchisme, propose une théorie condamnable parce qu'elle est absolue. L'Etat ne doit pas être le seul producteur, le seul industriel, le seul agriculteur, le seul distributeur des tâches. L'Etat n'a pas le droit de s'approprier le bien d'autrui. Or il vole l'individu quand il s'empara de son invention.

L'Etat n'a pas toujours la même intelligence, la même talent, la même initiative, la même sagesse. Il a tout à la fois les qualités et les défauts, les vertus et les vices, l'intelligence ou l'esprit borné des hommes qui se succèdent au pouvoir. Cela explique tant de prospérité et tant de ruine d'un Etat, tantôt les surplus, tantôt les déficits. L'Etat comble ses déficits par les taxes. Qu'arriverait-il si l'Etat, étant en possession de toutes les industries, il y avait déficit dans toutes ces industries à la fois ? Lorsque le gouvernement conservateur avait des déficits dans l'administration de l'intercolonial, il y avait des surplus dans les administrations des chemins de fer privés. S'ils avaient tous été chemins d'Etat, il aurait fallu les abandonner tous et n'en conserver qu'un, et s'il y avait eu encore des déficits dans celui-là ? Que seraient devenus le commerce, l'industrie, l'agriculture ?

En un mot, l'industrie privée attire le talent et les capitaux et produit le progrès ; l'industrie d'Etat attire l'infirmité, le patronage et produit les emprunts.

Il y a encore le socialisme agraire qui demande pour l'ouvrier agricole une part du patrimoine national : droit au bois nécessaire au foyer, droit au pâturage, au glanage.

Le socialisme est bien fondé dans un grand nombre de ses plaintes. La Révolution, avec l'anqui du peuple, a produit deux enfants terribles : la liberté d'outre et l'individualisme. Elle a détruit quand elle aurait dû plutôt les réformer : les anciennes associations patronales et ouvrières, à cause de certains excès, à cause de leur exclusivisme. L'individualisme a engendré la concurrence effrénée, a détruit les monopoles qui s'élevaient sur les ruines des faibles et des petits. Le monde du travail a droit à un remède partout où il souffre des maux suivants : l'isolement de l'ouvrier, la séparation des intérêts de l'ouvrier d'avec celui du patron, fraude, part insuffisante de la richesse, travail des femmes, s'il est nuisible à la santé ou au foyer, travail des enfants, etc.

Pe-ru-na Chaleureusement Recommandé Pour Rhumes et Catarrhe

Un Canadien Proéminent Relate Son Expérience Avec le Remède Fameux dans le Monde Entier Pour le Catarrhe

Le Catarrhe Chronique Commence Tous les Jours Avec Un Rhume Ordinaire

C'est ce que Dit le Dr. Hartman, la Plus Grande Autorité Vivante Sur les Maladies Catarrhales

Le premier effet d'un rhume est d'épaissir les membranes muqueuses du nez et de la gorge.

Cela produit une décharge de mucus, un embarras des passages du nez. Quelquefois la fièvre accompagne la première attaque, et aussi une sensation de longueur, de lourdeur et de douleur dans les os.

Si on n'y fait attention, la congestion muqueuse pourra s'étendre au larynx, causant de l'enrouement et dans les tubes bronchiques, causant la toux.

Même alors bien des gens n'y font aucune attention.

Dans ces circonstances la congestion pourra devenir chronique, produisant une condition des membranes muqueuses connue sous le nom de catarrhe. Le Catarrhe dure un temps indéfini.

Guérit Rhumes Préviens Catarrhe Le Catarrhe est un état essentiellement chronique et ne disparaît que quand on fait quelque chose pour le guérir.

La chose à faire quand on attrape un froid est de prendre quelques doses de Peruna.

Puis dès le début, le Peruna conquerra le rhume et empêchera tous les symptômes qui en sont généralement la suite.

Mais, même dans les cas où le rhume a été négligé et où il s'est produit un enrouement ou une toux, on peut compter sur le Peruna pour une guérison prompte et permanente.

C'est parce qu'il y a tant de toux et de rhumes au Canada que le Peruna est un remède populaire dans ce pays. Beaucoup de gens de la meilleure classe ont attesté la valeur de Peruna dans de tels cas.

Suivis Conseils du Dr. Hartman — Rendue à la Santé

Mme Samuelle Vigneau, Avre au Berd, Isle de la Magdaline, Canada, écrit : "Je vous écris pour vous dire que je suis parfaitement bien. Je n'ai pris que trois bouteilles de votre Peruna selon votre conseil et les instructions de votre livre, et cela m'a rendu la santé."

Mr. Matthew O'Hare, 145 William St., Fall River, Mass., écrit :

"Il y a environ quatre ans je consultai un médecin pour me débarrasser d'un rhume qui me bouchait le nez et avait attaqué mes poumons. Il me donna une médecine que je pris quatre semaines sans aucun bien."

"Je décidai d'essayer Peruna et après deux bouteilles mes poumons commencèrent à guérir. En six mois, la toux, le catarrhe et les maux de gorge, tout était guéri."



C. H. PARKER

C. H. Parker, ex-Warden de Campton Co., Québec, a été maire de Scotstown pendant un nombre d'années. Il habite Scotstown où il est très connu et jouit d'une grande influence.

Il écrit à propos du Peruna ce qui suit :

"J'ai eu plusieurs attaques de rhume de temps à autre et finalement une attaque sévère se développa en catarrhe. On me conseilla d'employer votre célèbre remède contre le catarrhe, et après avoir pris trois bouteilles je me trouvais complètement guéri et ne souffrais plus de catarrhe ni de rhumes."

"Je puis recommander chaudement Peruna pour les rhumes et le catarrhe."

Si le Peruna n'avait d'autre valeur médicale que la promptitude avec laquelle il guérit les rhumes ordinaires, toute famille aurait encore avantage à le tenir constamment à la maison.

Conseils aux Eleveurs et aux Cultivateurs

Un livret portant le titre ci-haut et traitant sur les propriétés engraisantes et fertilisantes de divers produits nutritifs est à la disposition de ceux qui en feront la demande.

CANADA LINSEED OIL MILLS, LTD.,

1224 Est Rue Notre-Dame,

MONTREAL, QUE.

512-2 et 512-3

Otis-Fensom Elevator Co.

LIMITED

Manufacturiers des Ascenseurs "Otis-Standard"

Ascenseurs Hydrauliques

Ascenseurs Electriques

Ascenseurs à Vapeur

Ascenseurs à la Main

BUREAU DE MONTREAL

BUREAU PRINCIPAL

Edifice Confederation Life

423 Rue St-Jacques

TORONTO, ONT. MONTREAL, QUE.

641-m-m-m

lier malsain, accidents professionnels, décès.

Certains pays ont cru trouver le véritable palliatif dans le socialisme d'Etat nationalisant les services d'utilité publique au fur et à mesure que la chose devient possible, créant l'assurance obligatoire contre les accidents et la mort dans l'industrie privée créant les pensions pour la vieillesse, les boutiques d'Etat pour les sans-travail.

Le Canada, comme un géant debout sur la rive, entend déjà monter à son oreille le cri des revendications sociales. Le parti conservateur, vieux pilier du trône et de l'autel, coiffé déjà le bonnet de d'ouvrier avec son programme de nationalisation des chemins de fer, des télégraphes et des téléphones de fer. Prenons garde, il n'est pas si sûr le remède. Ce remède, est dans l'association des travailleurs adaptés aux besoins d'aujourd'hui, dans l'union de l'ouvrier et du patron, dans le règlement des conflits industriels sous l'égide des lois, dans la surveillance sévère et indépendante de l'Etat, dans la punition de la fraude et des combines, dans de bonnes lois d'hygiène, et dans l'éducation. L'avenir dira que la loi Lemieux, la commission des chemins de fer, et les écoles techniques, créations des gouvernements Laurier et Gouin, auront fait pour l'industrie et le travail autant qu'il puisse espérer de lois civiles. Elles serviront de modèles de législation à ce pays et à d'autres pays. Si chaque cité, par exemple, avait une commission de contrôle avant sur les franchises municipales les pouvoirs que la commission des chemins de fer a sur ces derniers et aura bientôt, il faut l'espérer, sur les téléphones et les télégraphes interprovinciaux, si les législatures avaient une semblable commission pour contrôler les franchises provinciales, on arriverait à des taux, à des salaires, à des règlements, à un état de vie nationale aussi paisible et aussi parfait qu'on puisse l'espérer. Et l'Etat ne serait pas embarrassé et paralysé par l'administration de tous les rouages si compliqués et si dispendieux de l'industrie contemporaine.

Il en est ainsi de l'assurance dont relèvent les pensions pour la vieillesse. La surveillance est meilleure



Cigarettes DERBY 5¢ IL S'EN VEND DES MILLIONS ANNUELLEMENT

2041-B-101

Carnet Mondain

Les réformes judiciaires

L'HON. L. O. DAVID DECLARE QUE CE SERAIT RENDRE UN GRAND SERVICE A NOS CONCITOYENS QUE D'ABOLIR LES APPELS DE TRIBUNAUX EN TRIBUNAUX JUSQU'AU CONSEIL PRIVE

Il ajoute que la province d'Ontario donne là un exemple salubre

Comme nous l'annoncions hier, nous avons cru bon de continuer la série d'entrevues avec quelques-uns de nos jurisconsultes, au sujet du mouvement qui se fait dans Ontario, vers l'indépendance judiciaire, afin de savoir si le moment n'était pas venu d'appliquer à la province de Québec, ces réformes dans nos tribunaux d'appel.

Après l'opinion émise, hier par MM. Gervais et Panneton, un de nos représentants a pu rencontrer l'honorable sénateur L. O. David, qui lui a fait les déclarations suivantes:

"Je ne crois pas pouvoir exprimer mon opinion autrement qu'en disant que j'approuve entièrement tout ce qu'a dit le député de Saint-Jacques. J'ajouterais que si la province d'Ontario a raison de vouloir appliquer les réformes proposées, la province de Québec a des motifs trois fois plus grands et plus plausibles de les demander et de les faire. Il est juste que la province de Québec veuille protéger par tous les moyens possibles son code civil.

Lorsque sept ou huit juges de la province de Québec ont interprété un article de notre droit, on se demande s'il est raisonnable de soumettre cette interprétation à un autre tribunal qui ne comprend que deux juges venant de la province de Québec, deux juges seulement qui connaissent bien notre droit civil français.

"Je suis heureux de voir la province d'Ontario prendre l'initiative d'un

tel mouvement. Elle donne un exemple que la province de Québec devrait au moins s'empresser de suivre, puisque nous sommes les plus intéressés à l'accomplissement des réformes proposées.

"Je crois inutile de démontrer en ce moment les inconvénients résultant de cette multiplicité d'appels à la Cour de Révision, à la Cour Suprême et au Conseil Privé. Qu'il me suffise de dire que ces appels sont ruineux et souvent injustes pour le plaideur pauvre qui est incapable de suivre son adversaire de tribunal en tribunal. Je me demande comment on a pu pendant si longtemps tolérer un pareil état de choses. Ceux qui entreprendront d'y remédier rendront un bien grand service à tous les concitoyens."

A la demande que nous lui faisons de spécifier plus particulièrement son opinion sur la juridiction du Conseil Privé l'honorable M. David nous répondit que tout ce qu'il venait de dire s'appliquait au Conseil Privé comme à la Cour Suprême. La juridiction de ces deux cours devrait être limitée de façon à faire disparaître complètement les abus dont on se plaint maintenant. L'appel de droit au Conseil Privé devrait être aboli, excepté peut-être dans certaines matières de droit international ou constitutionnel.

M. David termine en disant qu'il espère que nos gouvernants, c'est-à-dire les autorités fédérales et provinciales donneront bientôt une solution satisfaisante à cette question d'un intérêt vital pour nous.

Elections municipales à Québec

LA NOMINATION D'HIER. — LE MAIRE GARNEAU REELU PAR ACCLAMATION, AINSI QUE LA MOITIE DU CONSEIL, SOIT 15 ECHE-VINS SUR 30

(Correspondance spéciale)

Québec, 10.—Monsieur J. Geo. Garneau, a été réélu maire par acclamation.

L'échevin Lavigne, pour se rendre au désir que lui a exprimé à deux ou trois reprises, Sir Wilfrid Laurier lui-même, a cru devoir se soustraire aux instances de ses amis pour laisser élire sans opposition, M. J. Geo. Garneau que l'on regardait généralement comme indispensable à la mairie, dans les circonstances, à cause de l'organisation des grandes fêtes du tri-centenaire dont il est l'âme dirigeante, depuis deux ans.

Quinze échevins sur trente ont été élus par acclamation, en voici la liste: Messieurs Dinan et Mulrony, pour les sièges Nos 2 et 3 du quartier Champlain; Messieurs F. X. O. Pouliot et Nap. Barbeau pour les sièges Nos 1 et 3 du quartier Jacques-Cartier; M. A. Picard, pour le siège No 1, du quartier Montcalm; MM. Damien Matte et R. R. Lenoir, pour les sièges Nos 2 et 3 du quartier St-Jean; M. P. Campbell et le Notaire A. Gauthier pour les sièges Nos 1 et 3 du quartier St-Louis; Messieurs J. O. Samson et Chs. Noireau pour les sièges Nos 2 et 3 du quartier St-Pierre; Messieurs St-Pierre et Nap. Drouin, pour les sièges Nos 1 et 3 du quartier St-Roch; Le Dr Lantier, pour le siège No 2, du quartier du Palais; enfin M. Galt, pour le siège No 1 du quartier St-Sauveur.

Voici maintenant la liste des autres candidats qui ont été mis en nomination: Messieurs Foley et J. A. Collier, pour le siège No 1, du quartier Champlain; Messieurs Huard et H. Moisan, pour le siège No 2, du quartier Jacques-Cartier; Messieurs Huard et Monahan pour le siège No 3, du quartier Montcalm; MM. C. J. Lockwell et A. Gingras, pour le siège

No 2 du même quartier. Messieurs Lavigne et Emile Côté, pour le siège No 1, du quartier St-Jean; Messieurs Hall, Cummings et Gale pour le siège No 2, du quartier St-Louis; Messieurs M. Madden et Fergus Murphy, pour le siège No 1, du quartier St-Pierre; M. Letourneau et le Dr Jobin, député, pour le siège No 2, du quartier St-Roch; Messieurs Cyr. Duquet et L. A. Cannon, pour le siège No 1, du quartier du Palais; M. Messervy et le Lieut-Col. E. F. Wurtele, pour le siège No 3 du quartier du Palais; Messieurs Brunet et J. A. Vermette, pour le siège No 2, du quartier St-Sauveur; ainsi que Messieurs Shink, Art. Paquet et J. N. Beaumont, pour le siège No 3 du même quartier; le Dr N. Fiset et M. Jean Drouin pour le siège No 1, du quartier St-Valier; Messieurs Verret et Jules Patry, pour le siège No 2, enfin Messieurs Mathieu et A. Letourneau, pour le siège No 3 du même quartier.

Au nombre de ceux qui ont été favorisés d'une élection par acclamation, on compte neuf anciens échevins, Messieurs Dinan, Mulrony, Barbeau, Picard, Campbell, St-Pierre, Drouin, Galt et Samson. Les six autres: Messieurs F. X. O. Pouliot, A. J. Lockwell, Damien Matte, Alex. Gauthier, N.P. Chs. Noireau et le Dr Lantier, siégeront au Conseil-de-Ville au mois de mars, pour la première fois.

Les échevins actuels qui n'ont pas voulu briguer davantage les suffrages des contribuables sont l'hon. L. A. Taschereau et Messieurs O. W. Bédard et Georges Madden du Quartier Saint-Pierre, le Dr C. R. Paquin, du quartier Montcalm, H. D. Barry, du quartier St-Jean, C. E. Taschereau, du quartier Saint-Louis, Georges Tanguay du quartier du Palais et Nazaire Fortier, du quartier Jacques-Cartier.

POUR FAUSSE ARRESTATION

Jugement a été rendu hier par Son Honneur le juge Demers dans une cause de Labelle contre Labelle et al.

Le demandeur réclamait une somme de \$584.50 de dommages-intérêts pour fausse arrestation. Le 15 octobre 1906 on l'a avoir brisé un concassement de pierres, à Terrebonne. Pour sortir de prison, le demandeur fut obligé de fournir \$400 de cautionnement et il alléguait que ceci n'a été fait qu'en vue de le ruiner et sans autre motif. Son Honneur a trouvé que les avancés du demandeur étaient tout à fait fondés et qu'il avait souffert des dommages au montant de \$150, résultant de l'action d'un des défendeurs, H. Picard. Celui-ci est donc condamné à payer cette somme. L'action est renvoyée quant aux autres défendeurs, Labelle, Paquette et Lussier, le demandeur n'ayant pu prouver qu'ils avaient conspiré contre lui.

MGR SBARETTI A MONTREAL

Son Excellence Monseigneur Sbarretti est arrivé hier soir à la gare Windsor, venant d'Ottawa. Monseigneur Sinnot, son secrétaire, N. M. l'abbé Dupuis accompagnèrent le délégué apostolique.

Son Excellence s'est immédiatement rendu au Sacré-Cœur, où au couvent des Dames du Sacré-Cœur, où a lieu aujourd'hui, une profession de foi religieuse.

LE COMITE DES CITOYENS.

Tous les propriétaires de la Ville de Notre-Dame de Grâce sont priés d'assister à une assemblée publique qui aura lieu ce soir à 8 h. p. m. dans la salle des Forestiers, sur le Chemin St-Luc, vis-à-vis Villa Maria, pour prendre en considération le sujet de l'annexion de la ville de Notre-Dame de Grâce à la Cité de Montréal.

AIDE POUR LES CHEVEUX.

Si vous ne pouvez pas être beau, soyez-le autant que vous le pouvez. Toute personne a droit à une bonne apparence. Le "Hair Vigor" d'Ayer, tient les cheveux souples et onduleux les fait pousser plus vite et ne les colore pas. "Votre docteur" vous dira pour quel usage d'Ayer. Remettez-vous auprès de lui.

NOTRE-DAME DE GRACES

Tous les propriétaires de la Ville de Notre-Dame de Grâce sont priés d'assister à une assemblée publique qui aura lieu ce soir à 8 h. p. m. dans la salle des Forestiers, sur le Chemin St-Luc, vis-à-vis Villa Maria, pour prendre en considération le sujet de l'annexion de la ville de Notre-Dame de Grâce à la Cité de Montréal.

Le chef de police Trudel, de Grand-Pré, a ouvert aussitôt une enquête et, vendredi, il apprendrait que le prévenu s'était réfugié à Montréal. Le policier arrivait ici, samedi matin, et en compagnie du détective Pierre Richard, du bureau de M. Carpentier, il se lançait à la recherche de l'inculpé qui fut trouvé dans la maison qui porte le No 9 de la rue Leduc.

Le chef Trudel, est aussitôt reparti pour Grand-Pré avec son prisonnier.

L'HISTOIRE DE LA PROSE FRANÇAISE

Conférence de M. Gillet sur Bourdaloue

M. Louis Gillet, le conférencier de Laval, a parlé de Bourdaloue dans sa causerie didactique d'hier soir. Ce pendant il a commencé par annoncer que M. Lest. Madelin sera à Montréal les 19, 20, 21 et 22 février et il y donnera une conférence sous les auspices de l'Alliance Française et une autre à l'Université Laval. M. Madelin est le professeur qui devait remplacer M. Léger et c'est sa nomination comme professeur à la Sorbonne qui l'a empêché de venir au Canada.

Puis passant à son sujet: "Bourdaloue, dit M. Gillet, est de ceux "rarissimi" qui n'ont pas d'histoire; il naquit, prêcha, confessa et mourut. Son succès dans les chaires de Paris fut aussi grand que celui de Bossuet et cela tient un peu à ce qu'il ne commença à prêcher qu'à la disparition de Bossuet. Les débuts de Bourdaloue datent de 1669 et de ce moment Bossuet ne montera dans la chaire que dans les grandes occasions. Bourdaloue fut le prédicateur en vogue pendant 30 ans et dans le concert d'éloges qui ne cessa de s'élever sur son génie il n'y eut que deux voix discordantes, La Bruyère et Fénelon. La Bruyère avait été le grand ami de Bossuet et il ne pouvait souffrir la vue du remplaçant de son ami, cependant son amertume ne consistait qu'à placer sans cesse Bourdaloue au-dessous de Bossuet. Quant à l'opinion de Fénelon, elle est complète en quelques lignes célèbres que le professeur lit à ses élèves et qui n'ont pas moins un très joli écho: Bourdaloue est surtout un incomparable portraitiste. Sans nommer personne, il peint des personnages tellement vivants qu'on ne peut s'empêcher d'y accorder immédiatement des noms.

Ce qu'il y a d'extraordinaire dans cet orateur c'est qu'il est d'une grande égalité. Chez lui pas de passages saillants, mais toujours une moyenne beauté. Ce fut peut-être l'une des raisons de son succès mais c'est aussi ce qui lui nuit davantage après de notre temps. C'est surtout chez Bossuet qu'il faut aller chercher des saillies. Bourdaloue est avant tout un prédicateur pratique, il cherche l'utilité immédiate. Bossuet s'adresse aux besoins des fidèles de tous les temps tandis que Bourdaloue prêche surtout les gens de son temps et il acquiesce par là un caractère particulier d'actualité. Bourdaloue a de plus une grande invention oratoire, ainsi il - fait quatre sermons sur la Toussaint, et sur le même texte, il a fait quatre sermons absolument dissimilables, il a développé quatre points de vue absolument différents.

On lui a reproché souvent ses divisions, mais elles sont si belles que l'abbé Bouvée les comparait à une tactique militaire. Bref Bourdaloue est avant tout un impersonnel qui n'a pas de style propre. Lui et Nicole ont le style du XVIIIe siècle, tandis que le style de Racine reste le style de Racine et ainsi pour tous les écrivains du temps. C'est aussi le plus classique de nos grands orateurs."

LES ETUDIANTS A OTTAWA

Le programme de la fête. — Grand banquet au Russell.

Les étudiants libéraux de l'Université Laval ont tenu une grande assemblée, hier soir, dans les salles de la Maison des Etudiants afin de terminer les préparatifs de leur excursion de demain à Ottawa. M. Chs. E. Bachand, président du club libéral a commencé par lire le programme de la fête.

"Départ à la gare Bonaventure à 9 heures, a. m., par convoi spécial du Grand Tronc."

Arrivée à Ottawa vers midi. Vers midi et demi, lunch au Russell, offert par l'hon. M. Brodeur.

A 130 heures p. m., visite des villes d'Ottawa et de Hull.

A 3 heures, les étudiants assisteront à une séance du parlement.

A 8 heures, grand banquet au Russell, offert par le ministre de la Marine et des Pêcheries.

Les honorables Sir Wilfrid Laurier, Rodolphe Lemieux, Sydney Fisher, Jacques Bureau, A. B. Aylesworth, Sir Fred. Borden ont promis d'y assister et d'adresser la parole. MM. les députés Gervais, Marcell et Bédard sont aussi au nombre des orateurs. Il est probable que tous les députés de la Province de Québec seront au nombre des convives.

Voici la liste des étudiants qui adresseront la parole: Charles E. Bachand, A. Lussier, G. Duhamel, D. Chêne, H. Laferté, Eudore Lalonde et Roger Valois. Les étudiants reviendront après le banquet qui se terminera un peu après minuit. M. Arthur Ecramont prit aussi la parole devant les étudiants.

L'assemblée se dispersa après avoir crié plusieurs honneurs fraternelles en l'honneur de M. Brodeur et du parti libéral.

On croit que plus de 350 étudiants prendront part à cette fête. Il y aura des représentants de Laval de Québec, de McGill, de Kingston et de Toronto.

ACTION EN DOMMAGES

M. Albert Cappelman vient d'intenter contre la compagnie des tramways une action en dommages au montant de \$2,199. Cette action prend naissance à la suite d'une collision de tramways survenue le 5 décembre dernier, à l'angle des rues Ontario et Saint-Denis. Dans cet accident, le fils de M. Cappelman, âgé de 15 ans, a été jeté dans une fenêtrée du tramway et a reçu de nombreuses blessures à la tête qui ont nécessité son transport à l'hôpital. Le jeune garçon portera probablement toute sa vie des cicatrices à la figure.

M. Albert Cappelman vient d'intenter contre la compagnie des tramways une action en dommages au montant de \$2,199. Cette action prend naissance à la suite d'une collision de tramways survenue le 5 décembre dernier, à l'angle des rues Ontario et Saint-Denis. Dans cet accident, le fils de M. Cappelman, âgé de 15 ans, a été jeté dans une fenêtrée du tramway et a reçu de nombreuses blessures à la tête qui ont nécessité son transport à l'hôpital. Le jeune garçon portera probablement toute sa vie des cicatrices à la figure.

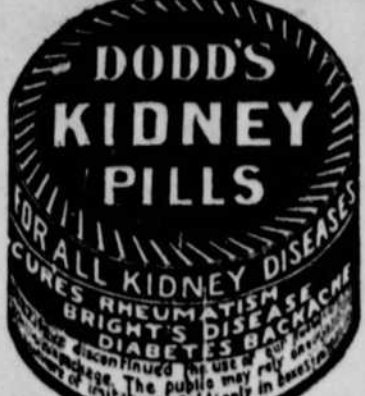
M. Albert Cappelman vient d'intenter contre la compagnie des tramways une action en dommages au montant de \$2,199. Cette action prend naissance à la suite d'une collision de tramways survenue le 5 décembre dernier, à l'angle des rues Ontario et Saint-Denis. Dans cet accident, le fils de M. Cappelman, âgé de 15 ans, a été jeté dans une fenêtrée du tramway et a reçu de nombreuses blessures à la tête qui ont nécessité son transport à l'hôpital. Le jeune garçon portera probablement toute sa vie des cicatrices à la figure.

M. Albert Cappelman vient d'intenter contre la compagnie des tramways une action en dommages au montant de \$2,199. Cette action prend naissance à la suite d'une collision de tramways survenue le 5 décembre dernier, à l'angle des rues Ontario et Saint-Denis. Dans cet accident, le fils de M. Cappelman, âgé de 15 ans, a été jeté dans une fenêtrée du tramway et a reçu de nombreuses blessures à la tête qui ont nécessité son transport à l'hôpital. Le jeune garçon portera probablement toute sa vie des cicatrices à la figure.

M. Albert Cappelman vient d'intenter contre la compagnie des tramways une action en dommages au montant de \$2,199. Cette action prend naissance à la suite d'une collision de tramways survenue le 5 décembre dernier, à l'angle des rues Ontario et Saint-Denis. Dans cet accident, le fils de M. Cappelman, âgé de 15 ans, a été jeté dans une fenêtrée du tramway et a reçu de nombreuses blessures à la tête qui ont nécessité son transport à l'hôpital. Le jeune garçon portera probablement toute sa vie des cicatrices à la figure.

M. Albert Cappelman vient d'intenter contre la compagnie des tramways une action en dommages au montant de \$2,199. Cette action prend naissance à la suite d'une collision de tramways survenue le 5 décembre dernier, à l'angle des rues Ontario et Saint-Denis. Dans cet accident, le fils de M. Cappelman, âgé de 15 ans, a été jeté dans une fenêtrée du tramway et a reçu de nombreuses blessures à la tête qui ont nécessité son transport à l'hôpital. Le jeune garçon portera probablement toute sa vie des cicatrices à la figure.

M. Albert Cappelman vient d'intenter contre la compagnie des tramways une action en dommages au montant de \$2,199. Cette action prend naissance à la suite d'une collision de tramways survenue le 5 décembre dernier, à l'angle des rues Ontario et Saint-Denis. Dans cet accident, le fils de M. Cappelman, âgé de 15 ans, a été jeté dans une fenêtrée du tramway et a reçu de nombreuses blessures à la tête qui ont nécessité son transport à l'hôpital. Le jeune garçon portera probablement toute sa vie des cicatrices à la figure.



Menus Faits

Deux morts subites

Samedi dernier, deux morts subites ont été constatées. Sydney Freeman, âgé de 27 ans, a été trouvé sans vie dans son lit, 168 rue Ryde, il laisse une veuve et deux enfants en Angleterre.

Damiro Cajokar, sujet roumain, a été trouvé également mort dans son lit. Les corps ont été transportés à la morgue où il a été reconnu que la mort était due à des causes naturelles.

Pour dîners, lunches ou banquets, etc., s'adresser à

ST LAWRENCE HALL

A des prix invitant, avec ou sans pension. Trois cents chambres. HIGGINS & COOPER, Props. 121-r-s.

Mort subite

Un ancien boucher du nom de Alexandre Provencal, demeurant à Verdun sur le chemin de Lachine est décédé subitement dans la nuit de samedi à dimanche.

Provencal était à l'emploi de l'American Dyeing Works. Le corps de Provencal a été transporté à la morgue hier après-midi et une enquête sera tenue par le coroner MacMahon.

HOTEL LA CORONA RUE QUY

Excellente cuisine. Prix modérés. Plan Européen. Service incomparable. Musique tous les soirs. 146-d-m

L'HOPITAL STE-JUSTICE

M. l'abbé Bélanger, curé de St-Louis de France, bénissait dimanche, l'hôpital Sainte-Justine, 644 Saint-Denis.

Quelques dames patronesses étaient présentes, ainsi que la surintendante, Mlle Lorne, et le Dr Irma Lévesque. Comme on le sait, l'hôpital Sainte-Justine est une institution destinée à recevoir et à soigner les enfants malades.

Les dames patronesses s'adresseront à la législature, à la prochaine session, pour demander d'être constituées en corporation.

HOTEL WINDSOR (Exclusivement sur le plan européen)

CAFÉ POUR MESSIEURS au rez-de-chaussée près de la rotonde 180-g-n.

LA FETE FRANÇAISE

La grande fête qui sera donnée jeudi prochain, 13 février, au Monument National, au profit du Refuge français, promet d'être remarquablement attrayante, tant les éléments qui y participeront sont bien cotés dans le monde artistique et tant le choix des matières du programme a été fait avec goût. Le programme de la soirée comprendra 23 numéros merveilleux, dont deux comédies inédites, dont le succès le plus éclatant est assuré. Tous les artistes français actuellement à Montréal participeront à cette belle fête, grâce au bon vouloir de MM. les directeurs, qui ont bien voulu les autoriser à y paraître. Aussi le public saura gré à MM. Demers, Cazeneuve, Heurion, Gauthier, Oumet et Bourget de leur bon vouloir et de leur généreuse complaisance.

Nous publions demain le programme détaillé de la belle fête de jeudi prochain.

MORT A L'HOPITAL

Le jeune Albert Toupin, qui a été transporté à l'hôpital Notre-Dame, samedi, comme l'annonçait le "Canada", est mort hier matin des suites de l'accident. Il avait été la victime d'une éboulement par son père, qui se défendait contre un ivrogne qui persistait à ne pas vouloir sortir de la résidence de M. Toupin.

Le jeune Albert Toupin, qui a été transporté à l'hôpital Notre-Dame, samedi, comme l'annonçait le "Canada", est mort hier matin des suites de l'accident. Il avait été la victime d'une éboulement par son père, qui se défendait contre un ivrogne qui persistait à ne pas vouloir sortir de la résidence de M. Toupin.

Le jeune Albert Toupin, qui a été transporté à l'hôpital Notre-Dame, samedi, comme l'annonçait le "Canada", est mort hier matin des suites de l'accident. Il avait été la victime d'une éboulement par son père, qui se défendait contre un ivrogne qui persistait à ne pas vouloir sortir de la résidence de M. Toupin.

Le jeune Albert Toupin, qui a été transporté à l'hôpital Notre-Dame, samedi, comme l'annonçait le "Canada", est mort hier matin des suites de l'accident. Il avait été la victime d'une éboulement par son père, qui se défendait contre un ivrogne qui persistait à ne pas vouloir sortir de la résidence de M. Toupin.

Le jeune Albert Toupin, qui a été transporté à l'hôpital Notre-Dame, samedi, comme l'annonçait le "Canada", est mort hier matin des suites de l'accident. Il avait été la victime d'une éboulement par son père, qui se défendait contre un ivrogne qui persistait à ne pas vouloir sortir de la résidence de M. Toupin.

Le jeune Albert Toupin, qui a été transporté à l'hôpital Notre-Dame, samedi, comme l'annonçait le "Canada", est mort hier matin des suites de l'accident. Il avait été la victime d'une éboulement par son père, qui se défendait contre un ivrogne qui persistait à ne pas vouloir sortir de la résidence de M. Toupin.

Le jeune Albert Toupin, qui a été transporté à l'hôpital Notre-Dame, samedi, comme l'annonçait le "Canada", est mort hier matin des suites de l'accident. Il avait été la victime d'une éboulement par son père, qui se défendait contre un ivrogne qui persistait à ne pas vouloir sortir de la résidence de M. Toupin.

Le jeune Albert Toupin, qui a été transporté à l'hôpital Notre-Dame, samedi, comme l'annonçait le "Canada", est mort hier matin des suites de l'accident. Il avait été la victime d'une éboulement par son père, qui se défendait contre un ivrogne qui persistait à ne pas vouloir sortir de la résidence de M. Toupin.

Le jeune Albert Toupin, qui a été transporté à l'hôpital Notre-Dame, samedi, comme l'annonçait le "Canada", est mort hier matin des suites de l'accident. Il avait été la victime d'une éboulement par son père, qui se défendait contre un ivrogne qui persistait à ne pas vouloir sortir de la résidence de M. Toupin.

Le jeune Albert Toupin, qui a été transporté à l'hôpital Notre-Dame, samedi, comme l'annonçait le "Canada", est mort hier matin des suites de l'accident. Il avait été la victime d'une éboulement par son père, qui se défendait contre un ivrogne qui persistait à ne pas vouloir sortir de la résidence de M. Toupin.

Le jeune Albert Toupin, qui a été transporté à l'hôpital Notre-Dame, samedi, comme l'annonçait le "Canada", est mort hier matin des suites de l'accident. Il avait été la victime d'une éboulement par son père, qui se défendait contre un ivrogne qui persistait à ne pas vouloir sortir de la résidence de M. Toupin.

Le jeune Albert Toupin, qui a été transporté à l'hôpital Notre-Dame, samedi, comme l'annonçait le "Canada", est mort hier matin des suites de l'accident. Il avait été la victime d'une éboulement par son père, qui se défendait contre un ivrogne qui persistait à ne pas vouloir sortir de la résidence de M. Toupin.

Le jeune Albert Toupin, qui a été transporté à l'hôpital Notre-Dame, samedi, comme l'annonçait le "Canada", est mort hier matin des suites de l'accident. Il avait été la victime d'une éboulement par son père, qui se défendait contre un ivrogne qui persistait à ne pas vouloir sortir de la résidence de M. Toupin.

Le jeune Albert Toupin, qui a été transporté à l'hôpital Notre-Dame, samedi, comme l'annonçait le "Canada", est mort hier matin des suites de l'accident. Il avait été la victime d'une éboulement par son père, qui se défendait contre un ivrogne qui persistait à ne pas vouloir sortir de la résidence de M. Toupin.

Le jeune Albert Toupin, qui a été transporté à l'hôpital Notre-Dame, samedi, comme l'annonçait le "Canada", est mort hier matin des suites de l'accident. Il avait été la victime d'une éboulement par son père, qui se défendait contre un ivrogne qui persistait à ne pas vouloir sortir de la résidence de M. Toupin.

Le jeune Albert Toupin, qui a été transporté à l'hôpital Notre-Dame, samedi, comme l'annonçait le "Canada", est mort hier matin des suites de l'accident. Il avait été la victime d'une éboulement par son père, qui se défendait contre un ivrogne qui persistait à ne pas vouloir sortir de la résidence de M. Toupin.

Le jeune Albert Toupin, qui a été transporté à l'hôpital Notre-Dame, samedi, comme l'annonçait le "Canada", est mort hier matin des suites de l'accident. Il avait été la victime d'une éboulement par son père, qui se défendait contre un ivrogne qui persistait à ne pas vouloir sortir de la résidence de M. Toupin.

COLONIAL HOUSE SQUARE PHILLIPS

Nous attirons votre attention sur notre

Manufacture

No 1 Cote du Beaver Hall

Ouvrage dans les lignes suivantes fait avec toute garantie défectuelle.

Ateliers

Menuiserie, etc.

Un groupe d'hommes expérimentés en tout travail en bois, pierre et ciment.

Planchers Mosaïques en Bois

Planchers faits sur commande, après dessins spéciaux en toute sorte de bois, Planchers nettoyés et repolis.

Rideaux et Draperies

Rideaux et draperies faits et placés. Dessins soumis à approbation "Store à fenêtre", rideaux, poles, auvents, etc., Toile ourlée de maison.

Encadrement et Dorure

Vieux cadres, vieux meubles dorés. Apparences d'antiquité donnée, si désiré.

Rayon des Tapis

Tapis faits, nettoyés, remis à neuf par procédé spécial. Machine en usage, toute moderne, récemment importée de Glasgow.

Rembourrement

Meubles rembourrés, chaises à rotins réparées, houpelands faites sur commande.

Matelas et Oreillers

FAITS SUR ORDRE

Vieux matelas et oreillers, remis à neuf et recouverts.

TELEPHONE UP TOWN 2651

HENRY MORGAN & CO., Limited, Montréal

CETTE TRAGEDIE ITALIENNE

Deux versions différentes au sujet de cette affaire de jalousie. — Meurtre et suicide ?

Des versions un peu contradictoires sont rapportées au sujet de l'Italien Ernesto Casseri, transporté à l'hôpital Notre-Dame, samedi après-midi, à deux heures, ayant une balle dans l'oreille droite.

Comme on le sait la victime est âgée de 50 ans et avait son domicile au No 478 de la rue Amherst.

Le magistrat de police Lafontaine a pu recueillir la déposition "ante mortem", de l'Italien.

Casseri aurait affirmé, dit-on, qu'il avait été tiré par Franco Ciavaro, un compatriote, mais Ciavaro et un autre Italien, ainsi que la femme avec laquelle il vivait, Casseri, déclarent qu'il s'est tiré lui-même dans un accès de jalousie.

Casseri demeurait avec une femme du nom de Donata Ardita, beaucoup plus jeune que lui, et c'est à son propre domicile que la tragédie a eu lieu.

La police apprit l'affaire par une petite italienne du voisinage.

Les constables trouvèrent l'Italien dans un état d'inconscience, couché en travers de son lit. Manigina et sa femme Ardita étaient aux côtés du mourant.

L'ambulance de l'hôpital Notre-Dame arrivait quelques minutes après et le blessé fut transporté.

Les deux italiennes furent immédiatement arrêtées et amenées au poste.

NOUVELLES FINANCIERES

LA BOURSE

A MONTREAL

Le marché a été faible et inactif, hier, en sympathie avec New-York.

Le Pacifique Canadien, le Street Ry et le Detroit enregistrent, à la clôture, une perte de plusieurs points.

Le marché local a été faible, hier, sympathie avec le marché américain qui est continuellement aux prises avec des difficultés sérieuses. Le volume du commerce n'a guère augmenté et les valeurs n'ont pu se maintenir plus longtemps au niveau élevé d'hier. Rien semblait ne pouvoir les déloger. L'état d'inquiétude qui se manifeste d'une façon non équivoque à New-York a eu sa répercussion à Montréal et nous avons assisté, au cours de la séance d'hier, à la première baisse importante de l'année 1908. On est d'avis, cependant, dans les cercles financiers, que cette baisse ne tirera pas à conséquence et qu'elle puisse arriver à New-York, nous sommes assez bien cuirassés pour faire face aux événements, à une condition, toutefois, c'est que le public ne s'affole pas et que les spéculateurs continuent à apporter leur appui aux valeurs.

Les valeurs, hier, ont été en général passablement négligées; le marché fut inactif et irrégulier. A la fermeture la baisse était réelle malgré les efforts tentés pour amener une réaction favorable.

Le Pacifique Canadien fut négligé et perdit quelques points sur les cotes de la semaine dernière. Samedi, il clôture à 148 offert et 150 demandé; hier, il ferma à 145 offert et 145-1/2 demandé. Le Detroit offrit le même spectacle et clôture faible à 35-1/2 offert et 36 demandé. En revanche, l'Iron C. montra une plus grande activité et clôture stationnaire à 15-1/2 et 15-3/8. Le Mexican fut soutenu également et afficha une certaine activité en clôture à 52-3/8 et 53. Le Power ferma un peu plus faible à 85-1/2 et 85-3/8. Le Street Ry ne put éviter la baisse; samedi, il clôture à 179 et 179-1/4; hier, il ferma à 177-1/2 offert et 178 demandé. Les "droits" du Pacifique se vendent bien de 8 à 8-1/2 et même 9.

Les achats sur chaque réaction sont préférables et peuvent amener de bons profits.

A NEW-YORK

WALL STREET AUX PRISES AVEC DE NOMBREUSES DIFFICULTES

Le marché, dans la séance d'hier, fut lourd et clôture à la baisse. — Les spéculateurs et le public semblent démoralisés.

New York, 10.—Le marché de New York, aujourd'hui, a été bien mauvais; il s'est débattu continuellement dans une situation très difficile et finalement il clôture à la baisse.

Depuis le commencement de l'année le marché américain a rarement été à la hausse, on voit par cela que la situation n'est pas aussi bonne qu'on veut bien le dire. D'ailleurs, les événements qui se passent actuellement sont peu faits pour inspirer confiance au public et aux spéculateurs qui semblent démoralisés.

De bonne heure les "baissters" commencent leurs attaques et réussissent à faire baisser les prix de un à deux points, faisant ainsi de bons profits. Après un "ralentissement" temporaire de 1-1/2 à 1 pour cent, le marché redescendit et descendit aux plus basses quotations. On croit, d'une façon certaine, que Union Pacific réduira son dividende.

On ne peut dire encore quelle sera la condition du marché demain. Il est guère possible qu'il s'améliore, dans tous les cas, avant que la campagne présidentielle soit terminée. Le total des ventes a été de 104,430 actions.

L'ARGENT A NEW-YORK

Le marché monétaire, à Wall-Street, ouvre à 2 pour cent. A la fermeture on offrait 1-3/4 et 2 pour cent.

A. DUPUIS A. BRUNEAU

BRUNEAU & DUPUIS

COURTIERS

Remboursé Montreal Stock Exchange

QUEBEC : 128 rue Saint-Jacques
MONTREAL : 84 rue Saint-François-Xavier
NEW-YORK : 77 Broad St.
BOSTON : 75 State St.

LE RAPPORT DES BANQUES DE NEW-YORK

Le rapport publié samedi a été peu favorable.

Le rapport des banques nationales de New-York, pour la semaine du 8 février, montre que la réserve a diminué de \$10,694,550, tandis que les prêts ont augmenté de \$5,968,600. L'encaisse métallique a diminué de \$4,058,300, les dépôts de \$1,117,000 et la circulation de \$1,878,200.

Les actionnaires se réuniront en assemblée annuelle, le 26 février courant.

LE MEXICAN POWER ENREGISTRE \$2,465,184.92 DE RECETTES

Les recettes brutes du Mexican Light and Power, pour l'année 1907, se sont élevées à \$2,465,184.92 en or. Les dépenses d'exploitation ont atteint \$813,569.69 et les dépenses d'entretien \$161,202.25.

LA MONTREAL COTTON CO.

L'assemblée générale annuelle de la Montreal Cotton Co., de Valleyfield aura lieu ce mois-ci. Un rapport satisfaisant des opérations de cette filiale sera présenté aux actionnaires. Les ventes ont atteint une valeur totale de \$3,000,000, soit une augmentation de \$400,000 sur l'année 1906.

ACHAT D'UN SIEGE A LA BOURSE

M. J. E. Wood se rend acquéreur d'un siège pour la somme de \$18,000.

On nous annonce que M. G. Smithers a vendu un siège à la Bourse, l'acheteur est M. J. E. Wood, de la maison McIntosh & Co., d'Halifax, qui a offert \$18,000.

BOURSE DE MONTREAL

MM. Brunneau & Dupuis, courtiers, 84 rue Saint-François-Xavier, nous fournissent le rapport suivant:

NOMS DES VALEURS.

10 FEVRIER.

VALEURS.

10 FEVRIER.

10 FEVRIER.

10 FEVRIER.

10 FEVRIER.

10 FEVRIER.

10 FEVRIER.

10 FEVRIER.

10 FEVRIER.

10 FEVRIER.

10 FEVRIER.

10 FEVRIER.

10 FEVRIER.

10 FEVRIER.

10 FEVRIER.

10 FEVRIER.

10 FEVRIER.

10 FEVRIER.

10 FEVRIER.

10 FEVRIER.

10 FEVRIER.

10 FEVRIER.

10 FEVRIER.

10 FEVRIER.

10 FEVRIER.

10 FEVRIER.

10 FEVRIER.

10 FEVRIER.

10 FEVRIER.

10 FEVRIER.

10 FEVRIER.

10 FEVRIER.

10 FEVRIER.

10 FEVRIER.

10 FEVRIER.

10 FEVRIER.

10 FEVRIER.

10 FEVRIER.

10 FEVRIER.

10 FEVRIER.

10 FEVRIER.

10 FEVRIER.

10 FEVRIER.

10 FEVRIER.

10 FEVRIER.

10 FEVRIER.

10 FEVRIER.

10 FEVRIER.

10 FEVRIER.

10 FEVRIER.

10 FEVRIER.

10 FEVRIER.

10 FEVRIER.

LA LEGISLATION FINANCIERE AUX ETATS-UNIS

OPINION D'UN FINANCIER AMERICAIN SUR LA REFORME DU "CURRENCY" AUX ETATS-UNIS

Exposé du plan qui, seul, serait susceptible de rétablir le crédit des finances américaines

(Service spécial du "Canada")

New York, 10.—Par suite de la courte durée de la session du congrès, rien d'autre que la loi "Alchrich" ne sera promulguée, néanmoins le congrès adopterait plus tard un "currency bill" permanent, qui réglerait toutes les questions concernant les finances de la nation pour le temps présent et pour un siècle à venir. Un tel "bill" est possible et en fait, c'est la mesure la plus sage et la plus simple que puisse adopter le gouvernement, un "bill" qui prévoit la sorte et le montant de "currency" que les banques et le peuple devraient avoir.

Il devra prévoir un système de "currency" parfait et très élastique sans créer la moindre dépréciation sur l'argent, ou le moindre danger de perte pour les banques ou pour le gouvernement. Il devra prévoir également, un moyen parfait d'obtenir de l'argent pour les besoins des récoltes et surtout, il devra prévoir de nombreux moyens destinés à prévenir les fortes réactions et les paniques; il devra rendre, encore, la monnaie américaine plus courante et plus acceptable dans toutes les parties du monde. Dans ces conditions le pays apparaîtrait plus grand aux yeux des autres nations et le trésor des Etats-Unis commanderait la confiance et les finances du monde, dix ans après la mise en vigueur de cette nouvelle loi.

Tous les gouvernements ont besoin de rendre effectif ce changement dans les finances du pays. Afin d'acquiescer à ces avantages pour le gouvernement et le peuple, il faut supprimer le système entier d'un "currency" des banques nationales et donner à ces banques directement, la "currency" du gouvernement sur les mêmes valeurs et les autres sortes de valeurs que le gouvernement voudrait accepter.

Laissez le gouvernement faire ce qu'il devrait: émettre tout l'argent. Les banques pourront le mettre en circulation à la condition qu'elles donnent des garanties réelles sur lui, donnent plus d'importance aux moyens de garantie du gouvernement en acceptant les obligations municipales et d'Etat et, le cas échéant, les obligations des chemins de fer pour une moitié, soit 50 pour cent et les obligations du gouvernement pour les autres 50 pour cent.

Pour obtenir ces résultats, l'action du gouvernement appuyée par le congrès est absolument nécessaire. (Signé) HENRY CLEWS.

BOURSE DE NEW-YORK

MM. Brunneau & Dupuis, courtiers, 84 rue Saint-François-Xavier, nous fournissent le rapport suivant:

VALEURS.

10 FEVRIER.

10 FEVRIER.

10 FEVRIER.

10 FEVRIER.

10 FEVRIER.

10 FEVRIER.

10 FEVRIER.

10 FEVRIER.

10 FEVRIER.

10 FEVRIER.

10 FEVRIER.

10 FEVRIER.

10 FEVRIER.

10 FEVRIER.

10 FEVRIER.

10 FEVRIER.

10 FEVRIER.

10 FEVRIER.

10 FEVRIER.

10 FEVRIER.

10 FEVRIER.

10 FEVRIER.

10 FEVRIER.

10 FEVRIER.

10 FEVRIER.

10 FEVRIER.

10 FEVRIER.

10 FEVRIER.

10 FEVRIER.

10 FEVRIER.

10 FEVRIER.

10 FEVRIER.

10 FEVRIER.

10 FEVRIER.

10 FEVRIER.

10 FEVRIER.

10 FEVRIER.

10 FEVRIER.

10 FEVRIER.

10 FEVRIER.

10 FEVRIER.

10 FEVRIER.

10 FEVRIER.

10 FEVRIER.

10 FEVRIER.

10 FEVRIER.

10 FEVRIER.

10 FEVRIER.

10 FEVRIER.

10 FEVRIER.

10 FEVRIER.

10 FEVRIER.

10 FEVRIER.

LES PRIX DU MARCHE

Pour les commerçants, hommes d'affaires à la ville, et à la campagne

PRODUITS DE LA FERME

FROMAGE

Le marché a été plus actif hier, et depuis ces derniers jours les demandes provenant de l'étranger ont été plus nombreuses. Nous cotons: colorés de l'Ouest 13c 1-4, blancs 13c, blancs de l'Est 13c 7-8.

Les réceptions de fromage pour la semaine ont été de 44 boîtes.

BEURRE

Le marché du beurre est ferme, les réceptions sont peu importantes, mais les demandes locales et de l'étranger sont bonnes. Nous cotons: beurre d'autonne de 28 à 29c, les réceptions courantes de 27c 1-2 à 28c.

Les réceptions locales pour la semaine ont été de 225 paquets, contre 784 l'année dernière, depuis le 1er mai les réceptions ont été de 410,582 paquets, contre 605,616 paquets en 1907.

OEUF

Il y a peu de changement dans le marché local des oeufs; les prix sont à peu près les mêmes, les demandes locales sont stationnaires.

Nous cotons: oeufs nouvellement pondus de 36 à 40c; choisis, de 25 à 26c; No 1, de 21 à 22c; No 2, de 15 à 17c la douzaine.

VOLAILLES

Les prix sont fermes, les demandes sont bonnes. Nous cotons: dindes de 14 à 16c, poulets de 9 à 12c, oies de 8 à 11c, canards de 9 à 11c la livre.

FOIN

Les prix sont stationnaires, le commerce est bon. Nous cotons: No 1 de \$15 à \$16, No 2, de \$14 à \$15.50, luzerne de \$12 à \$12.50, luzerne mixte de \$12.50 à \$13.

ASSASSINAT DE M. WILSON

Il est tué à coups de fusil par son beau-frère.

St-Louis, 10. — J. T. Wilson, président et fondateur de la "International Brotherhood of Maintenance of Way Employees," est mort samedi des suites des blessures qui lui ont été infligées par son beau-frère qui tira sur lui à coups de fusil. Une querelle de famille aurait été le motif du meurtre.

M. T. Wilson est très connu à Montréal lors des grèves au Pacifique Canadien et à la Canada Atlantic Ry., où il prit une part très active.

Essayez le LONG TOM, tabac jamaïcain à fumer.

YAMACHICHE

Bénédictin du nouveau couvent

(Correspondance spéciale)

Yamachiche, 10. — Monseigneur Cloutier évêque des Trois-Rivières, a fait mardi dernier la bénédiction solennelle du couvent que les Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame viennent de bâtir, en remplacement de l'ancienne bâtisse.

Nous avons eu l'occasion de jeter un coup d'oeil rapide dans tous les appartements si bien finis, si bien éclairés et si proprement tenus.

La messe fut chantée par M. le chanoine Napoléon Caron, curé d'Yamachiche.

Parmi les membres du clergé présent, on remarquait: Mgr Cloutier, MM. les abbés Arcand, supérieur du séminaire de Trois-Rivières, et Lamothé, curé de la paroisse de Trois-Rivières, assistant l'évêque, O. H. Lacerte, curé de Saint-Proper, C. Caron, de Pointe du Lac, F. Gauthier, chapelain des Sœurs de la Providence d'Yamachiche, Jos. Gélinais, du Séminaire de Trois-Rivières, Anselme Trudel, J. Lavergne, A. Brunelle et Valée, secrétaire de l'évêque.

Après la messe, Mgr Cloutier fit l'éloge des communautés enseignantes. Il fit ressortir les avantages qu'aurait procuré la nouvelle bâtisse aux Sœurs et aux élèves qui vont l'habiter.

Le chant fourni par le chœur des élèves durant la messe a été beaucoup admiré.

Après la messe, à la grande salle de réception qui avait été magnifiquement décorée pour la circonstance fut exécuté avec succès un joli programme musical.

Le nouveau pensionnat des Sœurs de la Congrégation d'Yamachiche fait également honneur à la communauté qui l'a fait bâtir d'après les plans les plus modernes et à la paroisse qui a contribué d'une manière généreuse à son érection.

Ce modèle de construction a été érigé d'après les plans de M. A. M. Sigouin, architecte, de Montréal, qui a aussi fait la surveillance des travaux.

Le contrat général a été confié à MM. Héroux et Bellemare, entrepreneurs, d'Yamachiche.

VIEUX PRETRES MALADES

Nous apprenons la maladie de trois prêtres de Saint-Sulpice: MM. les abbés Talbot, Rousseau et Daniel.

M. Daniel exerce son ministère à Notre-Dame depuis 60 ans. Il a célébré dernièrement ses noces de diamant sacerdotales.

Les deux autres malades sont également des jubilaires.

Tous trois sont très gravement malades.

Mgr BRUCHESI A ST-AGNES

Mgr Bruchesi était dimanche à Ste-Agnes, en visite pastorale. M. le curé Caser et le marguillier en charge, M. Andrew Thomson, souhaitèrent tout à tour la bienvenue à l'archevêque. Il y a près de 600 familles dans cette paroisse.

GRAND TRUNK RAILWAY SYSTEM

MONTREAL-TORONTO

(4 trains express dans chaque direction, tous les jours.)

MONTREAL-OTTAWA

(3 trains les jours de la semaine — 2 trains le dimanche.)

BUREAU DES BILLETS EN VILLE

LE PACIFIQUE CANADIEN

TRAINS DE QUEBEC

TRAINS D'OTTAWA

INTERCOLONIAL RAILWAY

HEURES DES TRAINS

EXPRESS MARITIME

BUREAU DES BILLETS

Montreal Park & Island Railway Co.

UN DUR APPRENTISSAGE

LES HOMMES ENVOYES DE TORONTO, AU SECOURS DES TRAINS BLOQUES, N'ETAIENT PAS PREPARES

Plusieurs sont presque gelés. Incidents de la dernière tempête de la semaine passée

Toronto, 10. — Les équipes d'hommes envoyés durant la dernière semaine à la rescousse des trains bloqués par la neige entre Montréal et Toronto ont eu les plus dures expériences. Vendredi après-midi, 92 hommes partaient de la Gare Union, pour se rendre à Burketon Junction, afin de déblayer le train No. 3, parti mercredi de Montréal et qui était en retard.

Le trajet dura 12 heures. Le No. 8 partit de Toronto à 5 heures, p.m., mercredi, avec 66 passagers. Il passa à nuit à Agincourt et s'arrêta à Locust Hill à 11 heures, a.m., pour jusqu'à vendredi matin.

Tous les passagers ont été bien soignés. Ce voyage à Burketon Junction fut rude aux pelleteurs de neige, surtout aux Anglais, qui ne sont pas encore acclimatés à la rigueur du climat canadien.

La plupart étaient sans gants, portant de minces paletots. A Locust Hill, trois trains, sept locomotives et des charrires attendaient. Une charrie partit poussée par deux puissantes locomotives. Elle n'avait pas fait 50 verges qu'elle était obligée d'être retirée sous l'avalanche de neige qui la recouvrait, tant et si bien qu'elle finit par se briser.

TRIBUNE LIBRE

"Action Sociale" et son but

"Tout restaurer dans le Christ". Voilà la pensée qui jaillit du cœur de X dans sa première encyclopédie, en tant que chef de l'Eglise Catholique sur le Siège Papal. "Les grandes pensées viennent du cœur" a dit avec raison un VRAI penseur. Celle-ci "Tout restaurer dans le Christ" est si large, si profonde et si féconde dans son application, que l'"Action Sociale" s'en fait un drapeau et un manteau.

C'est adroit, c'est même SUBLIME habileté à l'époque où nous sommes, avec les idées qui ont cours et la réforme sociale qui s'impose. Le Christ, tel qu'il est en réalité : "Homme Dieu, le prophète, la voie, la vérité et la vie" comme il s'est défini lui-même, le Christ, il faut le connaître d'abord.

Pour le connaître il faut l'étudier; il faut que ceux qui le CONNAISSENT le fassent connaître à ceux qui ne le peuvent, empêchés qu'ils le sont par les obstacles souvent insurmontables de la vie, telle qu'ils se la font, ce qui est pire encore, telle qu'ON LA LEUR FAIT.

Un journal quotidien, édité dans la voie, la vérité et la vie, voilà ce qu'il faut pour atteindre toutes les classes de la société. Même ceux qui ne savent pas lire — et le nombre est encore EPOUVANTABLEMENT énorme — même ces pauvres illettrés de la fortune, et par une triste conséquence de leur situation, ces pauvres CANADIENS-FRANÇAIS, privés de la belle faculté de connaître par eux-mêmes, peuvent être atteints par le journal en question qui leur sera lu par leurs enfants plus éduqués qu'eux, et leur sera plus ou moins heureusement interprété par les DEMI-SAVANTS des villages et paroisses des villes grandes ou petites, peuplées ou non de notre province française de Québec.

C'est pour "tout restaurer ou restaurer" dans le Christ, qu'une œuvre aussi magistrale, aussi dispendieuse, aussi éclairée s'inaugure sous la majesté et glorieux manteau de cette épigraphe: "Intaurare omnia in Christo".

Ce n'est pas moi qui mettrai en doute la droiture des intentions, la capacité intellectuelle et les ressources multiples des directeurs. Ce but donne une force INCALCULABLE à l'"Action Sociale" comme journal quotidien et orthodoxe.

"La voie, la vérité et la vie" voilà tout le Christ et son œuvre.

"La voie" il l'a faite droite, et assés large quand on la connaît, surtout après l'avoir étudiée pendant un QUART DE SIÈCLE, pour y marcher sans trébucher à tout moment. Il faut donc la montrer au peuple, au PAUVRE PETIT PEUPLE, travailleur, illettré, telle que le Christ nous l'a tracée, et non telle qu'on la lui a souvent TORTUEUSE, SI TERRIBLEMENT sombre, étroite et DANGEREUSE que les courages, les énergies, défilent, dès les premiers pas, pour les braves qui veulent y aller, et font retourner en arrière les faibles, les pauvres et surtout les tout petits.

Les voilà, ceux que le Christ a créés, a aimés, a soutenus, a guéris, a sauvés. Il reste encore en ce plein 20^e siècle, quoiqu'on dise et quoiqu'on fasse, que pour les faibles, les pauvres et les tout petits, les redoublons du Christ. Car le Christ-Dieu ne change point — et sa doctrine est vraie, consolante, salutaire et peut tout guérir et "restaurer", aujourd'hui, comme au temps du Christ.

Seulement, qu'on fasse connaître cette "voie" et qu'on ne la rende pas plus étroite et plus difficile, mais qu'on l'explique, la faiblesse, la droiture des simples, mais des VRAIS, au cœur bon et généreux, à l'âme plus élevée qu'on ne le suppose généralement.

"La vérité" qu'elle soit enseignée



Abbey's Effer- vescent Salt

rend au foie son activité et prévient toute affection bilieuse et la constipation ?

Chez les pharmaciens. — 25c et 60c 264-1-y.

A nos enfants dans nos écoles primaires, dans nos couvents et dans nos académies, dans nos collèges et dans nos universités, mais surtout et avant tout que l'enfant ne s'aperçoive pas que la pratique est nulle et que le huitième commandement est bien dans le catéchisme, mais qu'en fait et en réalité il n'existe pas dans la conduite de ceux et celles qui le lui enseignent.

"La vérité" Mais l'âme, cette petite âme de l'enfant, que l'on confie si aveuglément et si inconsciemment aux maîtres et maîtresses, comme sa perspicacité est grande!

Nous avons soit et fait de vérité au premier éveil de notre intelligence, et quel respect il faut apporter dans l'enseignement. Surtout PRIMAIRE et SECONDAIRE, pour cet idéal de vérité que l'enfant apporte en allant s'asseoir pour la première fois sur le banc de l'école, que cette école soit celle de son village, ou celle du couvent, de l'Académie ou du collège commercial ou classique.

On ne trompe pas impunément un enfant. On lui inocule le germe infect qui le tuera socialement parlant et peut-être irrémédiablement. Il est naïf, candide, et si sa mère et son père sont bons, ils lui ont dit que le mensonge est un déshonneur et une flétrissure, et c'est pour cela que le Dédaloque et le Christ défendent de le proférer.

Personne n'est exempt d'erreur; et, comme l'a écrit un profond érudit: "Dire qu'on s'est trompé la veille, c'est prouver que l'on est plus sage aujourd'hui".

Donc les parents, les maîtres et les maîtresses de classe peuvent se tromper. Quand c'est de bonne foi, il n'en résulte jamais de dommage ni pour eux ni pour l'enfant, à la condition toutefois de réparer, si possible, l'erreur commise en rendant justice à qui de droit.

Mais, quand on les voit déguiser la vérité sous le SPECIEUX PRETEXTE de sauvegarder l'autorité, soutenir l'erreur et le mensonge parce qu'ils se sont engagés imprudemment, de bonne foi ou le sachant, dans une voie fautive, c'est un CRIME social et l'ajoute, sans crainte de me tromper, c'est un CRIME NATIONAL.

Plus d'honneur aujourd'hui, tout le monde le dit, la parole donnée n'est plus qu'un vain son. Les écrits sont faussés, déformés — grand Dieu! la parjure même est à l'ordre du jour, et les palais de justice peuvent être nommés, comme s'en disait un homme sage, "PALAIS DE L'INJUSTICE" et l'en salue quelque chose.

Pourquoi ce mal effroyable qui fait le malaise, la perturbation de la famille, de la société dans tous les rangs? "La vérité" n'est plus un vain mot. On ment: "Ad Majorem Dei Gloriam" et l'enfant est perverti par cette atmosphère viciée de mensonge, partout où il la respire; et il la respire comme l'air qui s'introduit dans ses poumons, car souvent malheureusement — un savant religieux me le disait hier — on ne répare presque jamais l'injustice faite par les mensonges.

"La vie". Vivre, c'est avoir le mouvement, au moins celui de sa liberté d'âme, lors même que le corps

serait enchaîné par des liens physiques ou moraux; vivre c'est grandir, c'est progresser.

Le Christ a passé en faisant le bien. Donc, "Tout restaurer" dans le Christ, c'est faire, dans la mesure du possible, dans la sphère qui nous convient, la somme de bien que chacun peut et doit réaliser.

Le "Saint" en sanctifiant ceux qui l'approchent; le "savant" en instruisant les ignorants. Nous savons tous que ces deux classes élevées de bien-faiteurs de l'humanité sont "peu" nombreuses au moins dans le sens le plus restreint. "Faire aux autres ce que l'on aime que l'on nous fasse à nous-mêmes" voilà qui est d'une application plus accessible à tous, puisqu'il s'agit de "tout" restaurer dans le Christ.

Faire l'aumône grandiosement, "pompeusement" ce n'est pas ce que le Christ a loué, mais bien l'obéissance à la veuve.

Enseigner l'erreur dans l'importance quel sens du mot, ce n'est pas non plus ce que le Christ a fait.

L'erreur morale, l'erreur scientifique que n'ont pas la même portée sans doute, mais elles sont toutes deux préjudiciables.

Nous sommes tous, que nous le veuillons ou non, nous sommes architectes ou démolisseurs au sens moral.

Que nos œuvres soient élatantes ou obscures, peu importe; nous nous bâtons ou nous nous détruisons nous-mêmes d'abord, et nous détruisons, ou édifions ceux qui nous environnent nécessairement ensuite.

Voilà ce que font le père et la mère, les professeurs, les compagnons et les amis, les enfants entre eux.

"La femme fait ou défait les maisons" et pourtant bien peu encore — cela viendra peut-être avec les idées féministes — prennent le pie et la pelle pour démolir; le rabot, le marteau etc., pour construire. Mais au moral, la femme fait les meurtriers, les suicidés, les voleurs, les débauchés. Ou bien elle fait l'homme intègre, bonnetier, intelligent, bien élevé, joyeux et content de son sort, si déshérité soit-il.

Que l'on enseigne au foyer d'abord, quand la "pauvre" mère le peut, ce qui rendra la maison du pauvre ouvrier, de l'artisan, du journalier attrayant et joyeux au mari après la journée de labeur, et il y reviendra volontiers, au lieu d'aller aux buvettes et aux autres lieux d'amusements infâmes.

Que Madame, qui a pour mari un riche commerçant, un médecin, un avocat, un juge, un député, tous gens assez longtemps hors de chez eux par nécessité ou par goût, sache le retenir à l'habitant gracieusement, en le "charmant" surtout par sa tenue personnelle irréprochable et celle de sa maison; par sa conversation SOURRIE de ce qui est en rapport avec la profession de son "Seigneur et maître"; elle ne le verra pas PRETEXTER les affaires, le club, pour fuir cette femme détestable, et souvent détestée, pour aller ailleurs en trouver de plus APPAREMMENT aimables ou au moins de plus habilement coquettes que sa femme légitime et la mère de ses enfants.

"La Vie" la voilà réelle, cruelle... mais aussi douce, aimable, et si bonne à vivre quand on a appris au foyer de sa famille, enfant, à la faire vivre autour de soi.

L'école, le couvent, le collège doivent préparer l'enfant journalièrement, la jeune fille, le jeune homme à la vie réelle, moralement parlant, et réelle, scientifiquement aussi, qui les attend.

Tout le latin et le grec n'y feront presque rien. Mais la vérité — vraie morale et des écoles industrielles, commerciales, techniques supérieures et supérieurement conduites dans la VOIE qui nous permettra de VIVRE comme race; ces écoles pour les jeunes gens et les jeunes filles qui ont la légitime ambition d'être QUELQU'UN — et non UNE MACHINE PENSAnte, quand on la force à penser, et une MACHINE ROULANTE qui se fait facilement ROULER, pour me servir du langage populaire, voilà ce qu'il faut.

"Tout restaurer dans le Christ" c'est nous mettre pratiquement, et non pas seulement théoriquement, à même de vivre, homme ou femme, d'une façon digne de ce que nous sommes dans la pensée du Dieu qui nous a faits sans nous, mais qui ne nous REFUSE pas sans notre coopération intelligente et persévérante.

Donc, à l'œuvre, dans "la voie, la vérité" et nous vivrons: Canadiens-français, comprenons nous intelligents plus chers avant qu'il soit trop tard, et par cela réfléchissons, agissons.

MARCELLE TALBOT-DURAND.

SAINT-AIME

(Correspondance spéciale.)
St-Aimé, 10.—Dimanche au prône M. le curé a donné communication d'un mandement de Mgr de St-Hyacinthe, réglant les jeux et divertissements le dimanche.

—Rue des Prêtres.
—Hein? rue des...?
—Rue des Prêtres-Saint-Germain.

—Ah! bon. Je vois maintenant. Ça doit être près d'une église...
—Vous ne connaissez donc pas Paris?

—Pas très bien; mais je vais vous conduire tout de même.
Vernouillard se dit que ce cocher allait lui servir de complice inconscient. Aussi, pour mieux le diriger, il sauta sur le siège.

—Je vous montrerai le chemin, dit-il.
—Je veux bien, dit philosophiquement le cocher, en lançant son cheval.

—Vous n'êtes donc pas de Paris?
—Oui et non.
—Chez qui êtes-vous cocher?
—Chez mon patron.

Vernouillard, après cette réponse, n'insista pas. A quoi bon, d'ailleurs, poser des questions indiscrètes, si, sans cela, il arrivait à son but?

Au bout d'un instant il demandait:
—Avez-vous fait une bonne journée?

—Ça dépend de ce que vous appelez une bonne journée.
—Par exemple, que diriez-vous de cinquante francs de pourboire?

—Messieurs Antoine Méthot et Jon. Ledoux ont été réélus, le premier maire de St-Aimé pour la huitième fois et, ce dernier, maire de Massueville pour un second terme.

—M. Gustave Allard, contremaître de la Compagnie Paquette et Godbout, est arrivé ici prendre la direction des travaux à la chapelle du couvent. Les Révérends Sœurs ont l'espérance que sous la nouvelle direction, les travaux seront poussés avec une grande activité.

DEUX WAGONS EN BAS DU REMBLAI

Le rapide de Delhi subit un accident, près de St-Thomas, Ontario, mais les passagers s'en sont sortis.

St-Thomas, Ont., 10.—Le rapide Wabash, venant de l'ouest, a frappé un rail brisé, à l'est de St-Thomas, entre Nixon et Delhi, hier matin, et le train entier se composant de trois wagons-dortoirs, d'un de voyageurs et d'un wagon à bagage, déraila.

Deux wagons-dortoirs déboulèrent du remblai. Sur les 50 passagers, sept furent blessés légèrement. Cinq passagers ont souffert de cruelles contusions. M. et Mme Dennis, de Lafayette, Ind., qui se trouvaient dans un wagon-dortoir, ont subi de graves blessures au cuir cheveu et souffrent aussi des secousses reçues.

M. Bryan au Canadian Club

LES AMERICAINS VOIENT, SANS ENVIE, NOTRE PAYS PROSPERER, ET SE REJOUISSENT AVEC NOUS DE NOTRE PROSPERITE, DIT LE BRILLANT ORATEUR AMERICAIN

M. W. Jennings Bryan, l'espérance du parti Démocratique et candidat à la présidence des Etats-Unis, a fait, un très beau discours, hier, au lunch hebdomadaire du "Canadian Club" de l'ancienne Halle au blé, située dans la rue St-John, était remplie par environ cinq cents invités, qui étaient venus entendre le brillant orateur.

En une très spirituelle allocution, M. W. H. D. Miller, président du club, présenta M. W. J. Bryan à l'auditoire, et lui fit sentir le rôle important, que le distingué orateur, était appelé à jouer, aux Etats-Unis.

M. Bryan auquel la bienvenue fut souhaitée en une magnifique ovation, remercia en disant qu'il appréciait à sa juste valeur l'honneur qui lui était fait. Il n'est pas rare, dit-il, qu'on me désigne comme le candidat possible à la Présidence. Et à ce propos il nous narra l'anecdote suivante: M. John Allan avait l'habitude de raconter à ses amis. Pendant que M. J. Allan avait posé sa candidature au Congrès, il rencontra un jour un homme de couleur qui avait été dans sa famille pendant plusieurs années. Eh bien, M. Allan, que faites-vous à présent? lui demanda le vieux noir. Je suis candidat au Congrès. Oh, un candidat, dit l'autre, c'est là la position qui a toujours tenue votre père. Il y eut à cet instant, une explosion de rire dans la salle.

Un des avantages de ne pas être en fonction, c'est d'être libre, ce qui lui permit d'avoir le très grand plaisir d'être parmi nous.

Aussi quoiqu'il ait le sens du devoir à un très haut degré, il ne voudrait pas être retenu loin du Canada pendant quatre ans, mais le seul prétexte que ses compatriotes pourraient avoir besoin de lui. (Rires et applaudissements.)

Il est content d'appartenir à un système politique qui lui permet de vouloir le bien des Canadiens, sans être accusé d'être traitre envers son propre pays. Il appartient à une école politique qui croit que chacun a le droit de faire ce qui lui plaît, aussi longtemps qu'il n'attende pas à la liberté de son voisin. S'étendant aux Etats et aux Nations il leur applique le même principe.

Il regarde ce principe comme une saine philosophie reposant sur une base morale. Chaque individu a le droit de se développer pourvu que son développement ne cause aucun préjudice à d'autres. Lui et ceux de son école ont pu survivre à la prospérité du Canada, et loin de l'envier, ses amis se réjouissent de cette prospérité.

L'auditoire protesta aussi M. Bryan annonça son intention de raccourcir le reste de son discours. Il ne pensait pas que les Canadiens étaient habitués à de longs discours et il était flatté de voir qu'un long discours de lui n'effrayait pas son auditoire.

SIROP DE PIN DE NORVEGE du DR WOOD

Contient toutes les merveilleuses vertus curatives du Pin de Norvège et guérit les Rhumes, Toux, Bronchites et toutes les maladies de la gorge et des poumons.

N'acceptez pas de Substitutions Dangereuses

Il n'y a rien de "tout aussi bon" que le Sirop du Dr Wood. Enveloppé dans une enveloppe jaune; la marque de commerce représente trois pins; le prix est de 25 cents.

POUMONS AFFECTES PAR UN RHUME

Mme Irwin Bennett, Parrboro, N. E., écrit: "Je sens que c'est mon devoir d'écrire quelques mots en faveur du Sirop de Pin de Norvège du Dr Wood. Je pris un mauvais rhume qui m'affecta les poumons, et qui m'empêchait presque de respirer parfois. Je toussais constamment et je ne pouvais dormir la nuit. Une amie me dit combien le Sirop de Pin de Norvège du Dr. Wood l'avait soulagée, alors je m'en procurai, et avant d'en avoir pris une bouteille ma toux avait cessé et je pouvais dormir, la nuit."

264-1-y.

ANGLICISMES

ANGLICISMES

EQUIVALENTS FRANÇAIS

"Crack", s. f. (ang. "crack").	Fissure, fêlure, fente, rupture, crevasse, dérangement du cerveau.
"La" bol a une "crack".	Le bol a une fêlure.
La table a une "crack".	La table a une fente.
Le mur est plein de "cracks".	Le mur est tout crevasse.
Avoir une "crack" dans la tête.	Avoir une fêlure au crâne, avoir le cerveau dérangé.
"Crack", subs. m. et f. (ang. "crack").	Personne qui a le cerveau dérangé, détraqué.
Je n'ai jamais vu "cracks" pareil.	Je n'ai jamais vu un fou pareil.
"Crack" (ang. "cracked").	Fendu, brisé, fêlé, rompu, crevasse, dérangé, détraqué, fou.
Le vase est "crack".	Le vase est fêlé.
La planche est "crack".	La planche est fendue.
Le mur est "crack".	Le mur est crevasse.
La poutre est "crack".	La poutre est rompue.
Le pauvre garçon est "crack".	Le pauvre garçon est détraqué, il ne sait plus ce qu'il dit.
"Crack" (ang. "to crack") v. tr.	Fendre, fêler, rompre, craqueler.
A force de frapper dessus, il a fini par "crack" la table.	A force de frapper dessus, il a fini par fendre la table.
Tu as "crack" ton verre.	Tu as fêlé ton verre.
"Crack" (ang. "to crack") v. intr.	Se fêler, se briser, se rompre, se gercer, se crevasser, se fêler.
La terre "crack" à la gelée.	La terre se fendille, se crevasse, par la gelée.
Le coup a été si fort, que ça a fait "crack" la planche de la porte, et tout le mur.	Le coup a été si fort, que le panneau de la porte s'est fendu, et que le mur a été complètement crevasse.

LE COMITE DU BULLETIN.

FARINE LACTÉE NESTLÉ

La Farine Lactée de Nestlé, reconnue comme la meilleure nourriture pour les enfants, n'est vendue qu'avec l'étiquette portant la marque de commerce enregistrée.

Chaque boîte de NESTLÉ porte de la signature Pas une boîte sans la marque



farine LACTÉE te un facsimilé de Henri Nestlé n'est véritable et la signature.

DEFIEZ-VOUS DES IMITATIONS.

THE LEECHING MILLS CO., LTD., MONTREAL.

256-1-4-8-11-15-18-20-22-25-27-29-36-y. ou-wil.

The Phoenix Bridge & Iron Works, Ltd.

83 rue Colborne

Entrepreneurs en construction d'acier. Gros assortiment de Lambourdes, Chevrons, Angles et Plaques de toutes sortes.

83 RUE COLBORNE

195-m-j-e-n

Feuilleton du "Canada"

Les Coquins de la Haute

Par Pierre Sales

Suite

No 95

—Eh bien, tâchez de ne pas donner des cabinets voisins, afin qu'aucun d'eux ne trouble son sommeil jusqu'à son retour.

—Ah! vous allez revenir?
—Oui, probablement... Dans une heure et demi ou deux.

—Et s'il se réveillait d'ici là?
—Vous lui direz que je suis allé faire la commission qu'il m'a donnée; il comprendra. Si tout se passe bien, comme je vous le dis, il y aura encore deux loulous d'étrange pour vous.

Le garçon s'inclina jusqu'à terre. Vernouillard sortit du restaurant et se posta sur le boulevard, inspectant toutes les voitures qui passaient.

Il ne voulait pas d'un simple flac; il fallait une voiture ayant l'allure d'un équipage de maître, afin qu'un agent de police ne la remarque.

Au bout d'un instant il vit passer une voiture fort bien tenue, avec un excellent cheval; mais, grâce à sa vieille habitude de la vie parisienne, il reconnut une simple voiture de louage, de ces voitures qui stationnent à la porte des cercles.

—J'ai mon affaire, pensa-t-il.

Et il fit signe au cocher, qui arrêta aussitôt son cheval au coin de la rue. Comme un bec de gaz était allumé près de la figure du cocher, Vernouillard put l'examiner.

—Tiens, un drôle de visage! On ne dirait pas un cocher parisien.

—Ob faut-il mener monsieur?

Ce mot "monsieur", au lieu du "général" "bourgeois", confirma Vernouillard dans son opinion.

—Décidément, je le prends.

Et, ouvrant la portière, il ordonna:

—Rue des Prêtres.

—Hein? rue des...?

—Rue des Prêtres-Saint-Germain.

—Ah! bon. Je vois maintenant. Ça doit être près d'une église...

—Vous ne connaissez donc pas Paris?

—Pas très bien; mais je vais vous conduire tout de même.

Vernouillard se dit que ce cocher allait lui servir de complice inconscient. Aussi, pour mieux le diriger, il sauta sur le siège.

—Je vous montrerai le chemin, dit-il.

—Je veux bien, dit philosophiquement le cocher, en lançant son cheval.

—Vous n'êtes donc pas de Paris?

—Oui et non.

—Chez qui êtes-vous cocher?

—Chez mon patron.

Vernouillard, après cette réponse, n'insista pas. A quoi bon, d'ailleurs, poser des questions indiscrètes, si, sans cela, il arrivait à son but?

Au bout d'un instant il demandait:

—Avez-vous fait une bonne journée?

—Ça dépend de ce que vous appelez une bonne journée.

—Par exemple, que diriez-vous de cinquante francs de pourboire?

—Je dirais que ça n'est pas mal.

—Voulez-vous les gagner?

—Tout de même. Mais qu'est-ce qu'il faut faire pour ça?

—Moi.

—Ça dépend des ordres que vous me donnerez.

—Très faciles à exécuter.

—On verra.

Vernouillard pensa qu'il valait mieux ne rien dire d'avance à un cocher aussi raisonnable; et il attendit que la voiture arrivât près de l'église Saint-Germain pour prononcer:

—Voici le premier ordre.

Le cocher arrêta sa voiture.

—Je vous écoute.

—D'abord, moi, je ne dois pas paraître.

—Alors, vous vous en allez?

—Non, je reste sur votre siège, comme si j'étais un ami.

—Ça, c'est possible.

—Vous, vous descendez, et vous allez trouver ces deux femmes qui sont sous le porche de l'église. Vous les apercevez?

—Parfaitement; il y en a une qui se cache complétement la figure avec son voile... et l'autre qui ne se laisse pas beaucoup distinguer.

—Justement, c'est une femme qui s'est enfuie de chez son mari; l'autre est son amie... Vous comprenez?

—Oui; mais pourquoi ne voulez-vous pas les arrêter?

—C'est qu'elles ne savent pas que je me mêle de leurs affaires... Je suis un ami de l'ami de la femme qui...

—Bon, bon. Et c'est lui qui vous envoie?

—Tout juste.

—Moi, ce que je vous en demande, ça m'est bien égal... C'est pour ne pas faire de bêtises. Et je devine le reste: il s'agit de mener la femme quelque part, où elle trouvera votre camarade?

—C'est cela.

—Et moi, il faut que je n'y voie que du feu et que j'oublie, cinq minutes après, tout ce qui se sera passé?

—Encore mieux.

—Mon bon monsieur, je vous dirai que je n'aime pas beaucoup ces histoires-là; mais enfin, quand on est cocher, c'est pour faire son métier. Seulement, cinquante francs, ça n'est pas assez. Dites cent francs, et ça va.

—C'est convenu.

—Payés d'avance.

—Les voici, dit Vernouillard, en lui tendant un billet.

—Encore mieux.

—Mon bon monsieur, je vous dirai que je n'aime pas beaucoup ces histoires-là; mais enfin, quand on est cocher, c'est pour faire son métier. Seulement, cinquante francs, ça n'est pas assez. Dites cent francs, et ça va.

—C'est convenu.

—Payés d'avance.

—Les voici, dit Vernouillard, en lui tendant un billet.



TEMPERATURE

Toronto, 11. —
Probabilités pour
aujourd'hui :
Beau et plus
doux.

Lake, Main, Georgian, Vallée de l'Ontario et haut Saint-Laurent : — Beau et plus doux.
Bas Saint-Laurent et Gaspé : — Beau, température s'élevant graduellement.
Provinces Maritimes : — Vent d'ouest à sud, beau et plus doux.
Lac Supérieur : — Beau et doux.
Manitoba, Saskatchewan et Alberta : — Beau et doux.

Toronto, 10. — Le temps a été plus doux aujourd'hui dans tout le Dominion et a aussi été beau à l'exception d'un peu de neige dans la vallée du Saint-Laurent. Les indications sont maintenant en faveur de temps doux dans tous les districts.
Température minima et maxima : — Dawson, 14 au-dessous, 2 au-dessus ; Adèle, 20-24 ; Victoria, 22-26 ; Vancouver, 22-41 ; Edmonton, 2-34 ; Calgary, 20-30 ; Battleford, 8 au-dessous, 20 ; Prince Albert, 4 au-dessous, 24 ; Regina, 6-22 ; Winnipeg, 14-32 ; Port-Arthur, 16-26 ; Parry Sound, 4 au-dessous, 30 ; Toronto, 4-22 ; Ottawa, 6 au-dessous, 14 ; Montréal, 2-10 ; Québec, 4 au-dessous, 8 ; St. John, 2 au-dessous, 10 ; Halifax, 2 au-dessous, 18.

Le "Canada" est le meilleur médium de publicité pour ceux qui veulent annoncer des propriétés en vente. Le "Canada" atteint chaque matin une clientèle qui a de l'argent. jno

L'HON. M. BRODEUR

L'hon. M. Brodeur donnera un dîner à l'hôtel Russell, ce soir, à huit heures, pour les étudiants libéraux de l'Université Laval de Montréal qui seront à Ottawa.

L'ECHEC DE M. GIROUX

M. Giroux a échoué dans ses ambitions à la présidence de la commission de la Voie.

Le conseil municipal, donnant raison à l'attitude prise par le "Canada", a décidé par un vote de 22 contre 17 de maintenir l'échevin Larivière au poste qu'il a occupé durant les deux années écoulées.

M. Giroux a voulu jouer une partie trop forte pour lui et il a perdu. Il disparaît de la Commission des Finances, pour aller s'efforcer dans deux petites commissions où son action sera nulle.

Quelle belle combinaison les échevins ont fait rater par le vote d'hier!

A ST-LAMBERT

Tous nos compliments à M. Edmond Desautels, notaire, qui a été élu maire de St-Lambert.

C'est le premier Canadien-français, qui est appelé à ce poste d'honneur, depuis que St-Lambert est érigé en municipalité de ville.

LE CLUB CANADIEN

Le Club Canadien, en ses élections annuelles, hier soir. Sur proposition de M. H. Gervais, député, secondée par M. L. J. Ethier, C.R., M. J. T. Marchand, président sortant de charge, a été réélu pour un nouveau terme.

MM. G. Boivin, J. A. Lamarche, C. R., Narcisse Beaudry et Clovis Laporte ont été élus directeurs. Les directeurs ont ensuite choisi M. Boivin comme vice-président.

Le rapport de l'année écoulée a été trouvé satisfaisant et adopté.

CHAMBRE DE COMMERCE

C'est aujourd'hui que les bulletins de votation doivent être remis au bureau de la chambre No 76 St-Gabriel. Ceux qui ne l'auraient pas fait parviendront à déposer leur bulletin à l'adresse du secrétaire. Le dépouillement du scrutin se fera dans le cours de la journée de mercredi par MM. T. Laffeur, de la maison Wilson et Laffeur, Emile Rolland, gérant de la compagnie l'Imprimerie Moderne, et L. E. Jalbert, agent.

L'assemblée générale annuelle aura lieu mercredi à 3.30 heures. M. C. H. Catell, le président sortant de charge, fera la revue des travaux des deux dernières années, et M. Isaie Préfontaine, le nouveau président, fera son discours programme.

LES SANS-TRAVAIL

Plusieurs sans-travail se sont présentés hier à l'hôtel-de-ville et ont demandé de l'ouvrage à Son Honneur le maire Payette.

Tous sont des immigrants. On leur a répondu qu'on s'occuperait d'eux et qu'on chercherait à les employer à l'enlèvement de la neige.

MAISON D'ÉTÉ

ON DEMANDE à louer une maison d'été meublée, située dans l'île de Montréal, du côté ouest.

S'adresser par lettre à M. Boite de Poste, 115. j.n.o.d.

JOHN WALKER & SONS LTD

kilmarnock ont en mains le plus fort stock de Pure Malt Scotch Whisky de tout le commerce — une garantie du maintien de la qualité sans rivale du

"KILMARNOCK"

LAW, YOUNG & CO., Marchands Généraux, Montréal.

L'HON. M. WEIR

AU LAURIER POLITICAL LITTE-RARY CLUB

Le trésorier provincial prononce un discours très applaudi. —

MM. Langlois, Lamoureux, Pigeon et autres prennent aussi la parole

Il y avait hier soir foule au "Laurier Political Club" pour entendre l'hon. M. Weir, accompagné de M. Godfrey Langlois, député, de l'échevin Lamoureux, et de quelques autres orateurs. M. J. Miller, président du club, ouvrit l'assemblée et appela l'honorable M. Weir à prendre la parole. C'était la première fois qu'il était donné à l'honorable Trésorier de la province de s'adresser à un auditoire composé exclusivement de libéraux. Après avoir passé en revue tout ce que la nation juive a fait pour la civilisation, tout ce qu'on doit aux Juifs, sous le rapport du commerce et des lois, l'orateur arrive à parler de la politique provinciale conservatrice de 1867 à 1897.

Quand les conservateurs de 1867 avaient feuille blanche, quel a été leur bilan? Ils ont donné nos plus belles forêts de pins à leurs amis pour rien ou presque rien, privant ainsi la province des revenus que la vallée de l'Ottawa et de ses tributaires auraient pu et auraient dû rapporter au trésor provincial.

Parlant des déficits du régime conservateur, l'hon. M. Weir nous raconte la construction du chemin de fer de la rive nord, chemin de fer qui avait coûté 11 millions de piastres et qui a été vendu à des favoris du cabinet pour le prix de six millions et demi.

Passant aux dépenses, il dit comment on dépensait plus que les revenus et de quelle manière les emprunts étaient faits, surtout celui que les conservateurs contractèrent à Paris et qui ne leur coûta que 4 millions sur 5 millions 400 mille piastres, c'est-à-dire qu'ils reçurent \$77 sur chaque obligation de \$100. Ceci dura jusqu'en 1897, alors que M. Marchand arriva au pouvoir. Comment s'étonner ensuite que la dette du pays soit aussi élevée?

Passant de là à ce qu'a fait le parti libéral depuis 1897, il rappelle que les déficits se sont changés en surplus et que la dette publique a été réduite de \$1,700,000.

Avant 1897 rien avait été fait en faveur de l'éducation. Depuis cette date on a travaillé fermement à l'amélioration des écoles dans les districts ruraux, afin que les enfants qui sortent des écoles puissent être capables de lutter avantageusement avec ceux des autres pays.

Enfin, si l'on remonte le cours de l'histoire on constatera que tous les droits qui ont été accordés le furent par des libéraux.

Ce sont des hommes tels que Cromwell, Lord Grey, Gladstone et Sir Wilfrid Laurier dont s'honore le parti libéral.

M. G. Langlois, député, parla sur l'éducation et dit que cette question était à l'heure présente la plus importante entre toutes, car la colonisation, l'agriculture, le commerce ne peuvent être développés avec honneur si ceux qui s'y lancent ne sont pas instruits. D'ailleurs tandis que les autres pays font tout en leur pouvoir pour améliorer leur système d'éducation, pourquoi le Canada resterait-il en arrière?

M. L'échevin Lamoureux, ne veut pas parler politique provinciale ou fédérale, mais il est ferme partisan du parti libéral. Il tient surtout à remercier les membres du club Laurier de leur appui dans son élection à l'échevinage. Cependant qu'il arrive, il fera tout en son pouvoir pour assurer la réélection de M. Langlois dans St-Louis, quartier qu'il représente au Conseil de Ville.

M. A. Pigeon, président du Club Libéral St-Louis, félicite les directeurs juifs de l'intérêt qu'ils portent aux grandes questions publiques et de leur attachement à la cause libérale. Ils ont pris une part active aux élections municipales et ils devront se tenir prêts pour les prochaines élections. Leur devoir est tout tracé : ils doivent se rallier comme un seul homme autour de leur député actuel M. R. Bikerdike et M. Godfrey Langlois.

Parlant ensuite MM. De Swirck, Jacob, Wollenberg, Dr Puddick et Anderson.

AU JEUNE BARREAU

M. P. Beaulac et les tribunaux de commerce.

Ce soir, dans une conférence que donnera à l'association du jeune Barreau, M. Pierre Beaulac, avocat, traitera la question des tribunaux de commerce. M. Beaulac dans un voyage récent qu'il fit en Europe a étudié l'organisation de ces tribunaux.

Plusieurs, notamment M. le juge Mathieu, et les présidents des chambres de commerce et des hommes d'affaires de notre ville, ont promis d'assister à cette conférence, qui aura lieu dans les salles de l'Association du Barreau, édifice de la Banque Moisson, coin des rues Ste-Catherine et Stanley.

CESSION DE BIENS

M. J. O. Bastien, restaurateur, a fait cession de ses biens à la demande de M. Mendoza Langlois. Les créanciers sont au nombre de treize et leurs réclamations s'élèvent à \$7,500 dont \$6,000 pour M. Langlois. M. le juge Fortin a accordé la requête et fixé au 14 l'assemblée des créanciers.

LE CONSEIL DEBUTE PAR UNE SEANCE MOUVEMENTEE

CONTRE L'ATTENTE DE PLUSIEURS, LA COMPOSITION DES COMMISSIONS PERMANENTES, TELLE QUE FIXEE EN CAUCUS, EST CHANGEE

L'échevin Larivière conserve la présidence de la voirie. — Le nouveau maire

Comme le "Canada" le faisait prévoir hier matin, la majorité du "caucus" est devenue minorité au Conseil hier après-midi et l'échevin Larivière est resté président de la Voie. L'assemblée d'hier a été très orageuse : la lutte se faisant entre les échevins Larivière et Giroux pour la présidence de la Commission de la Voie et d'autre part l'échevin Clearihue exigeant que les échevins Gadbois et Nault fussent remplacés par d'autres échevins à la Commission des Eaux.

Le nouveau maire

A l'ouverture de la séance, quand Son Honneur le maire Payette a pris son siège, les échevins applaudirent. M. Payette prit la parole pour le remercier de cette chaude réception et donna au conseil l'assurance qu'il ferait en son pouvoir pour diriger les délibérations avec toute l'impartialité désirée.

L'hon. L. O. David, greffier de la Cité, a ensuite fait lecture des noms des échevins élus pour les deux années à venir, puis donna également lecture d'autres communications qui sont renvoyées à différentes commissions pour étude.

M. Th. O'Connell, sur proposition des échevins L. A. Lapointe et Sadler, est élu à l'unanimité maire suppléant.

Sur proposition des échevins Proulx et Stearns, M. L. A. Lapointe est choisi à l'unanimité "leader" du conseil.

M. L. A. Lapointe remercie ses collègues de l'honneur qu'ils lui font et dit qu'il fera son possible pour se rendre digne de cette marque de confiance.

Il sait la charge lourde qui lui incombe, mais il se sent également qu'il peut compter sur la courtoisie et la bonne volonté de ses collègues pour la mener à bonne fin. Le nouveau "leader" parle en français et en anglais. Il reprend son siège au milieu d'applaudissements.

Les commissions permanentes

Pendant ces préliminaires de l'assemblée, les galeries et même la salle des délibérations se sont remplies de citoyens désireux de savoir le résultat de tant de pas et de démarches. Tous sont anxieux de connaître la formation définitive des différentes commissions permanentes.

Le leader, M. L. A. Lapointe, propose, secondé par l'échevin Giroux, que les commissions du Conseil municipal de Montréal soit ainsi formées :

Finances

L. A. LAPOINTE, PRESIDENT; Guay, Robinson, Lavallée, Sadler, Fraser, Larivière.

Voeie

GIROUX, PRESIDENT; N. Lapointe, Major, Séguin, J. B. A. Martin, O'Connell, Ward.

Police

PROULX, PRESIDENT; Bumbray, Roy, Mount, Stearns, M. Martin, Carter.

Incendies et éclairage

YATES, PRESIDENT; David, Mercier, L'Esperance, Lavolette, Gadbois, Gallery.

Aquaduc

CLEARIHUE, PRESIDENT; Gadbois, Martin, Leclaire, Nault, Levesque, Turner.

Marchés

LEVY, PRESIDENT; Bumbray, Lamoureux, Mount, M. Martin, Turner, Nault.

Incineration

DUQUETTE, PRESIDENT; Leclaire, David, Roy, Lamoureux, Gallery, Levesque.

Hygiène et statistiques

DAGENAIS, PRESIDENT; Nault, Levesque, David, Martin, Gallery, O'Connell.

Parcs et traverses

ROBILLARD, PRESIDENT; Lavolette, L'Esperance, Mount, Leclaire, Stearns, Carter.

Hôtel de ville

COUTURE, PRESIDENT; Mercier, Roy, Lavolette, Lamoureux, L'Esperance, Ward.

L'échevin Giroux demande au conseil de lui permettre de retirer son nom comme second vu qu'il est intéressé au débat et M. C. Robillard seconde la motion, à sa place.

Il est immédiatement proposé en amendement par l'échevin Dagenais, appuyé par l'échevin Clearihue :

"Que la motion maintenant devant le Conseil soit amendée de façon que les Commissions Permanentes de ce Conseil soient constituées comme suit, à savoir :

Finances

L. A. LAPOINTE, PRESIDENT; Sadler, Lavallée, Robinson, Guay, Fraser, J. B. A. Martin.

Voeie

LARIVIERE, PRESIDENT; O'Connell, N. Lapointe, Duquette, Ward, Bumbray, N. Leclaire.

Police

PROULX, PRESIDENT; Stearns, Martin, Carter, Séguin, Roy, M. Martin.

Incendies et éclairage

YATES, PRESIDENT; David, Gal-

lery, Mercier, Séguin, Lavolette, Robillard.

Aquaduc

CLEARIHUE, PRESIDENT; Roy, Dagenais, Turner, Martin, Lamoureux, Levesque.

Marchés

LEVY, PRESIDENT; Nault, Major, Giroux, Lamoureux, Gadbois, Turner.

Incineration

MEDERIC MARTIN, PRESIDENT; David, Roy, L'Esperance, Gadbois, Gallery, Nault.

Hygiène et statistiques

DAGENAIS, PRESIDENT; David, Levesque, Gallery, Martin, O'Connell, Mount.

Parcs et traverses

ROBILLARD, PRESIDENT; Mount, Couture, Major, Giroux, Stearns, Carter.

Hôtel de ville

LESERANCE, PRESIDENT; Major, Mount, Lévy, Giroux, Couture, Ward.

et qu'ainsi amendée, la dite motion soit adoptée.

En sous-amendement, l'échevin Levesque, secondé par l'échevin J. B. A. Martin, propose que dans la Commission de la Voie, MM. Séguin, O'Connell et Ward soient remplacés par MM. Duquette, Gallery et Turner; à la Police, que M. Séguin remplace M. Médéric Martin; à l'Éclairage, M. Ward remplace M. Gallery; aux Marchés, MM. Médéric Martin et Turner soient remplacés par MM. Séguin et O'Connell; qu'à l'Incineration, M. Médéric Martin soit président à la place de M. Duquette et que M. Ward remplace M. Gallery.

Le débat s'engage

L'échevin Nap. Giroux ouvre le débat.

"J'ai cru, dit-il, que j'avais le droit de devenir président de la Commission de la Voie non pour moi personnellement, mais pour être en mesure de mieux défendre les intérêts de mon quartier.

Nous nous sommes consultés, tous les échevins de langue française, et c'est à ce caucus que j'ai été proposé à cette position par une majorité de 25 à 3. Je tiens à mentionner qu'il ne s'agit pas de décapitation et la preuve en est que l'échevin Larivière a lui-même accepté d'aller aux Finances, ce qui est une promotion, à condition que son collègue Séguin soit nommé membre de la Commission de la Voie. Il dit qu'il acceptait cette nomination dans l'intérêt de la cité et que les événements le prouveront avant trois mois.

L'échevin Levesque explique son sous-amendement en disant qu'il agit ainsi parce que plusieurs de ces collègues semblent avoir changé d'opinion depuis le caucus. Il reproche à l'échevin Clearihue de s'ingérer dans les décisions des échevins de langue française. Il croit cependant que la motion principale sera remportée par une forte majorité.

L'échevin Dagenais demande qu'on vote simplement et qu'il n'est pas opportun devant le public de faire des récriminations.

L'échevin Lavolette croit au contraire que c'est devant le public qu'il doit réclamer certains droits au nom de son quartier. Il regrette de n'appartenir qu'à une commission.

L'échevin Médéric Martin dit qu'il soutient l'amendement, c'est qu'il n'a pas tenu parole. On lui avait promis la présidence de l'Incineration et on veut maintenant la lui enlever.

L'intervention de l'échevin Clearihue dans les décisions du caucus français force l'échevin Gadbois à protester contre cette ingérence, et l'échevin Honoré Mercier croit de son devoir d'ajouter que le "statu quo" des six dernières années n'aurait pas dû être brisé et cela pour l'harmonie au conseil.

L'échevin Larivière prend la parole et dit qu'il se voit dans l'obligation, dans l'intérêt de son quartier, de défendre son ancienne position.

Il sait comment on a essayé de se taire une majorité pour faire des décapitations, mais il connaît trop la majorité de ses collègues, dit-il, pour permettre pareilles choses.

La question préalable

L'échevin Mercier, pour mettre fin au débat, demande le vote sur la question préalable. Le vote donne une majorité de 31 pour et 8 contre.

La motion Lapointe-Sadler qui est le résultat du caucus français-anglais, est mise immédiatement au vote et perdue par un vote de 24 contre et 15 pour.

Ont voté contre : les échevins Larivière, Proulx, Clearihue, Duquette, Dagenais, Turner, Sadler, Bumbray, Gallery, Stearns, Leclaire, N. Lapointe, O'Connell, Fraser, Robinson, Ward, Séguin, M. Martin, Martin, L'Esperance, David, Roy, Carter, et Lamoureux (24).

Pour : les échevins Major, Robillard, Couture, Lavallée, L. A. Lapointe, Lévy, Mount, Giroux, Mercier, Lavolette, Gadbois, J. B. A. Martin, Nault, Levesque, Guay (15).

Dr Yates absent pour cause de maladie.

L'échevin Couture ayant demandé l'ajournement voit sa motion perdue par un vote de 23 contre et 16 pour, et le débat va reprendre de nouveau quand l'échevin Dagenais a son tour demande le vote sur la question préalable.

Quelques échevins discutent si oui ou non le maire a le droit d'acquiescer à la demande de Dr Dagenais. Finalement, le vote est pris et donne le résultat suivant : 23 pour et 16 contre.

L'amendement Clearihue

CE MAGASIN FERME A 5.30 P. M. DURANT FEVRIER.

La Cie S. CARSLY, Limitée

L'EXPOSITION D'ALIMENTS du Grand Magasin

Echantillons donnés généreusement. Démonstrations, causeries, concerts, etc., tandis qu'une exposition d'aliments purs est notre but principal, c'est une chose avantageuse pour tous sous le rapport des démonstrations instructives et des échantillons donnés généreusement chacun devant venir et voir.

L'Ecole d'Art Culinaire, les Leçons d'Art Culinaire Gratuites A 10.30 a. m. et 3.30 p. m. par M. R. KOPPEL

Sur demande spéciale le sujet d'aujourd'hui sera : "les biscuits au thé." On distribuera à chaque dame présente un livre de cuisine duquel toutes les recettes relatives à ces leçons sont extraites. Concerts-promenades splendides par le Columbia Phonograph Co., deux fois par jour, à 10.30 a.m., et 3.30 p.m.

Il y a plusieurs autres attractions que nous ne pouvons mentionner ici, faute d'espace. Tous les principaux producteurs d'aliments purs sont ici pour présenter leurs produits, pour démontrer leurs nombreuses qualités, et de plus

Des Milliers d'Echantillons Distribués Grátis

VENTE DE TAPIS D'AUJOURD'HUI

Pour aujourd'hui nous vous offrons des tapis qui permettront d'épargner plusieurs dollars dans la pose de tapis pour une seule chambre. Profitez de cette chance.

TAPIS DE BRUXELLES avec une jolie bordure pour appareiller, dans les meilleurs patrons anglais, valant jusqu'à \$1.25 la verge. Prix spécial pour aujourd'hui, seulement \$1.00 la verge, coudus et posés : grâties.

TAPIS DE VELOURS WILTON, de la plus belle qualité, élégante bordure, 5-8 pour appareiller, dans de très beaux patrons orientaux, à fond cramoisi foncé, valant \$1.40 la verge. Spécial, 88c coudus et posés grâties.

Bargain en Couvertures

35 PAIRES DE COUVERTURES EN LAINE BLANCHE, de fin très lainé et très doux, jolie bordure fantaisie, grandeur 64 x 84. Aujourd'hui, la paire ... \$3.35

Rideaux de Dentelle

25 PAIRES DE RIDEAUX EN NOTTINGHAM BLANCHE—Bonne bordure de fil durable et jolis dessins floraux au centre, grandeur 54 x 3 1/2 verge de long. Aujourd'hui, la paire ... \$1.10

COUVERTURES DE CHEVAUX POUR LA RUE, confectionnées en laine grise avec rayures fantaisie, bouche au poitrail, taillées ou carrées. Spécial aujourd'hui ... \$1.59

Grand assortiment de surmanteaux de 25c à ... \$3.50

LISTE DE BARGAINS POUR AUJOURD'HUI

Rég. Aujourd'hui

Sweaters pour garçons 69c 47c
Sweaters pour hommes 70c 59c
Craques pour hommes \$1.00 79c
Gant de laine pour dames 20c 15c
Mittaines de laine pour enfants 30c 25c
Chaussettes de laine pour hommes 25c 18c

Rég. Aujourd'hui

Pelle à neige en acier 30c 23c
Couteaux à hacher en acier 10c 4c
Pot à eau en verre 30c 20c
Solide tamis à cendres 15c 12-13c
Chauffettes à huile \$1.50 \$3.98
Rotissoires à gaz 35c 25c

La Cie S. CARSLY, Limitée

264-1-D-x.

BEACHEMIN & FILS, L'IMITÉE

SOREL, P. Q.

FONDEURS FONTE, FER ET CUIVRE.

TOUTES COMMANDES EXÉCUTÉES AVEC SOIN.

201-m-a-j-n-D-x.

est donc mis au vote sans discussion et donne le résultat qui doit faire de la majorité du caucus des échevins français une minorité au conseil—22 pour et 17 contre.

Ont voté en faveur de l'amendement : les échevins Larivière, Proulx, Clearihue, Duquette, Dagenais, Sadler, Bumbray, Stearns, Leclaire, N. Lapointe, O'Connell, Fraser, Robinson, Ward, Séguin, M. Martin, Martin, L'Esperance, David, Roy, Carter et Lamoureux (22).

Ont voté contre : les échevins Major, Robillard, Couture, Turner, Gallery, Lavallée, L. A. Lapointe, Lévy, Mount, Giroux, Mercier, Lavolette, Gadbois, J. B. A. Martin, Nault, Levesque et Guay (17).

Les commissions se composent donc officiellement selon l'ordre du deuxième tableau. Voir plus haut. La séance est ensuite levée.

Assermentation du maire et des échevins

Son Honneur le maire Payette a prêté son serment d'office, hier matin, à onze heures, à l'hôtel de Ville, entre les mains de l'hon. sénateur David, greffier de la cité de Montréal.

L'ex-maire Ekers était présent et il félicita, avec empressement son successeur de l'honneur qui lui était conféré, exprimant la confiance qu'il avait dans les qualités du nouveau maire, pour protéger les intérêts de la ville et des citoyens.

Son Honneur le maire Payette qui souffre d'un violent rhume, fut très bref, remerciant M. Ekers de ses bonnes paroles et assurant ses collègues qu'il tâcherait de faire son devoir.

Le nouveau maire a ensuite pris possession de ses nouveaux appartements à l'hôtel de Ville.